

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

LA RENTRÉE SERA CHAUDE



Actualité

**Réforme du collège :
mobilisation en septembre**

Dossier

**Construire le collège
de l'égalité**

Portrait

Benjamin Stora

BONNES VACANCES

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 01 64 80 64 80*



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire

casden 

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



34 Fenêtre sur Le service civique

21

Dossier
Construire le
collège de l'égalité

8

Portrait
Benjamin Stora :
la cohérence
d'une vie engagée



Édito

Sous la plage...

Chaque fin juin est l'occasion d'une double interrogation sur le bilan de l'année scolaire écoulée et sur les espoirs pour la prochaine. Évidemment 2014/2015 n'y échappe pas et force est de constater que l'image dominante sera celle du contraste. Avec d'une part la réalité sociale, économique et politique d'un pays soumis à un pouvoir qui multiplie les coups de mentons, les coups bas contre le code du travail et le respect des salariés, de leurs droits et de leurs demandes. De l'autre, la résurgence de ferments d'une solidarité qui cherche les chemins pour se reconstruire sur l'aspiration à plus de justice et d'égalité. Solidarité avec le peuple grec et les migrants qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie, exigence d'égalité dans la lutte contre la réforme du collège présentée comme « *indispensable parce que juste* » par la ministre. Les vacances seront là dans quelques jours, après les obligations liées aux examens, après les réunions pour préparer la prochaine rentrée, après, après... Elles sont méritées et il est vital de pouvoir les savourer, d'en faire des moments inoubliables et ressourçants. Mais elles n'entameront pas notre détermination à nous battre contre la réforme du collège, pour nos métiers, pour le second degré, pour les jeunes qui nous seront confiés année après année. Les journées de grève et d'action des mois de mai et juin sont porteuses d'espoirs, pas seulement par leur ampleur qui reste insuffisante, même si elle était inédite depuis des années, mais surtout par la dynamique de débats, d'envie de trouver les convergences avec les parents d'élèves, d'urgence à convaincre, et enfin de volonté de retrouver la fierté d'être prof, CPE, CO-Psy...

Bonnes vacances à toutes et tous, et rendez-vous dès les premières heures de la prérentrée pour une reprise déterminée de l'action.



Roland Hubert
cosecraire général

SOMMAIRE

30 jours	4	Métier	28
Revue de presse	6	• Consultation sur les programmes du collège	
Dans la classe	7	• Bilan des programmes actuels	
• ULIS		• Réforme du collège	
Portrait	8	Catégories	30
• Benjamin Stora		• Mouvement 2015	
Actualité	10	• Temps partiels et pondération	
• Mobilisations à la rentrée		• Professeurs documentalistes	
• REP+		• Heures de chorale	
• Réforme de l'État : académies en fusion		Sur le terrain	32
• Rentrée 2015 : cherchez les profs !		• Le lycée polyvalent	
• AED : un appel honteux !		Fenêtre sur	34
• Non-titulaires : à Paris le 15 octobre		• Le service civique	
• Qualité du travail et prévention		Culture	36
• Carrières enseignantes		• Livres/Revue	
• Fonction publique : loi déontologie		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Retraites : rapport du COR		Entretien	40
• Retraites complémentaires		• Gilles Balbastre	
• Grèce		International	42
• Politique de l'emploi		• Systèmes éducatifs en Afrique francophone	
Rattrapage	17	• Congrès de l'Internationale de l'Éducation	
• Le baccalauréat		• Forum Mondial sur l'Éducation	
Éco/social	18	Changer d'ère	44
• Les jeunes et le téléphone portable		• Le grand plan numérique	
• Les riches trichent !		Droits et libertés	45
• Question de méthode en sciences sociales		• LGBT-phobies à l'école	
Dossier	21	• Logement : encadrement des loyers	
• Construire le collège de l'égalité		Cahier spécial festivals	47





© Gustave Deghliage/Flickr.fr

Dans le mur

Les images des migrants bloqués à Vintimille, de manifestations dispersées violemment à Paris ont envahi nos écrans. Fuyant des pays dévastés par les guerres, les catastrophes climatiques, ils n'ont d'autre choix que de partir pour éviter une mort certaine, quitte à risquer la mort sur le chemin de l'exil. Quelques milliers de migrants ayant réussi la traversée de la Méditerranée se retrouvent bloqués par la PAF à la frontière italienne. Pour la plupart, ils ne souhaitent pas rester en France, mais veulent aller plus loin : Royaume-Uni pour les uns, Allemagne pour les autres... D'autres sont bloqués à Paris : ils y attendent de pouvoir déposer une demande d'asile, ou une réponse à leur demande quand ils ont pu en faire une. « *Aujourd'hui Germaine Tillon [...] s'inquiéterait du sort des migrants en Méditerranée.* » Ainsi parlait le Président lors de son discours au Panthéon. Qu'attend-il pour s'en inquiéter lui-même ? Quel cynisme de répondre « Pour protéger les migrants, empêchons-les de traverser » ! Les projets militaristes de destruction des bateaux par des interventions armées, sur le sol libyen, ne sont pas acceptables. Bien au contraire, il faut sécuriser leur migration et organiser un accueil décent le temps du traitement de leur dossier. Cet effort ne peut porter que sur la seule Italie, et c'est l'ensemble de l'Europe qui doit accueillir ces migrants.

30 mai **Mauvaise définition**
Congrès des « Républicains » : derrière l'unité, les rivalités.

1^{ER} juin **Pont, pont, pont... ponnnt**
Les « cadenas de l'amour » à Paris, c'est fini.

3 juin **Penalty.** Fifa : des avis de recherche pour deux ex-dirigeants lancés par Interpol.

5 juin **Ne plus en Grèce**
Tsipras refuse les propositions « absurdes » des créanciers.

6 juin **Envole-moi.** Le Premier ministre à la finale de la Ligue des champions de football à Berlin.

8 juin **Pas vache du tout.** Stéphane Le Foll annonce des sanctions contre la ferme des mille vaches.

9 juin **Vraiment mobile**
Les salariés de SFR mobilisés contre un projet de délocalisation.

10 juin **Mon pauvre.** Le riche Qatar pourrait être en déficit budgétaire l'année prochaine.

11 juin **Remake de l'arche.** Géorgie : des inondations libèrent tigres, ours et un hippopotame d'un zoo.

11 juin **À qui la fête ?**
Les Français de moins en moins bons en orthographe.

12 juin **Alzheimer.** Hollande : le président algérien dispose « d'une grande maîtrise intellectuelle ».

13 juin **Né palà**
L'Everest déplacé de trois centimètres par le puissant séisme au Népal.

14 juin **Le nom change pas les méthodes.** La maire de Montauban (LR) en garde à vue pour détournement de fonds publics.

15 juin **Toute référence...** Loi Macron : 49-3 engagé pour Valls, motion de censure déposée par l'opposition.

16 juin **Dans la famille... je voudrais**
Élections américaines : Jeb Bush officiellement candidat.

16 juin **Ça désherbe**
Le Roundup interdit à la vente libre à partir du 1^{er} janvier prochain.

18 juin **Des armes aux larmes**
La fusillade de Charleston relance le débat sur les armes à feu.

19 juin **La goutte d'eau !** Migrants : la fuite d'eau de Nicolas Sarkozy déclenche un flot de protestations.

23 juin **Faites vos jeux**
Paris candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

24 juin **Écoute-moi bien !**
Les trois derniers présidents français placés sur écoute par les États-Unis.

BILLET D'HUMEUR

L'arrosé arroseur

Wikileaks nous apprend que la NSA (les « grandes oreilles » des États-Unis) ont écouté les trois derniers présidents de la République française. Aussi François Hollande convoque-t-il un conseil de sécurité intérieur et le ballet des protestations offusquées s'enclenche : quelle honte ! Entre « alliés », ce ne sont pas des pratiques acceptables ! Dans le même temps, l'Assemblée nationale adopte la loi sur le renseignement inté-

rieur, qui légalise et généralise, sans contrôle judiciaire, la surveillance électronique de toutes et tous sur le territoire français, au nom de la lutte contre le terrorisme. Surveiller ses alliés, ce n'est pas bien, mais surveiller son peuple serait une nécessité. Voudrait-on faire passer l'idée que le peuple est potentiellement l'adversaire, voire l'ennemi (intérieur), que l'on ne s'y prendrait pas autrement. ■

Jacques Lacroix

SANTÉ ET ASSURANCE

Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.



La santé occupe une place de plus en plus importante dans le budget des ménages, à tel point que près d'un tiers des Français renoncent à des soins faute d'argent. Consciente de cette tendance, la GMF a conçu SANTE PASS, une complémentaire santé de qualité, particulièrement compétitive. Souple et modulable selon les besoins, le contrat SANTE PASS réserve un ensemble d'avantages tarifaires : jusqu'à 18% de réduction selon le nombre de personnes assurées⁽¹⁾, 6 mois gratuits pour les bébés⁽²⁾... Le tout pour une protection étendue : les dépassements d'honoraires, de plus en plus fréquents, sont remboursés jusqu'à 220% ; pratiquement tous les médicaments – y compris ceux remboursés à 15% par la Sécurité sociale – sont pris en charge. De plus, vous avez accès à des tarifs négociés et des services privilégiés (en optique, dentaire...) grâce aux réseaux Santéclair, qui rassemblent plus de 6000 professionnels de la santé.

PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les agents des services publics ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pensez-y !

⁽¹⁾ Ensemble des assurés avec une seule et même formule au contrat.
⁽²⁾ Si l'inscription de l'enfant a lieu dans les 3 mois qui suivent sa naissance ou son adoption.

Protection Revenu en pratique

POUR QUI ? Protection Revenu est accessible à tous les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique âgés de 18 à 65 ans. Une simple déclaration de bonne santé est demandée à partir de 30 ans.

COMMENT ÇA MARCHE ? En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un revenu moyen similaire à ce qu'il percevait l'année précédente. Il choisit son montant garanti et peut le faire évoluer.

LE PLUS ? L'indemnisation tient compte aussi des primes.

POUR QUELLE DURÉE ? Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

Nicolas Pépin, Responsable Produit à la GMF

«Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Raison de plus pour passer à la loupe son assurance complémentaire santé et faire jouer la concurrence. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Insistons aussi sur le fait qu'au bout d'un certain temps, en général à partir du 4^{ème} mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement. Mieux vaut donc avoir anticipé ! C'est ce qui nous a guidés dans la conception de Protection Revenu, le complément prévoyance du contrat SANTE PASS ».

EN JUIN

Avant les vacances, comme après : indignez-vous !

Le Monde 16 juin 2015

ROYAUME-UNI : PAS DE CODE DU TRAVAIL

Au Royaume-Uni, les relations de travail ne sont pas régies par un code du travail, mais par des textes épars et surtout par la jurisprudence. La loi ne fait pas obligation de signer un contrat de travail, mais seulement, dans les deux mois de l'embauche, un document récapitulatif des conditions essentielles de la relation entre employeur et salarié. Pendant les deux premières années, ce dernier ne peut pas contester en justice le caractère « raisonnable » d'un licenciement. Aussi la question de la période d'essai (qui peut atteindre deux ans) et même la distinction entre CDI (le plus courant) et CDD ont une importance relative. [...] Le montant des indemnités de chômage est forfaitaire et se limite à 72,40 livres sterling par semaine (100 euros) pour les plus de 25 ans et à 57,35 livres (79 euros) pour les 16-24 ans. [...] Le Royaume-Uni est l'un des pays d'Europe où la main-d'œuvre est la moins chère et la plus flexible. Le pays accepte aussi sans grande controverse que, selon l'Office national des statistiques, le marché du travail compte 1,8 millions de « contrats à zéro heure » ne garantissant aucun horaire de travail, ni salaire.

Le Monde 19 juin 2015

RADIOGRAPHIE DE LA FRANCE PAUVRE

Dans les zones urbaines sensibles (ZUS), le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian était de 36,5 % en 2011 [selon le *Rapport sur les inégalités en France*, publié le 4 juin par l'Observatoire des inégalités]. Près de trois fois plus que dans le reste du pays. Il atteint même 43 % chez les 18-24 ans. À même niveau de diplôme, [...] le chômage y est deux fois plus important. Quelque 26,2 % des résidents des ZUS d'origine immigrée sont sans emploi, contre 15 % des personnes de la même origine vivant en dehors de ces quartiers et contre 18,6 % des personnes non immigrées des ZUS. Utile rappel à l'heure où, à la droite et à l'extrême droite de l'échiquier politique, on véhicule volontiers que la France pauvre serait d'abord blanche et rurale.

L'Humanité 11 juin 2015

Collège, la réforme qui vient de loin

par Sylvie Ducatteau

Surprenant. Le rapport d'audit de l'Éducation nationale et de la Direction générale des finances consacré à « la grille horaire des enseignements du collège » a quasiment dix ans. Ses auteurs l'ont signé en octobre 2006. Le ministre de l'Éducation nationale était alors Gilles de Robien, le Premier ministre Dominique de Villepin et le président de la République Jacques Chirac. Un gouvernement de droite, sans cohabitation ni ouverture, les yeux rivés sur les économies budgétaires et sur les suppressions de postes. La lecture des premières pages nous plonge pourtant dans l'actualité brûlante de la réforme du collège version 2015, née sous la plume des socialistes Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem. La lecture des intentions des rapporteurs ne laisse planer aucun doute. En introduction, ils indiquent qu'ils sont attachés à « repérer des leviers pour alléger l'horaire obligatoire de formation du collégien [et] permettre une organisation différente de l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement, en passant notamment par une augmentation de la part des moyens non fléchés ». Des mesures qui fleurissent bon la réforme de 2015 : moins d'heures de cours disciplinaire, modulation des horaires d'enseignement [...], autonomie des établissements... Sur ce dernier point, la proposition formulée en 2006 par le rapport n'a pas pris une ride. Comme le fait la ministre aujourd'hui, il préconise « que les établissements puissent consacrer 20 % de leur dotation horaire d'enseignement à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation pédagogique ». On y retrouve également le projet d'enseigner une seconde langue vivante dès la Cinquième. [...] « On ne peut pas faire semblant de réformer le collège, afficher comme projet de vouloir la réussite de tous les collégiens et opter pour des méthodes envisagées en pleine période de mise en place de la réduction des moyens des services publics », souligne Paul Devin, le président du Syndicat national des personnels d'inspection de l'Éducation nationale (SNPI-FSU), qui a été le premier à soulever le lièvre.

Marianne 22 juin 2015

QUAND LE MONDE RÊVE D'UN PUTSCH CONTRE TSIPRAS

Les eurocrates les plus fous sont prêts à tout, y compris au pire. Il suffit pour s'en convaincre de lire, en ce jour de sommet européen exceptionnel, un récent éditorial signé d'Arnaud Leparmentier. Oubliant que les Grecs se sont choisis démocratiquement ceux qui les gouvernent, celui-ci écrit noir sur blanc comment les destituer ! [...] Cet éditorialiste du *Monde* connu pour ses penchants néolibéraux décomplexés, ayant expliqué que tout le mal venait non de la Troïka mais des Grecs eux-mêmes (air connu) et que l'Europe courait au désastre en cas de « Grexit » [...], en arrive à la conclusion suivante : « La Grèce doit trouver un accord avec les Européens. Signé par Alexis Tsipras ou un autre, peu importe ». Comment ça « peu importe » ? Il y aurait donc un autre représentant du peuple grec que l'on pourrait sortir de sa manche et installer à la place de celui qui a été dûment élu ? On a beau se frotter les yeux, telle est l'hypothèse envisagée par le vénérable éditorialiste d'un journal qui aime à faire des leçons de démocratie à la planète entière.

Les Echos 22 juin 2015

DES ABATTEMENTS TEMPORAIRES, MAIS DISSUASIFS

Repousser l'âge effectif de départ à la retraite à 65 ans. La droite le promet en cas de victoire en 2017 ; le patronat passe à l'action. C'est l'objectif des abattements temporaires que propose le Medef dans son projet de redressement des comptes de l'AGIRC-ARRCO. [...] Prenons l'exemple d'un salarié qui touche 2 000 euros de salaire par mois. Comme il n'est pas cadre, il bénéficie d'un taux de remplacement de 75 % : il a le droit à 1 500 euros de pension totale le jour où il prend sa retraite, s'il a suffisamment cotisé. Sur ce montant, 500 euros mensuels viennent de l'ARRCO. Si le projet patronal était adapté tel quel, il perdrait 167 euros par mois pendant un an, soit 11 % de sa pension mensuelle totale. [...] S'il attendait 63 ans, il ne perdrait plus « que » 100 euros par mois. À 64 ans, ce serait 50 euros.

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

L'Odyssée des ULIS

La loi pour l'égalité des droits et des chances de 2005 et celle de 2013 pour la refondation de l'école ont permis des avancées majeures dans la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'objectif visé est de permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire en milieu ordinaire. Cette préoccupation a d'ailleurs été à nouveau abordée en décembre 2014 lors de la conférence nationale du handicap où des mesures pour une école encore plus inclusive ont été adoptées.

Un accompagnement spécifique

Les élèves en situation de handicap ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées. Les fragilités (fatigue, lenteur, manque d'autonomie...) et les difficultés d'apprentissage générées par leur état de santé ou leur handicap (problèmes de compréhension, de mémorisation...) ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ainsi, pour garantir au mieux la scolarisation de ces élèves, des unités pédagogiques d'intégration (UPI) sont mises en place dès 1995, qui sont remplacées en 2010 par les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Celles-ci « constituent un

© Pravy / Fotolia.fr



dispositif collectif au sein duquel certains élèves handicapés se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettent la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS) »¹. Au collège et au lycée, les ULIS accueillent donc des élèves qui présentent le même type de handicap (troubles cognitifs, autisme, handicaps moteurs, déficiences visuelles et auditives...), qui a été reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dont l'inscription a été soumise à la décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les élèves des ULIS sont amenés à suivre les cours dans une classe ordinaire mais, en fonction de leur PPS, des temps pédagogiques ont lieu hors de la classe ordinaire où ils sont regroupés et pris en charge par le coordonnateur du dispositif. C'est pourquoi il est important que le nombre d'élèves d'ULIS n'excède pas dix. Or, il arrive que ce chiffre soit dépassé. La question des effectifs se pose

aussi lors de l'inclusion en classe ordinaire. En effet, comment accueillir correctement des élèves handicapés dans des classes qui ont déjà 28 ou 29 élèves ? Pourtant cette question des effectifs est essentielle pour envisager au mieux l'individualisation du parcours des élèves.

Une multiplicité d'interlocuteurs

Pour accompagner au mieux les élèves dans la construction et la réalisation de leur projet, plusieurs personnes interviennent : le coordonnateur de l'ULIS (voir brève ci-contre), des auxiliaires de vie scolaire (AVS). En association avec les différents partenaires extérieurs (centres de soin et service de soin à domicile), tous les autres adultes de l'établissement sont aussi appelés à travailler avec les élèves de l'ULIS : enseignants, infirmière, CPE, CO-Psy... Mais, même si le site Eduscol propose des modules de formation à distance, la question de la formation de ces personnels reste en suspens... ■

1. Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010.

Textes de référence

La circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 détaille le fonctionnement des ULIS. Une nouvelle circulaire entrera progressivement en vigueur à partir de la rentrée 2015. Elle n'a pas pour objectif de remplacer les textes existants mais d'actualiser le fonctionnement des ULIS.

Chiffres

97 000

élèves en situation de handicap fréquentent un établissement du second degré.

29 122

élèves handicapés sont scolarisés en ULIS.

3 097

nombre d'ULIS à la rentrée 2014.

Coordonnateurs des ULIS

Il s'agit d'enseignants spécialisés, titulaires du CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou du 2CA-SH (Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés). Le CAPA-SHG comporte des options selon le public auprès duquel l'enseignant devra exercer (exemple : l'option D concerne les élèves ayant des troubles cognitifs). Ils organisent le dispositif et l'adaptation des enseignements.

AVS

70 000

auxiliaires de vie (AVS) accompagnent les élèves en situation de handicap. Il en existe différents types (AVS-i, AVS-m et AVS-co). Les AVS-co interviennent dans les ULIS. Ils ont une fonction collective et aident l'équipe accompagnant l'inclusion de plusieurs élèves handicapés. Ils sont directement recrutés par l'établissement.

TÉMOIGNAGE

« S'adapter à l'hétérogénéité »

Catherine Blin est coordinatrice d'une ULIS au sein d'un collège du Val-de-Marne.

« Du fait de sa souplesse, le dispositif ULIS est un vrai avantage pour les élèves en situation de handicap, qui peuvent alors suivre une scolarité adaptée, au plus proche de leurs besoins et de leurs potentialités. Dans mon établissement, l'ULIS accueille des élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives (autisme, troubles psychologiques graves, maladies invalidantes avec handicaps associés parfois, troubles du comportement). Il est très compliqué de regrouper dans une même classe ces élèves aux profils très hétérogènes.

Les adaptations et les accompagnements sont très différents pour ces pathologies voire incompatibles. Travailler en ULIS c'est sans arrêt se questionner sur sa pratique pédagogique, sur la manière dont ces élèves apprennent, afin d'adapter au mieux son enseignement. Une interrogation demeure : que vont faire ces élèves après l'ULIS, sachant qu'il est compliqué de les impliquer dans leur projet d'orientation. Malgré les diverses questions que peut susciter ce dispositif, il est positif pour nos élèves, y compris ceux des classes ordinaires qui font l'expérience de l'ouverture à la différence et l'apprentissage de la tolérance et de la coopération. » ■

Rubrique réalisée par Caroline Gros



© DR

FORT PEU D'HISTORIENS jouissent d'une notoriété académique, mais aussi médiatique, comparable à celle de ce spécialiste reconnu de l'immigration et des mémoires de la guerre d'Algérie.

La cohérence d'une vie engagée

Depuis qu'il a été nommé à la tête du Musée de l'histoire de l'immigration, Benjamin Stora tente de relever un défi : ramener le grand public à cette histoire oubliée, alors que « *le vent de la xénophobie souffle très fort* ». La première exposition organisée à la Porte Dorée sous son mandat s'intitulera significativement « Frontières ». L'occasion, pour cet homme qui ne se résigne pas, d'évoquer les ruptures culturelles, linguistiques, mais aussi personnelles, auxquelles doivent faire face les migrants. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en la matière, cet historien engagé sait de quoi il parle.

L'entrée en République d'un enfant de Constantine

« *Une culture mixte, sans mixité physique* » : c'est ainsi que Benjamin Stora évoque le monde de son enfance, qu'il s'efforce de faire revivre dans son dernier livre. Évidemment pour rappeler à son souvenir, avec une pointe de nostalgie reconnaît-il, ses jeunes années algériennes à Constantine. Mais surtout pour « *préserver une trace de cet univers disparu* », de cette culture judéo-arabe qui cohabitait avec le monde musulman environnant jusqu'à la rupture de 1962. Ce legs séculaire lui a été en partie transmis par sa mère, qui parlait volontiers en arabe, lui inculquant comme naturellement cette « *langue du quotidien* ». Selon Benjamin Stora, cette « *cohabitation conviviale* », mais séparée, entre Juifs et Arabes a été bouleversée par l'interférence française. Le décret Crémieux de 1870, en octroyant la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie, avait en effet fracturé en profondeur le monde indigène. Malgré leurs traditions orientales, où les influences berbères maternelles se disputaient avec la francophilie paternelle, les Stora étaient condamnés, en tant que citoyens français à part entière, à rejouer, à leur niveau, cette « *différenciation par rapport à l'arabité et à l'islam* » imposée par le colonisateur.

L'exil fut un choc pour la famille Stora. Face à un père brisé par la rupture irrévocable avec sa terre natale et une mère contrainte de travailler comme OS chez Peugeot, Benjamin se dépeint comme un adolescent solitaire, tiraillé entre



« *C'est l'engagement, dans la France fraternelle de 1968, qui m'a permis de devenir Français* »

l'affranchissement « *de la chape moralisatrice de la tradition* » et son cercle familial resserré par les « *souvenirs récents du déracinement* ». Pour ce jeune « *en sommeil* », 68 fut l'heure du grand réveil. Comme il l'a rappelé avec une pointe de fierté le mois dernier sur un plateau télé, ce qui l'a affranchi définitivement de la gangue communautaire, c'est « *l'engagement politique. Parce que c'est la France fraternelle de 1968 qui [lui] a permis de devenir Français* ». Ébloui par la grève générale, le lycéen entre en politique à l'extrême gauche, par fidélité à ce prolétariat dont sa mère faisait désormais partie et qui lui permettait enfin d'être du « bon côté » : dans le camp de ceux qui avaient un monde à gagner, non plus des exilés qui avaient perdu le leur. Cette entrée en république par le militantisme révolutionnaire, Benjamin Stora l'assume totalement aujourd'hui,

même s'il a rompu tout lien partisan depuis le milieu des années 1980.

Un quart de siècle plus tard, malgré ce qu'il appelle avec malice sa « *conversion à l'académisme universitaire* », il constate que « *quand on est historien, on ne quitte jamais l'engagement* ». À ses yeux, « *ceux qui prétendent que l'histoire doit être neutre ne sont pas fidèles à la tradition historique française* ». Cette continuité entre le militant d'hier et l'homme engagé d'aujourd'hui s'incarne incontestablement dans sa redécouverte de l'Algérie.

À la recherche de ces mémoires occultées

Cette redécouverte s'est faite par le biais du pionnier du nationalisme algérien que fut Messali Hadj (1898-1974). Dans la seconde moitié des années 1970, l'étudiant militant qu'était alors Stora écrivit sa thèse sur le défunt fondateur du MNA, d'où sortit brusquement le FLN, le jour de la Toussaint 1954. Aux yeux de Stora, Messali Hadj constitue le véritable « *initiateur de la révolte algérienne* ». Les jeunes gens du FLN sont « *les enfants de Messali* » et c'est à ce titre qu'une fois leur autonomie prise, ils se sont efforcés de tuer le père. L'apport irremplaçable de Hadj est d'avoir forgé « *un nationalisme différent du nationalisme français* ». Un nationalisme proprement algérien, capable d'émanciper tout un peuple colonisé, ce qui impliquait de tourner le dos à l'idéal de la Nation abstraite des Lumières, tout comme aux ornières organicistes d'un Maurras. La décision des jeunes messalistes du FLN de basculer dans la lutte armée prit de court le vieux leader ouvrier, qui avait toujours préféré aux aventures guérilléristes le patient travail de masse. Le père de l'indépendance algérienne n'avait pas suffisamment pris conscience que le monde changeait, « *dans ces années 1950 où les peuples dominés se soulevaient partout contre leur métropole* », et cette ultime faute l'isolant du mouvement réel de son peuple, a facilité l'enfouissement de sa mémoire par le régime issu de l'insurrection qu'il n'avait pas voulu lancer.

LE MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

► **Pourquoi ?** Le Musée de l'histoire de l'immigration a pour mission de sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessible au plus grand nombre l'histoire de l'immigration, pour faire connaître et reconnaître le rôle de cette dernière dans la construction de la France.

► **Où ?** Palais de la Porte Dorée à Paris, 12^e arrondissement.

► **Quand ?** Du mardi au vendredi de 10 heures à 17 h 30 et le samedi et le dimanche de 10 heures à 19 heures.

► **Quoi ?** Outre l'exposition permanente intitulée « Repères », le musée propose au public l'accès à la médiathèque Abdelmalek Sayad, une exposition temporaire liée à une programmation culturelle spécifique, ainsi que des conférences. À noter : le musée organise des visites découvertes et des rencontres avec les enseignants et propose de nombreuses ressources pédagogiques. Pour tout renseignement, contactez l'équipe d'animation à l'adresse education@histoire-immigration.fr. Pour plus d'informations : www.histoire-immigration.fr.

Cette mémoire occultée de l'autre côté de la Méditerranée a poussé Stora à s'interroger sur les empreintes laissées par la colonisation et la guerre d'Algérie sur la société française. C'est là l'intuition profonde qui guida ses travaux ultérieurs. Certains ont cru pouvoir tirer de ses recherches que la France était structurellement un État colonial et raciste. La réponse de Stora est sans ambiguïté : « *ces gens ne savent pas ce qu'est réellement la colonisation* », avec son cortège de vexations et de violences. Non qu'il n'y ait pas de rejets xénophobes ou d'héritages colonialistes dans notre pays, « *mais encore convient-il de les scruter avec les clés de lecture adéquates* ».

En 1991, Stora avait montré à quel point, des deux côtés de la Méditerranée, la mémoire de la guerre d'Algérie avait été occultée. Vingt-

« J'ai mené d'âpres combats, pendant 40 ans, parfois dans la solitude, pour que l'on parle enfin des hommes du Sud »

cinq ans plus tard, il reconnaît que « *la situation a empiré* ». À ses dires, les identités séparées n'ont jamais été aussi fortes. La banalisation, en France, des idées venues tout droit de l'OAS et la persistance, en Algérie, de l'islamisme radical attestent de cette dégradation. Il s'agit là pour Stora d'un problème fondamentalement politique à relier à « *l'élargissement démocratique manqué* », dont attestent les pesanteurs de la V^e République dans

l'Hexagone et la perpétuation de la contrainte étatique de l'autre côté de la Méditerranée. Cette crise démocratique étouffe les velléités citoyennes et pousse les individus à se tourner vers des formes de protestations identitaires et donc apolitiques car, à en croire Stora, « *si les partis sont incapables de donner cet espoir de solidarité, d'autres s'en charge[ro]nt. En particulier les intégristes* ». Si se

fier à ces porte-parole par défaut constitue évidemment une impasse, on ne peut nier que la crise de représentation politique – si on la laisse s'approfondir – leur ouvre un boulevard.

Présences d'un homme public

Fidèle à sa maxime, l'historien ne déserte pas les terrains de l'engagement. Au point de susciter la polémique. Il a ainsi accepté de participer au projet de la Maison de l'his-

toire de France impulsé par Sarkozy. À ses détracteurs d'hier qui lui reprochaient de « pactiser » avec l'homme du discours de Dakar, il répond aujourd'hui de la sorte : « *Je ne fonctionne pas comme ces gens-là. S'il est possible d'obtenir une reconnaissance, je prends. J'ai mené d'âpres combats, parfois seul, pendant 40 ans, et une fenêtre s'ouvrirait à moi pour parler des hommes du Sud. Impossible de décliner l'offre* ».

Le monde de l'immigration sait, lui, ce qu'il doit à la pugnacité de Stora. Il a salué la nomination de l'historien à la tête du Musée de l'histoire de l'immigration, fin 2014, car ce dernier jouit à ses yeux d'une triple légitimité : universitaire, militante, mais aussi personnelle, tant il est vrai que ce fils de Constantine a, comme nombre de migrants, connu les affres du déracinement et de l'exil. ■

Pages réalisées par Jean-François Claudon

Bibliographie sélective

Benjamin Stora a réalisé une trentaine d'ouvrages, du début des années 1980 à aujourd'hui. Il a par ailleurs participé à de nombreux films et documentaires en tant qu'auteur ou conseiller scientifique.

Il va donc de soi que cette brève sélection n'a rien d'exhaustive. Pour plus d'information : www.univ-paris13.fr/benjaminstora.



► *Messali Hadj (1898-1974)*, Pluriel histoire, 2004 (première édition 1982 au Sycomore, puis 1986 à L'Harmattan).

► *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens* : ENA, PPA, MTL, 1926-1954, 1985.

► *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, 2005 (première édition 1991 à la Découverte).

► *La dernière génération d'Octobre*, Pluriel, 2008 (première édition 2003, chez Stock, collection Un ordre d'idées).

► *Les trois exils : Juifs d'Algérie*, Pluriel, 2008.

► *Les immigrés algériens en France : une histoire politique. 1912-1962*, Pluriel, 2009.

► *Les clés retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Un ordre d'idées, 2015.

LA RENTRÉE SERA CHAUDE

Pathétique est cet acharnement que mettent certaines organisations syndicales, relayant le discours de la ministre, à expliquer que les textes sur la réforme du collège sont publiés et qu'ainsi le dossier serait clos.

La réalité de ce qui se passe dans les établissements vient démentir le discours porté par des syndicats minoritaires dans le second degré ; la profession, dans sa grande majorité, ne s'y trompe pas. La réforme de la ministre n'apportera rien au collège en termes d'égalité. Elle risque même d'avoir les effets contraires tout en aggravant les conditions de travail des enseignants. C'est

pourquoi les initiatives ont continué à fleurir localement et que fusent de partout les critiques des parents d'élèves, associations de spécialistes, universitaires...

La détermination et l'engagement des personnels sont de nature à permettre le retrait des textes actuels pour une reprise de véritables discussions. L'histoire récente témoigne du fait qu'un décret peut très rapidement être abrogé au profit d'un autre et la propagande sur le côté irréversible des choses ne doit tromper personne.

Grève à la rentrée

Le préavis de grève reconduit de semaine en semaine par le SNES-FSU a permis les mobilisations décidées dans certains collèges, y compris au moment du DNB ; ces mobilisations doivent reprendre avec d'autant plus de force à la rentrée. C'est pourquoi la CAN du SNES-FSU a souhaité que la prérentrée donne le signal fort à la profession comme à l'opinion que la contestation ne faiblit pas, que le mouvement reprend fortement.

Dans les établissements, les débats porteront sur ce que nous voulons pour le collège et sur

le plan d'action voté par les instances du SNES-FSU et qui sera proposé à l'intersyndicale second degré. L'idée est bien de faire monter la pression, d'associer le maximum de collègues aux mobilisations en utilisant la pétition intersyndicale, en ayant des actions diversifiées du type réunions publiques, distribution de tracts, délégations auprès d'élus. Il s'agira de débattre de l'organisation d'une journée de grève à proximité de la rentrée et de construire une manifestation nationale à Paris en octobre.

Cette dernière modalité permettrait de rassembler au-delà des personnels et de faire la démonstration que les enjeux d'une réforme du collège nécessitent autre chose que des négociations bâclées et un dispositif inefficace et dangereux.

Enfin, concernant les quelques ouvertures de la ministre de la Fonction publique sur les carrières des fonctionnaires, la FSU continuera à exiger la revalorisation du point d'indice, des mesures salariales dès 2016 et des améliorations de carrière pour les enseignants, notamment pour les débuts. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

REP+ : DISPOSITIF COMPLET À LA RENTRÉE

La refondation de l'éducation prioritaire se mettra pleinement en place à la rentrée 2015 avec un périmètre élargi et une meilleure reconnaissance des personnels qui y exercent. Certains rectorats ou chefs d'établissement tentent de freiner ces évolutions.

Dans les établissements REP+, toutes les heures d'enseignement effectuées dans la limite du maximum de service (18 heures pour les certifiés, 15 heures pour les agrégés) sont pondérées à 1,1. Certains chefs d'établissement cherchent à réduire la pondération, indiquant aux collègues que seules les 16,35 premières heures pour un certifié sont susceptibles d'être pondérées. C'est faux : le mode de calcul, fait par l'intermédiaire d'un logiciel national, ne permet pas cette manipulation. Le temps ainsi dégagé sert à « favoriser le travail en équipe » et, de ce fait, n'a pas à être comptabilisé. Les professeurs n'ont donc pas à justifier de l'utilisation du temps libéré.

En REP+, les professeurs et CPE bénéficieront d'une indemnité de 2 312 € (le double de l'ISS-ZEP) ; ceux affectés en REP d'une indemnité de 1 734 € (1,5 fois l'ISS-ZEP). Les personnels affectés dans un établissement déclassé continuent de bénéficier de l'indemnité ISS-ZEP pendant trois ans. Les

AED ne bénéficient pas de ces indemnités, ce que le SNES-FSU dénonce.

Affectation

Certains recteurs ont classé en poste spécifique les postes en REP+, reproduisant les travers des affectations en ÉCLAIR. Conséquences : collègues en poste empêchés de muter et postes vacants après mouvement ! D'autres ont conditionné l'attribution d'une bonification sur l'établissement à l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR. De telles politiques sont aberrantes : chaque professeur est apte à enseigner sur n'importe quel poste. L'éducation prioritaire continue d'être un laboratoire d'expérimentations en politique de gestion des personnels. Le SNES-FSU, avec les personnels, mène la bataille syndicale pour résister aux pratiques managériales de certains chefs d'établissement et pour l'application la plus favorable des nouveaux textes. ■

Xavier Marand, Christophe Barbillat



© Thierry Nectoux

RÉFORME DE L'ÉTAT ACADÉMIES EN FUSION

La loi du 16 janvier 2015 a modifié la carte des Régions, leur nombre passant de 22 à 13. Parallèlement se mène une réforme importante de l'organisation des services de l'État en Région, dont les rectorats.

Rappelons que la réforme territoriale (dont le dernier volet est encore en examen au Parlement) a pour principal objectif la baisse de la dépense publique.

Le ministère de l'Éducation nationale, peu favorable dans un premier temps à des fusions d'académies, travaille maintenant avec les recteurs à une redéfinition de la carte des académies, alors que, dans d'autres ministères, la fusion de nombre de directions régionales est déjà actée.

Un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale, commandé par le Premier ministre, en fixe les objectifs. Au nom de la « simplicité, de l'efficacité et de la proximité », cinq fusions seraient envisagées : Lille-Amiens, Rouen-Caen, Dijon-Besançon, Aix-Marseille-Nice et Limoges-Poitiers. Les décisions seront annoncées mi-juillet.

Le ministère se défend de viser des économies, assure que les conditions de travail des personnels administratifs ne seront pas dégra-



dées et que les services ne seront pas concentrés sur un seul site. Mais cette évolution de la carte des académies s'inscrit dans le cadre général décrit plus haut et ce sont bien de nouvelles suppressions d'emplois qui sont à

craindre et/ou des mobilités contraintes (fonctionnelles ou géographiques).

Refroidir le ré(a)cteur

Le SNES-FSU pense essentiel que sur les compétences partagées (orientation, décrochage, carte des formations, constructions scolaires...), l'État parle d'une seule voix face au conseil régional. Mais cela n'implique pas de fusionner les rectorats.

Le SNES-FSU s'est prononcé contre d'éventuelles fusions d'académies et sur les tentatives d'aller vers une éducation régionalisée et une gestion du second degré qui irait dans le sens du renforcement de l'école du socle. Les conséquences des fusions éventuelles pour les personnels du second degré et notamment sur le mouvement pourraient conduire à terme à un recrutement régionalisé.

Il continuera à se mobiliser pour défendre un système éducatif qui combat les inégalités à tous les niveaux. ■

Fabienne Bellin

RENTRÉE 2015 CHERCHEZ LES PROFS !

Concours de recrutement qui ne font pas le plein, postes non pourvus à l'issue des mouvements académiques, suppressions de crédits d'EAP... tous les indicateurs sont au rouge.

Depuis des années le SNES-FSU ne cesse d'alerter sur l'urgence à prendre des mesures d'ampleur pour enrayer la crise de recrutement des enseignants. Après le bilan des admissibilités aux concours, celui des affectations académiques met concrètement en évidence les conséquences sur le terrain de cette crise. Dans la plupart des

académies le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement est encore en augmentation par rapport à la situation de juin dernier. Un exemple dans l'académie de Versailles : ce nombre est passé au total de 328 à 396, la palme revenant aux mathématiques avec 94 postes vacants cette année quand il y en avait 48 en juin dernier. Le nombre de TZR poursuit son érosion, annonçant l'aggravation de la situation du remplacement.

EAP sans avenir ?

Alors que sont attendus en nombre des élèves supplémentaires, cette pénurie d'enseignants va peser toujours plus lourd sur les conditions d'étude des élèves et sur les conditions de travail des personnels : effectifs par classe en hausse, pressions sur les heures supplémentaires... mais aussi refus de mise en disponibilité voire de temps partiel pour les col-

lègues enseignants dans les disciplines les plus « tendues »...

Cette situation met en évidence à nouveau l'insuffisance criante des mesures prises pour enrayer la crise du recrutement.

Et comme si cela ne suffisait pas à alerter, une partie des crédits destinés aux Emplois d'Avenir Professeurs prévus au budget 2015 viennent d'être supprimés. La mesure est tellement incitative que sur les 10 000 emplois prévus seuls 8 000 auraient trouvés preneurs et le ministère aurait décidé de se contenter de reconduire à la rentrée 2015 les contrats en cours... mais ne prévoit toujours rien pour mettre réellement les étudiants en capacité de préparer les concours dans les conditions pour les réussir.

C'est bien la capacité du second degré à garantir la continuité et l'égalité d'accès à l'offre d'enseignement qui est en cause. ■

F. B.



UN APPEL HONTEUX !

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé de faire appel du jugement qui condamnait un principal pour licenciement abusif de cinq AED.

Dans *L'US* de mars, le SNES-FSU relatait le jugement du tribunal administratif de Montpellier accordant à cinq collègues AED non renouvelées sans motif des dommages et intérêts élevés (entre 1 500 et 15 000 euros). Pour mémoire, l'une élevait seule trois enfants, la seconde souffrait d'une pathologie sérieuse et grave, la troisième était enceinte, la quatrième en congé de maternité et la cinquième était... représentante SNES-FSU dans le cadre de la CCP du rectorat de Montpellier. Le principal de ce collègue avait cru qu'il était tout-puissant et qu'il n'était pas tenu de respecter la loi. Le soutien juridique du SNES-FSU aux côtés des AED devant le juge administratif a été couronné de succès. Une belle victoire juridique et politique.

Ces cinq jugements auraient pu, dû, amené l'administration à plus de discernement et à intervenir auprès des chefs d'établissement pour éviter des décisions relevant du fait du prince à l'encontre de personnel précaire.

Encouragement à l'autoritarisme

Folle espérance puisque le ministère a décidé de faire appel de ces cinq jugements. Le message est limpide : les chefs d'établissement peuvent continuer à ne pas renouveler les AED sans raison valable, à faire preuve d'autoritarisme, se faire condamner lourdement en première instance, le ministère sera à leur côté et les soutiendra.

Ce comportement du ministère est sot, grossier et offensant envers des personnels fragiles qu'il devrait plutôt s'attacher à protéger quand ils subissent des abus de leurs supérieurs, et ce d'autant plus que ces illégalités sont attestées et sanctionnées par le juge. Bien sûr, dans cette attaque du ministère, le SNES-FSU va continuer à apporter son soutien à ces cinq collègues maltraitées par leur employeur, qui lui dispose du soutien du ministre de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU regrette par ailleurs que l'obligation d'être éthique et responsable ne concerne pas le personnel politique !



Il continuera à être vigilant et à soutenir les collègues victimes d'illégalité. ■

Jean-Michel Harvier, Didier Albert

APPEL NON-TITULAIRES TOUS À PARIS LE 15 OCTOBRE

La FSU organise une grande journée d'action fédérale le 15 octobre prochain pour rédiger de nouvelles négociations, pour un vrai concours réservé.

Cette année, pour les concours réservés et examens professionnalisés, 2 960 postes ont été proposés, exactement le même nombre que l'an dernier. Globalement, c'est déjà près de 1 600 postes qui ne seront pas pourvus, soit près de 60 % des postes offerts aux différents concours. Autrement dit, c'est la majorité des postes mis aux concours réservés qui resteront vacants ! Alors que le dispositif Sauvadet s'avère bien trop restrictif et que les engagements ministériels actés par le GT 13 n'ont pas été traduits dans la réglementation, la seule annonce de la prolongation de deux ans de celui-ci est bien loin d'être adaptée aux besoins des agents non titulaires et doit forcément être accompagné de sérieuses modifications.

Pour de nouvelles négociations

La FSU n'avait pas signé le protocole d'accord conduisant à la loi Sauvadet, car s'il ouvrait des perspectives de titularisation, il écartait certains agents et requerrait des conditions trop restrictives pour accéder au concours-même.



La FSU a demandé très officiellement le 7 mai dernier à la ministre de nouvelles négociations, pour pouvoir tirer toutes les conséquences du bilan inégal de la loi Sauvadet.

Elle a aussi exigé d'être présente dans les groupes de travail au ministère, ainsi que dans toutes les instances permettant de soumettre ses propositions pour la réécriture des principaux textes qui réglementent les droits des agents non titulaires, ainsi que celle des conditions permettant l'accès au concours réservé pour le plus grand nombre. Pour peser en ce sens, et pour intervenir auprès des groupes parlementaires au moment de l'examen du projet de loi de déontologie, la FSU propose une journée nationale d'action fédérale organisée par les élus CCP et les militants en charge de ce dossier. Elle aura lieu à Paris le 15 octobre prochain. Le SNES-FSU contribuera au succès de cette initiative ! ■



Nadine Krantz

FACE AUX ATTAQUES, LA MOBILISATION

La France est un pays riche. Pourtant les chiffres sont têtus : plus de cinq millions de chômeurs, 10 % des retraités en dessous du seuil de pauvreté et un enfant sur cinq souffrant de pauvreté.

Ceci est le résultat d'une succession de plans d'austérité. Tous les salariés (actifs, retraités, chômeurs) sont concernés. Le pouvoir d'achat des retraités continue de diminuer, ce que reconnaissent la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) et le COR (Conseil d'orientation des retraites).

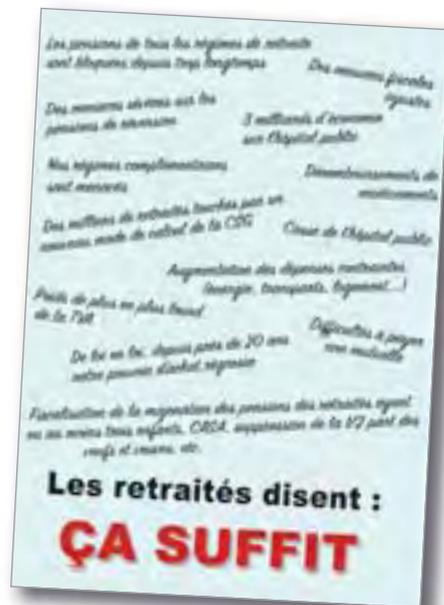
Programme de stabilité 2015-2018 oblige, le 15 avril 2015, le gouvernement annonce la prolongation du gel des pensions jusqu'en 2016. À l'exception des 40 euros octroyés début 2015 aux titulaires de pensions cumulées inférieures à 1 200 euros, les retraites auront donc été gelées entre avril 2013 et octobre 2016 alors que l'accès aux soins est difficile, que les dépenses contraintes augmentent et que la situation des retraités est alourdie par les mesures fiscales régressives. Cerise sur le gâteau : l'augmentation pour les retraités de 15 % de la cotisation MGEN au détriment des valeurs mutualistes et de solidarité.

En 2013, pour la première fois, les retraités imposables sur le revenu ont payé la CASA⁽¹⁾ pour financer la loi « adaptation de la société

au vieillissement », loi que les retraités, les personnes âgées et leurs familles attendent toujours. Le gouvernement promet son effectivité pour janvier 2016 mais la loi n'est pas prévue au calendrier parlementaire de juillet 2015. Et pour la troisième année, la CASA (que le SNES-FSU a dénoncée car elle rompt avec les principes solidaires) est utilisée à d'autres fins.

Une riposte actifs et retraités est indispensable

Le dernier rapport annuel du COR (juin 2015) indique que pour assurer l'équilibre des régimes en 2060, la diminution de la pension moyenne relative des retraités serait la principale contribution au financement des retraites. Un véritable dispositif de paupérisation des retraités actuels et futurs serait mis en place, jouant notamment sur l'indexation des retraites. D'ores et déjà, les retraités se mobilisent par l'envoi d'une carte-pétition revendicative adressée à François Hollande. Le 1^{er} octobre 2015, « l'intersyndicale des neuf » tiendra une conférence de presse avant d'aller déposer les cartes à l'Élysée au cours d'une audience. Le même



jour, les initiatives unitaires se multiplieront localement. ■ **Marylène Cahouet**

(1) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie

QUALITÉ DU TRAVAIL ET PRÉVENTION : UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE

Le troisième colloque, qui s'est tenu les 11 et 12 juin, a été l'occasion pour les psychologues syndiqués de croiser leur regard sur l'évolution de leurs missions.

Les représentants CO-Psy des différents syndicats de la FSU (SNES-FSU, SNUIPP, SNPES-PJJ, SNU-Pôle emploi, SNEPAP) ont ainsi pu confronter la manière dont, sous couvert de « prévention », entrait dans l'éducation, la justice, la prison et surtout le travail, une logique de détection des individus « à risques » et de « sécurisation » de leurs parcours scolaires ou professionnels, faisant plus de place aux évolutions probables qu'aux développements possibles.

La traduction de telles conceptions pour les psychologues se manifeste par l'imposition de conditions d'exercices peu soucieuses de la déontologie, l'intrusion de « bonnes pratiques » tournées surtout vers la traçabilité des interventions, la limitation de l'action des psychologues à un accompagnement superficiel, censé apporter une aide plus compassionnelle que réellement porteuse de transformations.

Préoccupation partagée dans l'EN

Aux frontières du monde du travail, les CO-Psy sont bien placés pour constater combien

ces idées tendent à s'infiltrer dans le monde éducatif, le SPRO⁽¹⁾ étant le vecteur tout désigné de l'imposition de ces pratiques de repérage, de suivis « traçables » et d'intégration dans des dispositifs correspondant plus à l'offre qu'à la demande réelle des personnes. L'opération « Reviens te former » ou la



manière dont est mis en place le CEP⁽²⁾ à Pôle emploi en sont de bons exemples. Mais dans l'Éducation nationale, ces logiques rencontrent aussi celles du modèle médical qui, par le biais du handicap, distillent l'idée d'une externalisation « naturelle » de l'échec scolaire et souvent d'une réduction à la baisse des exigences et des ambitions. Le cas des « dys » en est l'illustration emblématique.

La où un réel travail d'équipe permettrait de faire bouger les conditions d'études et d'aider les élèves à prendre leurs apprentissages en main, les réformes actuelles ne proposent qu'un discours pédagogique convenu, ignorant la réalité de l'exercice professionnel de chacun, ses difficultés mais aussi ses ressources. Ce colloque a été l'occasion de constater la convergence des préoccupations de tous les psychologues, mais aussi leur envie de résister et d'agir ! ■ **Marie-Agnès Monnier**

(1) Service public régional d'orientation

(2) Conseil en évolution professionnelle

CARRIÈRES ENSEIGNANTES IL Y A TANT À FAIRE !

Face à la crise de recrutement des enseignants du second degré, la dimension salariale des réponses ne peut être plus longtemps occultée. Les propositions présentées le 16 juin par la ministre de la Fonction publique ouvrent le dossier des grilles de rémunération.

Pour la catégorie A, les propositions auxquelles l'unité a contraint le gouvernement sont formulées uniquement sur la grille en trois grades des attachés d'administration, recrutés à la licence et formés dans les IRA⁽¹⁾. Pour l'essentiel ces propositions visent à revaloriser le traitement au recrutement en le portant à l'IM 390 (par étapes jusqu'en 2019), à créer un nouvel échelon dans le deuxième grade



© Clément Martin

rémunéré à l'IM 821 (2020), ces transformations s'accompagnant de la transformation d'indemnités en 9 points d'indice.

Quelle traduction ?

La ministre de la Fonction publique s'engage à ce que ces mesures soient transposées aux corps enseignants dans le même calendrier. Les premier et deuxième échelons des certifiés, CPE et CO-Psy, fixés à 349 et 376, sont inférieurs à 390. C'est aussi le cas pour l'indice du premier échelon des agrégés à 379. Il y a donc un premier chantier sur le bas de la grille. L'ajout d'un échelon à la hors-classe des certifiés et des CPE, permettant en 2020 une fin de carrière à l'indice 821, représenterait un gain de 29 points sur la fiche de paie (+ 134 € brut, 109 € net par mois) et de 38 points sur la pension de retraite (132 € mensuels brut pour un taux de pension de 75 %). Sur l'enjeu déterminant du déroulement de carrière, la ministre annonce que chaque fonctionnaire a vocation à connaître au moins une promotion de grade.

5 €, LE POINT ?

C'est le résultat d'une simple règle de trois. S'il avait été revalorisé sur l'indice des prix hors tabac depuis juillet 2010, le point indiciaire de la Fonction publique serait tout proche de 5 €. Sauf que depuis cette date, il est resté figé. M. Lebranchu annonce une négociation salariale au printemps 2016. Pour la FSU, c'est plus qu'urgent..

La négociation se poursuit

Sur d'autres questions, comme celle de l'avancement d'échelon, les arbitrages du gouvernement ne sont pas encore connus. La FSU continue donc d'intervenir dans la négociation, comme elle entend le faire par la suite dans la transposition de ces annonces. La signature éventuelle d'un accord n'intervenant pas avant la mi-septembre, le SNES-FSU se déterminera à partir d'un large débat. ■ Anne Féray

(1) IRA : cinq Instituts régionaux d'administration

FONCTION PUBLIQUE : DEUX ANS APRÈS, LA LOI TOUJOURS EN PROJET

Le Conseil des ministres a adopté le 17 juin une nouvelle version du projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires, se substituant à la version du 17 juillet 2013.

En deux ans, le Parlement n'a pas dégagé le temps du débat pour adopter le projet de loi de 2013. À l'occasion du trentième anniversaire du statut des fonctionnaires, il s'agissait alors de le renforcer, en abrogeant différentes dispositions introduites par la droite et en adaptant la loi aux évolutions sociétales. Au titre des abrogations qui attendent encore d'être promulguées, on peut citer le dispositif de réorientation professionnelle, lequel pouvait déboucher en cas de restructuration de service sur le licenciement du fonctionnaire, le cumul d'emplois à temps incomplet entre plusieurs administrations, la mise à disposition des administrations de salariés de droit privé.

Le projet de loi devait aussi harmoniser les sanctions disciplinaires entre les trois versants de la Fonction publique, définir et prévenir les conflits d'intérêts. Il comportait enfin diverses dispositions pour promouvoir l'égalité professionnelle ou obliger les employeurs publics à plus

« d'exemplarité » dans le recours aux contractuels, ou dans la reconnaissance des droits des représentants des personnels en CHS-CT.

Améliorer la situation des agents

Pour que le Parlement examine enfin le projet de loi, le gouvernement sollicite l'autorisation de prendre par ordonnances une partie des mesures, limitant le texte à vingt-cinq articles. Mais chacun a bien compris que ce serait sans doute la seule loi relative à la Fonction publique débattue au cours de la présente mandature. Du coup, c'est par la voie d'amendements du gouvernement que les questions d'ordre législatif qui émergent de la concertation avec les organisations syndicales seraient insérées à la loi. Si elle regrette cette procédure, la FSU sera mobilisée tout au long du processus parlementaire et veillera à ce que la loi débouche sur l'amélioration de la situation des agents de la Fonction publique. ■ A. F.



© Thierry Pélissier

RETRAITES : UN RAPPORT DU COR INQUIÉTANT

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu le 10 juin son rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France.

Ce rapport fournit, comme d'habitude, nombre d'informations utiles sur notre système de retraites et intègre les premiers effets de la dernière réforme (loi du 20 janvier 2014). Il mesure par ailleurs le poids des dispositifs de solidarité et notamment comment les droits familiaux viennent diminuer les inégalités dont sont victimes les femmes en matière de pension.

Ses projections s'appuient sur cinq scénarios économiques plus ou moins favorables qui croisent des hypothèses de croissance annuelle et de taux de chômage⁽¹⁾, et ses hypothèses de croissance sont moins optimistes qu'en 2014.

Idéologie libérale continuée

Le rapport se fonde aussi sur l'hypothèse, d'un recul de l'âge moyen de départ à la retraite (de 61 ans en 2013 à 64,1 en 2030) du fait du recul des bornes d'âge et de l'allongement de la durée de cotisation requise pour un taux plein (43 annuités pour la génération née en 1973).

Le COR réalise en effet toutes ses projections à législation inchangée, sans jamais interroger la philosophie des réformes engagées depuis 1993. Le rapport prévoit ainsi que la part du PIB affectée au financement des retraites variera peu d'ici 2060, quel que soit le

scénario retenu (entre 12,9 % et 13,2 %). Sans augmentation des cotisations, l'équilibre serait principalement assuré à long terme par une réduction considérable des dépenses, entraînant un appauvrissement des retraités à partir de 2015 et jusqu'en 2060.

C'est le comité de suivi institué par la loi du 20 janvier 2014 qui formulera des recommandations au gouvernement. L'urgence imposerait des recommandations en rupture

avec les orientations des précédentes réformes, mais l'inquiétude est plutôt de mise quand on pense aux

propositions inacceptables du MEDEF dans le cadre des négociations AGIRC-ARRCO pour les retraites complémentaires des salariés du privé. La question reste donc posée d'une mobilisation des salariés pour une tout autre répartition des richesses, un partage du travail plus équitable et une augmentation de la part employeur des cotisations. ■

Monique Daune

(1) Le scénario le plus favorable (A') s'appuie sur 2 % de croissance et un taux de chômage ramené à 4,5 %, quand le plus médiocre (C') n'escompte respectivement que 1 % et 10 %.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : LES EXIGENCES DU MEDEF

Patronat et syndicats gestionnaires des régimes de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO se sont retrouvés le 22 juin pour une cinquième séance de négociation.

Ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les moyens de redresser les finances des deux régimes. Les négociations devront donc reprendre en septembre. Les « partenaires sociaux » du privé se retrouvent à intervalles réguliers pour faire évoluer les paramètres des retraites complémentaires AGIRC (pour les cadres) et ARRCO (pour l'ensemble des salariés) en fonction de la démographie et de la conjoncture économique. En mars 2013, ils avaient par exemple décidé de sous-indexer pendant trois ans les pensions complémentaires en les revalorisant de 1 point de moins que l'inflation. Une idée qui avait par la suite inspiré le gel des pensions de base par le gouvernement.

Mais cette fois, ils doivent trouver les moyens de rétablir l'équilibre financier des deux régimes à l'horizon 2020 alors que les pen-

sions complémentaires versées sont plus importantes que les cotisations perçues et que les réserves accumulées depuis 1998 seront bientôt épuisées (en 2018 pour l'AGIRC et en 2027 pour l'ARRCO).

Le patronat fait sa loi

Depuis le début, le MEDEF met sur la table des propositions inacceptables qui font reposer les efforts de financement sur les seuls salariés et retraités (refus de toute hausse des cotisations patronales au nom de la compétitivité dégradée des entreprises) ; il propose donc trois années supplémentaires de sous-indexation des pensions, cette fois de 1,5 point de moins que l'inflation. Au-delà, sa mesure phare consiste à appliquer un abattement dégressif sur les pensions complémentaires avant l'âge de 67 ans, histoire de dissuader les salariés de partir à la



retraite à 62 ans. Seule inflexion depuis le 27 mai, la décote envisagée ne serait plus de 40 % à 62 ans mais de 30 % (elle serait ensuite de 20 % à 63 ans et 10 % à 64 ans). Les retraites complémentaires représentant en moyenne 30 % de la pension pour un salarié du privé non cadre, c'est une façon pour le patronat de décaler de fait l'âge de départ à la retraite alors qu'il n'a pas réussi à obtenir par la loi en 2014 un nouveau recul de la borne d'âge légale. ■

M. D.

GRÈCE : JUSQU'OU ?

Pour les « institutions » européennes, ce n'est pas la Grèce qui est un problème, c'est la démocratie. Mise en place par le Parlement grec, la Commission pour la Vérité sur la dette publique grecque vient de rendre son rapport. Cette dette est insoutenable et illégitime.

La principale conclusion est que la dette grecque est totalement insoutenable. Son paiement, surtout assorti des conditions absurdes mises à l'apport de fonds par les « institutions », rendrait impossible tout rétablissement de l'économie grecque. Elle est illégitime parce qu'elle a été contractée en faveur d'intérêts privés, notamment les banques, à l'encontre de l'intérêt général. Elle est aussi insoutenable parce qu'elle bafoue les droits humains qui devraient, selon le droit international, avoir la priorité sur toute autre considération.

Quelle morale ?

La dette présente pour les créanciers l'avantage de faire de la victime un coupable. C'est donc au nom de la morale (rembourser la dette) qu'ils peuvent légitimer la destruction des droits sociaux et humains, et comptent que les opinions publiques vont les suivre. Poser comme condition du crédit la suppression de la prime de 80 euros pour les petites retraites, le relèvement de la TVA sur les médicaments ou le démantèlement de la négociation collective est une bonne indication de la morale de ceux qui prétendent agir au nom de la morale.

Il n'y a pas de « problème grec », mais une orientation de l'Union européenne qui pose un gros problème à tous les peuples. Les « institutions » et les créanciers ont patiemment inscrit leurs politiques (néolibérales) dans un système de « règles » qui échappe au débat politique et au contrôle démocratique.

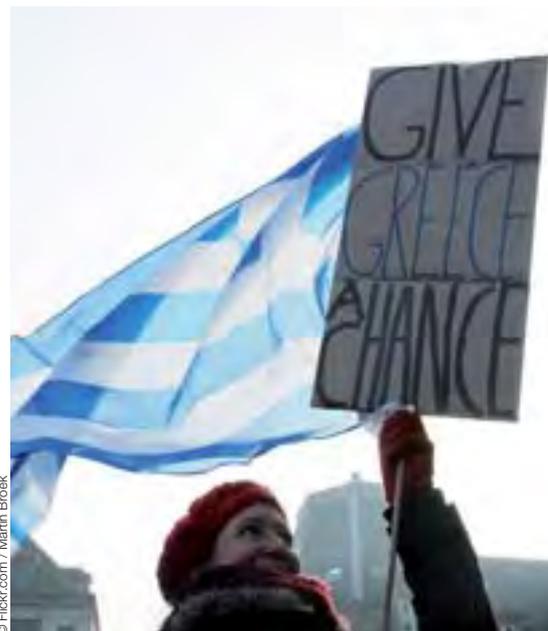
Quand le gouvernement grec dit à Bruxelles qu'il veut respecter le mandat que lui a donné son peuple, on lui répond : « vous ne respectez pas les règles ».

La politique européenne en question

Le conflit entre les Grecs et les « institutions » porte les habits de l'économie mais il est uniquement politique. La rage avec laquelle elles veulent asphyxier la Grèce révèle au grand jour la grande vulnérabilité de leur modèle à l'expression d'une volonté démocratique.

Des manifestations à Paris, Berlin, Londres, Rome, Bruxelles ont marqué la semaine européenne de soutien au peuple grec (20 au 27 juin).

Le mouvement syndical, même lorsqu'il soutient ces actions, est encore peu investi dans



ces mobilisations. À la mi-octobre, des marches européennes sont prévues à partir de l'Espagne et d'autres pays pour converger vers Bruxelles. Une occasion pour agir, car le « problème grec » ne sera pas résolu par un « accord ». ■

Daniel Rallet

LE GOUVERNEMENT DÉFEND LES EMPLOYEURS, PAS LES SALARIÉS !

Le gouvernement mène depuis 2013 une « politique de l'offre » qui consiste à réduire à tout prix le « coût » du travail et à flexibiliser les conditions d'emploi salarié.

Malgré les multiples cadeaux offerts aux entreprises au nom de la compétitivité-emploi, la reprise de l'activité économique est faible, uniquement due à la conjoncture internationale et ne permettra pas de faire reculer le chômage. Or, le gouvernement s'enferme dans ses choix et cherche à aller plus loin.

Aucune contrepartie exigée

Il a d'abord créé en 2013 le CICE qui permet aux entreprises de réduire leur impôt sur les salaires versés jusqu'à 2,5 SMIC (à hauteur de 4 % en 2014, 6 % en 2015 puis 9 % en 2016). Il a ensuite mis en place en 2014 le « Pacte de responsabilité et de solidarité » qui se traduit notamment par des mesures

d'allègement des cotisations sociales acquittées par les employeurs (jusqu'à 3,5 SMIC). Soit 41 Mds € de cadeaux aux entreprises en 2017, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée d'elles en matière de création d'emplois.

Le gouvernement a également eu deux fois recours au 49-3 pour faire adopter de force à l'Assemblée nationale une loi Macron fortement contestée, y compris dans les rangs de la majorité, du fait des attaques contre le droit du travail qu'elle contient et renforce.

La première version prévoyait ainsi la mise en place d'un barème indicatif pour les indemnités obtenues aux prud'hommes par les salariés abusivement licenciés. La seconde

version va encore plus loin en plafonnant ces indemnités selon l'ancienneté et la taille de l'entreprise.

Attaques contre le droit du travail

Le gouvernement a aussi annoncé un contrôle généralisé des chômeurs, le report de six mois de la pleine application du compte pénibilité prévu par la loi de 2014, une refonte du droit social qui donnerait plus de place aux accords collectifs d'entreprise (plus faciles à négocier) en réduisant le code du travail à ses principes essentiels. Il entend à ce titre s'appuyer sur les conclusions de la mission confiée à Jean-Denis Combexelle pour dégraisser un code du travail jugé trop bavard et trop rigide, autrement dit trop protecteur pour les salariés ! ■ Monique Daune

Le baccalauréat

Les attaques se multiplient contre le baccalauréat, tant par de nouvelles épreuves qui remettent en cause son caractère national que par la multiplication de discours idéologiques sur sa prétendue inutilité. Trop lourd, trop cher, le premier grade universitaire serait obsolète ! Or, cet examen conserve tout son sens comme diplôme national qui sanctionne la fin des études secondaires et ouvre la voie au supérieur.

4 à 77 %

Un peu d'histoire

(Re)créé en 1808, il consacre la fin des études en lycée et constitue le premier grade universitaire (l'examen, essentiellement oral au départ, se passe à l'Université). Exclusivement dominé par les « humanités » au XIX^e siècle, le bac se diversifie lors de la réforme de 1902 qui crée, dans une ambiance houleuse, une série « sans latin », mais avec des sciences. Les domaines d'études, les séries et voies, la nature des épreuves, se multiplient et se recomposent tout au long du XX^e siècle. ■

Diversification et démocratisation

La démocratisation de l'accès au baccalauréat est le résultat de la diversification des voies : création des bacs technologique en 1968 et professionnel en 1985. Elle se fonde aussi sur la diversification des séries au sein des voies. La création du bac B à la fin des années 1960 en est un exemple. Cette diversification des voies et des

Séries

séries permet de combiner adaptation à la diversité des élèves, maintien d'un cadre d'enseignement à la fois commun, large, mais partiellement spécialisé, et volonté

de construire une culture commune au-delà des différenciations de parcours. Mais la diversification pose le problème des choix d'orientation (trop souvent déterminés par l'origine sociale des élèves, et liés à une hiérarchie implicite des voies et séries), et des possibilités de « passerelles » en cours de formation. ■

Un examen menacé ?

La réforme du lycée de 2010 a profondément déstabilisé certaines séries, notamment les séries technologiques industrielles, en appauvrissant la diversité des formations.

Depuis plusieurs années, des épreuves de bac sont évaluées en « CCF » (contrôle en cours de formation), ou par des dispositifs proches (par exemple, les épreuves orales de langues vivantes en « évaluation en cours d'année »).

Ce développement du contrôle local engendre une charge de travail très importante pour les enseignants, et remet en cause des règles essentielles :

anonymat pas ou peu respecté, disparités dans les règles appliquées d'un établissement à l'autre... les risques d'inégalités de traitement des candidats sont importants. Tout concourt à affaiblir la confiance que l'ensemble des acteurs du système, enseignants, parents, élèves, ont dans l'école, et dans la valeur du diplôme. ■

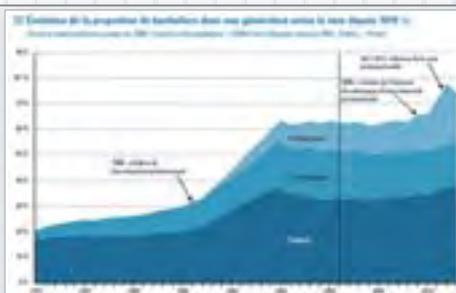
CCF

50 à 100 millions

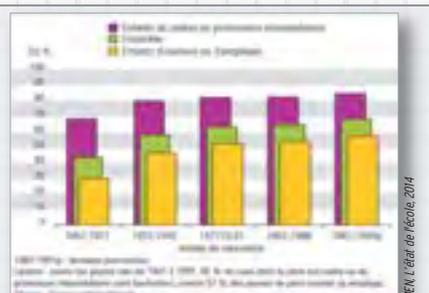
Le bac coûteux ?

Avec un grand nombre de séries et de disciplines, une diversité des épreuves (écrites, orales, pratiques...), la mobilisation des personnels pour les jurys, « l'intendance » et la « logistique » nécessaires à des épreuves qui s'étalent sur plus d'un mois, certains ont bon compte de dénoncer le coût supposé exorbitant du baccalauréat. Un syndicat de chefs d'établissement l'évaluait récemment à 1,5 milliard d'euros... alors même qu'il est communément admis que les frais d'organisation oscillent entre 50 et 100 millions d'euros. Trop cher, trop lourd, les détracteurs du bac invoquent souvent ces arguments pour en appeler à sa disparition, tout au moins dans sa forme actuelle, en se gardant bien de révéler les véritables raisons qui les animent. ■

Une démocratisation quantitative de l'accès aux bacs...



... mais le maintien d'inégalités sociales d'accès au bac.



93

Moins de Sécu

La moitié des points d'accueil (18 sur 33) de la Sécurité sociale vont fermer dans le 93, un des départements qui concentre le plus de difficultés sociales. Cette décision de la caisse primaire d'assurance maladie du 93 permettra, selon son directeur, de « prendre en compte les situations les plus complexes sur rendez-vous » tout en recentrant « l'offre libre-service » via Internet et des bornes automatiques afin de « garantir la continuité d'un service qui s'est fortement dégradé ces dernières années ». Autant dire que les 1 500 agents et 1,5 million d'assurés sociaux, déjà confrontés à des files d'attente interminables et des fermetures inopinées des centres, sont très loin d'être convaincus par ce projet de restructuration...

Dépassements d'honoraires

Toujours plus !

L'Observatoire citoyen des restes à charge en santé, qui regroupe le Collectif interassociatif sur la santé, 60 millions de consommateurs et Santéclair, publie une étude selon laquelle, entre 2012 et 2014, ces dépassements ont enregistré une progression de 6,6 % et représentent désormais plus de 2,8 Mds € à la charge des patients. Avec 2,5 Mds € (+ 7,7 %), les médecins spécialistes demeurent les principaux bénéficiaires de ces dépassements, toujours plus loin devant les généralistes qui, eux, voient leurs dépassements diminuer de 1,5 % à 300 millions €.

Seuil de pauvreté

1 enfant sur 5

Selon un rapport d'Unicef France, plus de 3 millions d'enfants (moins de 18 ans), soit 1 sur 5, vivent sous le seuil de pauvreté en France, 30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles et 140 000 décrochent de l'école chaque année. De 2008 à 2012, 440 000 enfants supplémentaires ont plongé avec leurs familles dans la pauvreté. Le rapport dénonce notamment « la situation inacceptable des enfants migrants non accompagnés et/ou vivant en bidonvilles » au nombre de 8 000 à 10 000.

Énergies fossiles

10 millions \$/mn

Le rapport « How Large Are Global Energy Subsidies ? » remis au FMI estime que les subventions dont bénéficieront les entreprises d'extraction d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) vont atteindre cette année 5 300 Mds \$, soit 14,5 Mds \$ par jour ou encore 10 millions \$ par minute. Le secteur est ainsi davantage subventionné que l'ensemble des programmes de santé publique dans tous les pays de la planète. Un beau pavé dans la mare de la COP21 (conférence internationale sur le climat à Paris en décembre 2015)...

ADDICTION

Les jeunes et le téléphone portable

Le téléphone portable a un impact évident sur certains aspects de notre vie quotidienne personnelle et affecte nos pratiques professionnelles. En 1997, 4 % des français avaient un téléphone portable, ils sont aujourd'hui plus de 90 % (et déjà 50 % pour les smartphones).

Dans cet ensemble, les jeunes se distinguent : 88 % des 12-17 ans et quasiment 100 % des 18-24 ans en possèdent un. Nous-mêmes, enseignants, avons de plus en plus de mal à nous en passer. Mais cet outil peut nous agacer et pose de réels problèmes dans nos établissements et nos classes. Source supplémentaire d'inattention, nouvelle technique de bavardages, de triche, de chahuts ou de conflits entre élèves, enregistrement des situations scolaires... il perturbe notre activité comme celle attendue des élèves et provoque accrochages et sanctions. Mais au-delà de ce vécu parfois conflictuel et de ce que nous pouvons observer ponctuellement, comment est-il utilisé par les adolescents ? Quels usages individuels et collectifs en font-ils et quel sens y donnent-ils ?

À l'adolescence, le téléphone portable semble essentiel à la construction et l'organisation d'une sociabilité autonome par rapport aux parents (qui restent néanmoins joignables, voire corvéables pour gérer les imprévus !). Pour un adolescent, donner le numéro de téléphone fixe du foyer paraît aujourd'hui impensable (les ami(e)s risquant de « tomber » sur les parents ou la fratrie...). Parallèlement, la possibilité de personnaliser l'objet et son contenu constitue un élément supplémentaire de fabrication de l'image de soi, à l'instar de la tenue vestimentaire. Enfin, le développement des smartphones transforme à son tour les pratiques ; il permet la rédaction de SMS moins lapidaires et plus proches d'un écrit conventionnel et constitue un outil de création : photomontage ou petits films relatifs à leurs activités ou leurs passions. Le téléphone portable n'est donc pas seulement un outil de communication à distance entre individus.

Une diversité d'usages collectifs...

Mais ce n'est pas non plus un objet strictement individuel et l'observation dévoile une pluralité des usages. Il ne permet pas seulement d'être ailleurs ou en relation avec une personne absente ; il structure les interactions et les relations durant les interours, les récréations ou à la périphérie de l'établissement. Les mobiles passent assez facilement de main en main, sont l'occasion de regroupements pour y observer et discuter brièvement d'une image ou d'un texte envoyé ou reçu, ou pour écouter de la musique. Alors que les enseignants et les parents sont généralement exclus des contenus, les jeunes entre eux exposent et partagent largement des instants choisis de leur vie privée et collective. Les échanges de portables ont aussi des motivations économiques : ceux qui ont la chance d'avoir un forfait généreux jouent parfois un rôle de « banquier » pour les « taxeurs ». Les jeunes contournent ainsi les contraintes financières, mais les inégalités économiques alors exposées ne sont pas toujours bien vécues.

... et un certain recul critique

Le lien que les jeunes entretiennent avec leur portable s'intègre dans leur rapport plus général au numérique. Ils sont *a priori* « accros », notamment lorsqu'on leur confisque l'objet utilisé en classe. Pourtant, lorsqu'ils évoquent leurs pratiques, ils parlent d'ennui, de lassitude, de vacuité et ils disqualifient aisément les contenus diffusés et consultés. Ils regardent souvent leurs messages comme on verrait passer une voiture dans la rue en regardant par la fenêtre (ce qui n'arrange pas non plus l'attention...) ou comme un autre griffonnerait.

L'élève qui utilise son portable en classe matérialise son manque d'intérêt, son ennui... mais le contenu de son portable n'a pas pour autant plus d'intérêt à ses propres yeux.

Aujourd'hui, nos plus jeunes collègues ont été les premières générations d'élèves à avoir enquiné leurs professeurs avec cet objet, à avoir eu ces pratiques qui nous hérissent. Auront-ils une attitude et une compréhension différentes ? ■

Hervé Moreau



© StockRocket / Fotolia.fr

Les riches trichent !

Fraude fiscale, détournement de fonds, corruption, banqueroute, pollution sauvage, discrimination syndicale... la liste pourrait être longue des actes délictueux commis par les puissants, pour leur intérêt personnel ou celui de leur entreprise, de leur parti... Des actes qui provoquent à la fois des victimes nombreuses et des réactions bien faibles.

La « délinquance en col blanc » est difficile à définir précisément. E. Sutherland, criminologue américain considéré comme le fondateur de l'étude de ces pratiques, proposait de regrouper sous ce concept tous les crimes ou délits « commis, au cours de ses activités professionnelles courantes, par un individu bénéficiant d'une respectabilité et d'une position élevée »⁽¹⁾. Double critère, donc : des actes commis par les classes supérieures, dans un cadre et un but professionnels – ce à quoi il faudrait ajouter les actes commis par les entreprises, pour les entreprises. Sutherland notait dès 1949 que ce type de criminalité est courant, évoquant les nombreux rapports d'enquête dénonçant des pratiques illégales dans « les affaires foncières, les chemins de fer, l'assurance, l'armement, la banque, les services publics, la Bourse, l'industrie pétrolière, l'industrie immobilière, le monde politique ». Il n'est pas certain que cette liste ait beaucoup vieilli...

La fin justifie...

Les dirigeants d'entreprise, les dirigeants politiques, par leur position et leur (probable) ambition, sont sans doute facilement amenés à faire usage de moyens illégaux pour atteindre des objectifs socialement valorisés, tels que la fortune ou le prestige. Et comme le notait Veblen il y a un siècle, à propos des « capitaines d'industrie », « dans certains cas, il est difficile, parfois impossible jusqu'au jugement du tribunal, de dire s'il s'agit d'une habileté commerciale digne d'éloges, ou d'une malhonnêteté qui mérite la prison »⁽²⁾. Car la délinquance en col blanc a des frontières floues, contrairement sans doute au *street crime* qui occupe tant les politiques sécuritaires et les médias. Ce flou est particulièrement bien illustré par la frontière poreuse entre « optimisation fiscale » (légale, même si elle apparaît illégitime) et « fraude fiscale ».

Un acte qui enfreint une loi ne devient socialement « déviant » que s'il provoque une réaction de la société, qui désigne l'acte comme répréhensible, et son auteur comme un « délinquant ». C'est donc la réaction sociale, la sanction, qui transforme une infraction en déviance.

Mansuétude

La faiblesse de la réaction sociale est une des principales caractéristiques de la délinquance en col blanc. La société est étonnamment tolérante à l'égard de ces délits, et de leurs auteurs, notamment parce que les victimes – pourtant bien réelles – sont plus difficiles à repérer, ce qui empêche des mouvements d'empathie. Mais l'absence de victimes identifiables n'explique pas tout : le traitement judiciaire de la délinquance en col blanc n'est pas un traitement de « droit commun ».

Analysant le traitement différencié des « illégalismes » en fonction de la classe sociale de leurs auteurs, Foucault notait en 1975 qu'il y a « une spécialisation des circuits judiciaires : pour les illégalismes de biens – pour le vol – les tribunaux ordinaires et châtiments ; pour les illégalismes de droits – fraudes, évasions fiscales, opérations commerciales irrégulières – des juridictions spéciales avec transactions, accommodements, amendes atténuées, etc. »⁽³⁾. Là non plus, l'analyse n'a pas vieilli. A. Spire⁽⁴⁾ montre par exemple que les agents des impôts reçoivent des consignes de mansuétude avec les

riches, et de dureté avec les pauvres. Et même lorsqu'une infraction fait l'objet d'une désignation publique dégradante (J. Chirac qualifiant de « patrons-voyous » les dirigeants de Metaleurop en 2003), la complexité des actes concernés rend parfois la condamnation quasi-impossible, car l'infraction est trop difficile à caractériser.

Lutte contre la fraude fiscale, les pratiques commerciales illégales, les paradis fiscaux, la délinquance environnementale... Les chantiers ne manquent pas pour renforcer la répression de la délinquance en col blanc. Ce qui manque peut-être, c'est la volonté politique de le faire. ■

Romain Génay

(1) E. Sutherland, *White-Collar Crime*, 1949

(2) Cité par R. K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, 1965 (1997)

(3) M. Foucault, *Surveiller et punir*, 1975

(4) A. Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*, 2012



© Mizar / Fotolia.fr

Retraités

Pensions à la baisse

Le prérapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) fait l'étude de cinq scénarios à l'horizon 2030. Dans tous les cas « la pension moyenne relative des retraités diminuerait entre 2013 et 2060 », après une longue période de hausse régulière liée au remplacement des anciennes générations de retraités par des nouveaux retraités aux pensions moyennes plus élevées.

En cause, « l'indexation selon l'inflation des droits acquis en cours de carrière et des pensions liquidées », qui creuse d'année en année « les écarts entre les pensions (à la fois celles des personnes déjà retraitées et celles des retraités futurs) et les revenus d'activité ».

Santé au travail

6 chiffres inquiétants

Le spécialiste français des objets connectés Withings a réalisé une étude auprès de 3 500 clients pour déterminer quelles sont les professions où l'activité est la plus sédentaire.

73 % des Français passent leur journée au travail assis la plupart du temps. Les plus sédentaires sont les juristes, les chauffeurs de taxi ou de camion, avec 28 % de salariés concernés. 37 % des personnes ont pris du poids en changeant de travail. Les femmes marchent 400 pas de moins en moyenne par jour que leurs homologues masculins. 41 % des dirigeants sont en surpoids et 62 % des employés sont stressés.

Maths

15 % de PIB

« À quoi servent les mathématiques ? » À cette lancinante question, une étude commandée par la plupart des acteurs de l'écosystème des mathématiques en France donne une réponse sur le plan de leur impact socio-économique.

La valeur ajoutée apportée par les mathématiques en France représente 285 Mds €, soit 15 % du PIB. Le nombre d'emplois impactés directement s'élève à 2,4 millions, soit 9 % du nombre total d'emplois en 2012. L'étude précise que « sur les 85 technologies répertoriées, 37 voient leurs progrès conditionnés de façon significative par des avancées dans le domaine mathématique ».

Suite page 20 >>>

Travail au noir

Redressements records

Le montant total des redressements imposés par les Urssaf pour travail au noir, dissimulation d'activité, minoration d'heures atteint 401 millions € en 2014, soit 25 % de plus qu'en 2013 et dix fois plus qu'en 2004. Au total, 6 000 entreprises ont été sanctionnées. Le travail au noir a été la première source de redressement avec 288 millions € de sanctions. L'URSSAF explique ces records par une fréquence plus grande et une meilleure efficacité de ses contrôles.

Pauvreté

Concentration dans les grandes villes

Contrairement aux idées reçues, de nouvelles statistiques de l'INSEE montrent que la pauvreté (revenu du ménage inférieur à 987 € par mois) a tendance à être plus forte (19,5 % de la population contre 14,3 % au total pour la France) dans les centre-villes des grands pôles urbains (230 agglomérations de plus de 10 000 emplois). « Le taux de pauvreté est presque toujours plus élevé dans les villes-centres. Il atteint parfois deux ou trois fois celui des banlieues et plus de quatre fois celui des couronnes périurbaines ». Marseille en est l'exemple extrême : 25 % de la population, qui habite la ville, vit en dessous du niveau de pauvreté, alors que 12 % des ménages sont pauvres en banlieue et 9 % dans la grande couronne.

+ 2 °C maximum

Grâce à la Chine ?

Les États négocient pour parvenir, à Paris, en décembre, à un accord, destiné à prendre le relais du protocole de Kyoto, visant à limiter le réchauffement mondial à 2 °C. La Chine, premier émetteur mondial de CO₂, semble en passe d'apporter une contribution décisive. En effet ses émissions de CO₂ devraient atteindre leur pic, non en 2030 comme annoncé précédemment, mais dès 2025, les émissions commençant à décliner tout de suite après. Les changements structurels de l'économie chinoise et les politiques de développement durable mises en œuvre, qui se traduisent par une très forte diminution en 2014 et 2015 de la consommation de charbon, expliquent ce résultat qui crédibilise considérablement l'objectif des 2 °C maximum au niveau mondial.

TEXTE ET CONTEXTE

Question de méthode en sciences sociales

Quatre livres, en cette fin d'année scolaire, alimentent un débat nécessaire sur les outils d'analyse d'un monde qui semble de moins en moins compréhensible.

Quand le fer coûtait plus cher que l'or permet à Alessandro Girauo – chef économiste d'un groupe international –, à la fois, de raconter soixante histoires drôles ou pas pour en tirer une morale, comme don disait dans les fables du bon La Fontaine. Or, il est de mauvaise méthode, pour interroger le monde capitaliste actuel, de faire référence à des systèmes économiques du passé. La différence fondamentale de contexte, de structuration ne permet en rien d'appréhender le monde d'aujourd'hui. Le titre fait allusion aux Assyriens qui payaient le fer huit fois le prix de l'or sans que l'auteur aborde le fait que la sphère de la marchandise était peu développée et l'absence d'une économie monétaire, entre autres. Il est impossible de titrer des leçons pour le présent.

La loi du marché...

À l'inverse quasiment, Hervé Falciani livre un témoignage sur la corruption qui colle à la définition même du capitalisme à dominante financière. *Séisme sur la planète finance* se situe « au cœur du scandale HSBC », scandale de la fuite organisée des plus riches devant l'impôt. Scandale qui a pris récemment une nouvelle dimension. La direction de la banque a décidé de licencier plusieurs milliers de salariés pour redresser ses bénéfices. La variable d'ajustement est toujours

la même, le coût salarial. L'aventure qu'il raconte est une histoire pleine de rebondissements. Un vrai thriller, en même temps qu'un témoignage essentiel sur le monde qui se veut le nôtre...

... nuit toujours à l'emploi

Michel Husson s'attaque à un slogan cher au MEDEF : *Créer des emplois en baissant les salaires ?* Le point d'interrogation indique la dimension du programme. Il remet la volonté patronale dans son contexte où s'inscrit la nécessité, du fait de la forme du régime d'accumulation, d'augmenter toujours plus le profit à court terme. Politique économique de baisse des charges – les cotisations sociales patronales – et politique d'entreprise de flexibilisation du travail et de hausse du temps de travail en résultent. L'auteur démontre, modèles mathématiques à l'appui, l'inanité de telles politiques pour lutter contre le chômage. Globalement, la baisse de la masse salariale diminue le marché final et ouvre la porte à une surproduction structurelle qui se traduit par des fusions ou des faillites et par la hausse des suppressions d'emplois. Il fallait bien terminer par l'État, point aveugle, trop souvent, de toutes les théorisations. Ce petit livre collectif, *Nature et forme de l'État capitaliste*, propose des « Analyses marxistes contemporaines ». Analyses d'autant plus

importantes que Marx ne propose pas de théorie construite de l'État, sinon dans l'« Anti Dühring », bien que le livre ne soit signé que du seul Engels, en proposant cette définition, « capitaliste collectif en idée ». Tran Hai Hac revient sur « État et capital dans l'exposé du Capital » pour insister sur sa nature capitaliste, sa forme et ses formes phénoménales, régime politique, gouvernement... Antoine Artous passe en revue les difficultés et discussions présentes dans les écrits des années 1960-80 pour dresser une sorte d'état des savoirs et José Luis Solis Gonzalez s'arrête sur « L'État comme catégorie de l'économie politique » pour ouvrir la porte – les deux contributions se lisent en un seul tenant – à Pierre Salama qui se penche sur « L'État et ses particularités dans les pays émergents latino-américains, une approche théorique à partir de l'école de la dérivation ». Il insiste sur les questions de légitimité, sur l'articulation entre États Nations, sur les conséquences de la globalisation qui noie le concept de Nation privant les régimes politiques d'une partie de leur légitimité. Une leçon de méthode pour appréhender le monde tel qu'il est, pour comprendre la nécessité des « abstractions réelles » pour lutter contre la métaphysique des théories néoclassiques. ■

Nicolas Bénéès

UN CORPUS POUR COMPRENDRE

Quand le fer coûtait plus cher que l'or, 60 histoires pour comprendre l'économie mondiale, Alessandro Girauo, Fayard ; Séisme sur la planète finance, au cœur du scandale HSBC, Hervé Falciani avec la collaboration de Angelo Mincuzzi, La Découverte ; Créer des emplois en baissant les salaires ?, Michel Husson, Éditions du Croquant ; Nature et forme de l'État capitaliste, Analyses marxistes contemporaines, Antoine Artous, Tran Hai Hac, José Luis Solis Gonzalez, Pierre Salama, Syllepse/Mille Marxismes.



N. B.

DOSSIER

Le collège

Construire le collège *de l'égalité*



Dossier coordonné par V. Ponvert et V. Siphimalani, et réalisé par V. Bellegueulle, I. Château, S. Charrier, X. Hill, A. Koechlin, J. Lebastard, C. Lefevre, M.-A. Monnier, O. Raluy, F. Sentex, V. Siphimalani

**Est-il encore possible
de faire réussir tous
les élèves dans un même
collège, sans filière,
sans sortie vers
l'apprentissage précoce ?
Le SNES-FSU répond oui.**

Les choses ne peuvent pas rester en l'état, des changements sont nécessaires. En partant d'un état des lieux, mais aussi d'objectifs partagés : le collège n'est ni l'école ni le lycée, c'est un moment unique de la scolarité où se construisent les adolescents, avec leur manière, parfois particulière, d'envisager la vie collective et les apprentissages. La vie du collégien, sa réussite scolaire, ce sont les cours, avec leurs pratiques pédagogiques et leurs contenus, mais aussi l'emploi du temps, les moments entre pairs. Réformer le collège, c'est s'attacher à la qualité des conditions d'apprentissage, via les taux d'encadrement et les conditions matérielles, mais aussi par la mixité scolaire et sociale, ce qui suppose de mener un débat de société sur la carte scolaire. Réformer le collège, c'est permettre aux personnels de travailler de manière concertée, sur des programmes cohérents, avec la possibilité de diversifier les pratiques pédagogiques, ce qui suppose de mener le débat avec ceux qui devront mettre en œuvre toute réforme. Ce dossier ne traite pas de la réforme imposée par le ministère, déjà largement traitée par le SNES-FSU dans ses publications. Il prend le parti de réaffirmer que c'est aux personnels de penser leurs métiers, qu'il faut leur donner les moyens de le faire, plutôt que de penser pour eux et de raisonner en termes bureaucratiques.

Enseigner en collège aujourd'hui

Un métier complexifié et empêché

Enseigner en collège est devenu un métier de plus en plus difficile. La multiplication des tâches, missions, injonctions, des classes aux effectifs toujours plus lourds forment le quotidien de l'enseignant en collège.

La difficulté commence dans la classe. Il faut composer avec des objectifs souvent contradictoires : finir le programme ou suivre le rythme des élèves, rattraper les élèves les plus en difficultés tout en stimulant la tête de classe, maintenir un cadre commun tout en individualisant et en personnalisant. Les prescriptions pédagogiques se sont multipliées, en particulier depuis la loi d'orientation de 2005 : mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, du Livret personnel de compétences (LPC), du Brevet informatique et internet (B2I), du niveau A2 en langues vivantes, de l'histoire des arts et de son évaluation, du Parcours de découverte des métiers et des formations, de la note de vie scolaire (heureusement supprimée en 2014), pressions à tout va sur l'utilisation du numérique...

Trop plein

Imposées sans discussion et souvent vides de sens, ces injonctions verticales se sont empilées et ont conduit à une augmentation de la charge de travail (temps de présence accru, multiplication des réunions, multiplication de documents à compléter) et à une dénaturation du métier. S'y ajoute l'accueil en classe ordinaire d'un nombre croissant d'élèves en situation de handicap avec une insuffisance notoire de moyens spécifiques en formation et en personnels.

Ces prescriptions ignorent de plus la dégradation des conditions d'enseignement dans un contexte d'augmentation des effectifs des classes ; cette dégradation est la conséquence assumée par la droite de sa politique de suppression de postes, au moment même où la démographie du collège augmentait : aujourd'hui, plus de deux tiers des classes dépassent 25 élèves. Leur gestion en est devenue plus difficile et pèse quotidiennement sur les enseignants. L'institution se défait de son côté par l'indifférence et/ou un discours culpabilisant. Le désintérêt et le manque de discipline ne seraient que le résultat d'une mauvaise pédagogie, d'une mauvaise évaluation, d'une mauvaise prise en compte des difficultés des élèves par l'enseignant.

Hiérarchie souvent ennemie

Ce manque de soutien de l'institution s'accompagne du renforcement du néo-management c'est-à-dire de la mise sous contrôle des personnels par une gestion tatillonne et souvent infantilissante, sous l'égide du chef d'établissement. La dégradation des conditions d'exercice signifie aussi, pour un nombre croissant de collègues, le partage de leur temps de service sur deux voire plusieurs établissements, tout en devant assumer des heures supplémentaires dans l'établissement d'origine, situation induite par



© Thierry Nectoux

Plus de deux tiers des classes dépassent 25 élèves

des décisions administratives qui imposent une quantité importante d'heures supplémentaires.

Empêchés de faire du « bon travail », il n'est dès lors guère étonnant que les enseignants qui exercent en collège, sans perspective d'amélioration, connaissent le découragement même s'ils résistent et continuent d'innover au quotidien, de renouveler leurs pratiques. Avec ce paradoxe ultime : alors même qu'ils s'épuisent à la tâche, les inégalités scolaires n'ont jamais été aussi fortes. ■

Gouvernance

La politique du chiffre

Introduit dans l'éducation prioritaire avec notamment la politique des RAR (Réseaux ambition réussite) en 2006, le « *New public management* » et sa gestion agressive des personnels touchent maintenant tous les établissements. La culture des indicateurs et du résultat règne : les projets d'établissements, souvent vidés de leur sens, sont associés à des contrats d'objectifs chiffrés qu'il s'agit d'atteindre à tout prix. Les personnels de direction sont invités

à mettre en place une gestion de plus en plus individuelle des personnels. Les méthodes infantilisantes ou culpabilisantes ne sont pas rares, multipliant heurts et conflits dans les équipes. Les responsabilités pédagogiques confiées aux chefs d'établissement croissent chaque jour, empiétant sur celles des enseignants tenus de répondre à des « commandes » de projets dont le contenu n'importe plus ou pas vraiment. Mais quel est donc le résultat de ce néo-management sinon des personnels fragilisés, empêchés de travailler au service de la réussite de leurs élèves, notamment les plus en difficultés d'entre eux ? ■

La culture des indicateurs et du résultat règne

**Chiffres****Effectifs**

25 élèves en moyenne par classe au collège en 2013. Derrière la moyenne, la réalité : 9,5 % des élèves sont dans des classes dont l'effectif va au-delà de 30, et 63,1 % au-delà de 25.

24,7 %

C'est le pourcentage de collégiens bénéficiant d'une bourse (aide sociale).

Durée de scolarisation

La scolarisation des jeunes entre 15 et 25 ans a progressé dans la plupart des 27 pays de l'OCDE ; mais en France, elle n'a cessé de reculer :

1995 : 3^e rang**2012 : 22^e rang**

Source : État de l'école, 2014

Massification

La démocratisation est en panne

Le principe du collège unique, dont la réforme Haby est une première mise en œuvre partielle, traduit la volonté d'ouvrir le second degré à l'ensemble d'une génération.

Progressivement, les structures du collège ont évolué et le palier d'orientation en fin de Cinquième, l'orientation précoce vers des voies de formation courtes ou des dispositifs en marge ont disparu avec l'ambition d'« assure[r], dans le cadre de la scolarité obligatoire, la formation qui sert de base à l'enseignement secondaire et les prépare ainsi aux voies de formation ultérieures »⁽¹⁾. Cette évolution nécessaire, répondant à la fois à une demande sociale et au besoin de la société de jeunes formés, a permis de mener les trois quarts d'une génération au baccalauréat.

Des inégalités marquées

Mais elle ne s'est pas accompagnée d'une démocratisation de la réussite scolaire : l'École continue d'entériner les inégalités sociales, qu'elle convertit en inégalités de réussite scolaire. De fait, rien n'a été prévu pour faire entrer dans la culture scolaire les élèves issus de familles éloignées de l'école. De plus, la carte scolaire n'a pas été utilisée comme outil d'amélioration de la mixité sociale et scolaire. Son

L'école continue d'entériner les inégalités sociales

assouplissement depuis une petite dizaine d'années a renforcé la polarisation des collèges, avec pour conséquence la ghettoïsation de certains, et une part croissante d'élèves en difficulté. Face à cela, l'institution a développé les discours de l'individualisation et de la personnalisation des apprentissages, renvoyant les responsabilités de la réussite ou de l'échec aux seuls individus. Les dispositifs d'accompagnement individualisés sans lien avec les apprentissages menés en groupe-classe (PPRE, PAP...) se sont multipliés. Ils correspondent le plus souvent à une gestion purement administrative de la difficulté scolaire ou méritent à tout le moins une analyse sérieuse de leur efficacité. De leur côté, les professeurs ont dû composer, puiser dans leurs ressources personnelles faute de ressources professionnelles suffisantes pour traiter les difficultés des élèves au sein de la



classe. Ils ont fait vivre le principe du collège unique, avec certes ses insuffisances, dont on ne saurait leur imputer la responsabilité. ■

(1) Art. 1 du décret n° 96-465 du 29 mai 1996

Vie scolaire

Réaffirmer le suivi éducatif

Vouloir répondre à l'ambition éducative de l'école implique de questionner la qualité des conditions de vie scolaire dans toutes ses dimensions. La vie du collégien ne se résume pas au seul cadre de la classe. Les temps hors la classe s'inscrivent dans un espace de travail intermédiaire entre apprentissages scolaires et sociabilité. La vie scolaire est partie prenante de la prise en compte globale de l'élève dans son rapport à l'école et de la consolidation du lien avec les familles : participation des collégiens aux différentes instances, souci du vivre ensemble, lutte contre toutes formes de discriminations ou de stéréotypes, développement de la responsabilité et de l'autonomie, de l'estime de soi. Le CPE en est le référent. L'objectif de démocratisation supposerait de pouvoir consacrer du temps à l'intégration des élèves souvent éloignés des normes et exigences scolaires. Ce travail d'accompagnement de longue haleine nécessite des personnels

qualifiés et en nombre suffisant, aux missions clairement centrées sur le suivi éducatif, ce qui n'est plus le cas des années 2000. ■

Entre apprentissages scolaires et sociabilité



8 240 €

Coût annuel d'un élève de collège (10 960 € pour un élève de LGT et 12 910 € pour un élève de LP).

Fonds sociaux (collège et cantine)

La dotation des fonds spéciaux a diminué de 4,4 % entre 2011 et 2012 (de 36 millions d'euros en 2011 à 34,4 millions en 2012). Le nombre de bénéficiaires a chuté de 53 % entre 2006 et 2010, passant de 676 225 à 318 842.

Source : SNES-FSU

Nouvelle carte REP

350 REP+ et 739 REP en 2015.

Nouveaux enseignements et parcours

EMC (Enseignement moral et civique), PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) et PIIODMEP (Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel). Le SNES-FSU, a demandé le report à la rentrée 2016 de ces enseignements et parcours.

PISA, Cèdre : quelles indications ?

Pour justifier sa réforme, le ministère affiche des chiffres chocs tirés de différentes évaluations nationales ou internationales, mettant en avant les difficultés du collège. Il se garde bien de diffuser la totalité des analyses. Ainsi, de 2000 à 2012 pour les évaluations PISA, le niveau en compréhension écrite de la France ne s'est pas effondré, bien au contraire : si le nombre des élèves les moins performants augmente, celui des plus performants le fait dans les mêmes proportions. De même, le ministère s'est jeté avec délectation sur les résultats de Cèdre 2015 pointant l'augmentation des élèves en difficulté au collège en mathématiques, mais a oublié de faire le lien avec Cèdre 2008 qui révélait que 37,7 % des élèves qui entrent en Sixième « ne maîtrisent pas suffisamment les notions mathématiques attendues en fin d'école primaire pour réussir de façon autonome au collège ». Un chiffre seul ne saurait constituer un fait indiscutable : il s'agit bien de développer à partir de ce chiffre une analyse et un point de vue qui ne saurait être qu'argumenté.

Le collège pour tous

Créer de véritables *conditions de réussite*

Le SNES-FSU porte la même ambition pour tous les élèves, dans un collège dont le fonctionnement n'a pas besoin d'être révolutionné, mais surtout amélioré dans son quotidien.

Pour les élèves comme pour les personnels, il est tout d'abord nécessaire de rattraper le retard du collège en matière de taux d'encadrement. Ne pas être trop nombreux dans une classe est une condition indispensable aux élèves pour participer, être accompagnés, travailler en petits groupes. La classe est le premier lieu où l'aide aux élèves est possible. De même, les personnels de vie scolaire et de l'équipe pluriprofessionnelle doivent être en nombre suffisant pour assurer une vie sereine et un appui en dehors de la classe. L'égalité sur le territoire doit être assurée par des grilles horaires et des programmes nationaux, une marge horaire garantie permettant le

Égalité sur le territoire, programmes nationaux

travail d'équipe et la mise en place des dispositifs jugés nécessaires par les équipes pédagogiques. L'éducation prioritaire entre dans ce cadre.

Vaincre la difficulté scolaire

La lutte contre la difficulté scolaire doit être pensée avant tout dans la classe, par le travail en petits groupes, la possibilité de co-intervention ou autres modalités qui ne cassent pas le groupe-classe, repère essentiel aux élèves les plus fragiles.

Les rythmes des apprentissages doivent être réfléchis : il est important pour les élèves d'avoir un emploi du temps équilibré avec des repères stables, qui leur permettent de s'approprier progressivement et régulièrement les savoirs, de structurer leur travail personnel. Autre facteur de réussite : des locaux adaptés, entretenus, agréables et tempérés, où les élèves handicapés peuvent se déplacer facilement, où les salles de classe sont suffisamment spacieuses, où l'organisation entre les différents lieux de vie de l'établissement est harmonieuse.

L'équipement pédagogique doit aussi être pensé. Les manuels scolaires sont un outil indispensable aux élèves en cours mais aussi pour approfondir une notion, s'entraîner, se cultiver. De même, l'accès à des ressources pédagogiques, littéraires et culturelles actualisées et en quantité suffisante, sur des supports variés, dans les Centres de documentation et d'information, est indispensable pour réduire les inégalités entre élèves. Le numérique est un outil puissant, mais son usage pour les appren-

Diversification des pratiques vs. différenciation pédagogique

Pour le SNES, il ne s'agit pas d'adapter les objectifs visés en fonction d'un potentiel supposé aux élèves, mais bien de maintenir pour tous les mêmes objectifs. Pour permettre l'entrée de toutes et tous dans les apprentissages, le SNES-FSU prône la mise en place de pratiques diversifiées (par opposition aux pratiques différenciées) au sein de la classe. La diversité des situations d'apprentissage créées par le professeur (travaux de groupe, jeux pédagogiques, cours dialogué, activités autonomes, recherches...) doit permettre de répondre à la diversité du public accueilli dans la classe et constituer un rempart contre l'échec scolaire. La formation des professionnels et la réflexion collective sont, à cet égard, cruciales et doivent être pensées, notamment pour que chaque enseignant dispose d'une palette de pratiques possibles suffisamment large et pertinente.

tissages doit rester de l'ordre de la liberté pédagogique. Il nécessite par ailleurs un parc informatique à jour et dont la maintenance est financée.

Il faut enfin donner aux équipes du temps pour travailler avec les familles, en particulier l'orientation qui doit permettre une ouverture vers le monde extérieur pour tous les élèves et leur permettre d'élaborer des choix personnels ambitieux. ■



© Daniel Maunoury

La SEGPAUne structure d'intégration *au collège*

Les sections d'enseignement adapté permettent d'accueillir au collège des élèves fragiles avec des difficultés scolaires « graves et persistantes ». Scolarisés dans des classes à petit effectif, ils bénéficient d'un enseignement adapté (méthodes, supports, outils en fonction des besoins particuliers des élèves) qui leur permet de progresser, d'obtenir un diplôme (le Certificat de formation générale) et de poursuivre des études en particulier dans les lycées professionnels. Ainsi scolarisés dans un cadre aménagé, les élèves de SEGPA peuvent entrer dans les apprentissages à leur rythme tout

en bénéficiant d'enseignements dispensés au collège et en participant à des projets avec d'autres classes de l'établissement, autant d'initiatives à encourager.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis de nombreuses années maintenant et, si l'inclusion des SEGPA peut être améliorée en termes géographiques dans certains établissements ou en termes de vie scolaire des élèves, cette structure est bénéfique pour celles et ceux qui y sont scolarisés, leur évite de décrocher et leur permet de suivre une formation et d'éviter l'exclusion. Elle doit être maintenue. ■



© Clément Marin

Un enseignement adapté pour progresser, obtenir un diplôme et poursuivre des études

Les équipes pluriprofessionnelles

Complémentarité des regards éducatifs

Un travail d'équipe est une nécessité pour cerner le jeune dans sa globalité.

La réussite étant une somme de dynamiques inter et intrapersonnelles agissant dans un contexte, l'équipe éducative se doit d'étudier les situations d'élèves en échec scolaire à l'aune des divers champs professionnels. Par le regard croisé et expert des personnels composant ces équipes (CPE, CO-Psy, médecins, infirmier-es, assistant-es sociaux) peuvent s'élaborer, en lien avec les

enseignants, des solutions éducatives concertées et cohérentes. Mais répondre effectivement aux besoins et améliorer les conditions d'études et de vie scolaire suppose de donner à ces équipes une place et un temps suffisant pour mener à bien leur mission.

Les CO-Psy peuvent favoriser l'adaptation au collège, travailler l'estime de soi, accompagner les plus fragiles par un suivi régulier visant à limiter ainsi les risques de décrochage, contribuer à la mise en place de parcours de réussite.

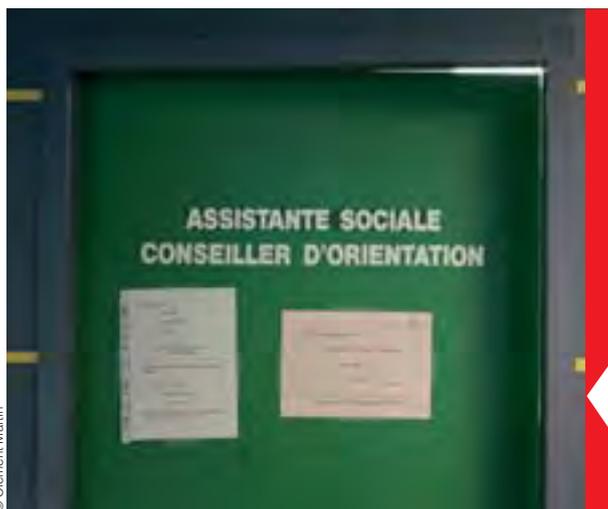
Le travail social par sa visée d'émancipation et d'autonomisation des personnes contribue aussi à la mission de l'école. L'assistante sociale scolaire propose un accompagnement global à la

Stabilité des équipes et quiétude professionnelle, des conditions nécessaires

Avoir des enseignants titulaires, concepteurs de leurs métiers, en service dans un seul établissement est une nécessité. Le SNES-FSU propose de redonner la main aux enseignants, d'intégrer au temps de service des personnels, sans l'augmenter, un temps libéré pour permettre la concertation entre collègues, le travail en équipe, la réflexion sur le métier, loin des injonctions managériales. Cela motiverait aussi les étudiants à se diriger davantage vers les métiers de l'éducation. Rappelons que 20 % des postes au concours en 2014 n'ont pas été pourvus.

scolarité. Elle aide la famille et l'élève à surmonter ou atténuer les difficultés sociales faisant obstacle à la réussite scolaire. Elle recherche avec eux les leviers pour amorcer des solutions. Cette aide est basée sur une évaluation fine de l'environnement, des personnalités, des ressources et potentialités des personnes concernées afin de les encourager à mobiliser leurs propres ressources pour atteindre leurs objectifs. ■

Élaborer des solutions éducatives concertées et cohérentes



© Clément Martin

QUATRE QUESTIONS À NATHALIE MONS, professeure de sociologie et présidente du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire)

Le CNESCO a commandé à des chercheurs une enquête sur l'état de la ségrégation à l'école. Qu'apparaît-il ?

Le rapport met en évidence des phénomènes de ségrégation puissants, selon les catégories socioprofessionnelles et les résultats scolaires des élèves. Appuyées sur la ségrégation résidentielle, ces ségrégations présentent de fortes inégalités territoriales. L'étude montre l'existence d'établissements ghettos accueillant un public socialement très défavorisé. À l'autre bout du spectre social, certains établissements sont réservés aux élèves issus des milieux les plus favorisés. Se dessine ainsi une France scolairement bipolarisée dans ses extrêmes sociaux. Enfin, le rapport met aussi en évidence l'existence de classes de niveau dans près de la moitié des collèges, alors qu'il s'agit d'une pratique légalement interdite. Ainsi, une ségrégation notamment scolaire, au sein des établissements, se superpose et renforce les ségrégations entre les établissements.

En quoi les ségrégations scolaires et sociales ont-elles des effets nocifs sur les apprentissages et les attitudes des jeunes vis-à-vis de la société ?

Les ségrégations sociales et scolaires ont des effets négatifs parce qu'elles génèrent des dynamiques de groupe négatives. Les apprentissages scolaires sont handicapés par le fait, par exemple, de ne pas avoir de têtes de classe d'élèves avancés scolairement. Les attitudes s'en ressentent également, en termes d'indiscipline. La concentration d'élèves qui partagent les mêmes codes culturels, sociaux, familiaux, voire religieux ouvre peu à la connaissance de l'autre, au respect de l'altérité. La laïcité, par exemple, ne peut se concevoir que parce que les élèves peuvent aussi côtoyer d'autres jeunes qui ont des philosophies de vie et des religions différentes.



Quelle forme une politique de mixité sociale pourrait-elle prendre dans le système éducatif français ?

Une politique nationale a été définie dans le cadre de la loi de Refondation de l'école de 2013, qui mentionne pour la première fois en France un objectif de mixité sociale à l'école. Les cadres réglementaires ont aussi bougé très récemment autorisant par exemple la construction de cartes scolaires comprenant plusieurs collèges. Ceci dit les outils des politiques de mixité sociale se construisent localement, car la mixité sociale à l'école, en milieu urbain sensible, en métropole mixte socialement ou dans des territoires ruraux par exemple, y est différente.

Une mesure prioritaire pour le collège ?

Pour le collège, le Cnesco identifie deux mesures prioritaires. Une action d'urgence doit être menée après des 100 collèges les plus ségrégués. Le Cnesco préconise la création d'un bonus pour les élèves de ces établissements afin de faciliter leur orientation vers les lycées demandés. Au-delà, des ajustements de carte scolaire doivent être envisagés afin de diversifier les publics. Ces collèges doivent pouvoir développer une politique d'attractivité des établissements via une offre de formation de qualité et un encadrement pédagogique riche. La seconde mesure prioritaire est la mise en place systématique d'un volet « mixités sociales et scolaire » à la création de tout nouvel établissement, comprenant des objectifs clairement établis et les moyens à disposition pour les mettre en œuvre. Notre pays a vécu de fortes évolutions démographiques sur les quinze dernières années, si une telle mesure avait été prise en amont, nous n'affronterions pas aujourd'hui un tel niveau de ségrégation à l'école.

Les moyens d'une véritable approche pédagogique

Quels enseignements ? Quels programmes ?

Le SNES-FSU est attaché à un collège structuré par les disciplines de la Sixième à la Troisième.

Le collège dispense une culture commune définie comme un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former. Cette culture commune comprend tous les champs culturels (linguistique, scientifique, artistique, technologique, physique et sportif...). Les disciplines comportent des « incontournables » que chaque jeune se doit de rencontrer et de travailler et qui permettent la construction de cette culture commune.

Dans une société où les connaissances augmentent sans cesse et où les compétences deviennent chaque jour plus complexes, l'allongement de la scolarité jusqu'à 18 ans est devenu indispensable (rappelons que 90 % des jeunes de 17 ans sont aujourd'hui scolarisés). Pour atteindre cet objectif, qui ne prend sens qu'accompagné d'une amélioration notable des conditions d'enseignement et d'étude, les programmes de l'école doivent être pensés en cohérence, de l'école primaire au lycée, et entre disciplines. Ceux du collège

Un réseau de savoirs et de compétences

doivent autant que possible donner à tous les collégiens des éléments des champs de connaissances travaillés dans les trois voies du lycée : enseignements généraux, différents champs technologiques et professionnels, sans filiariser le collège ni préorienter les élèves, mais pour rendre possible une orientation positive.

Programmes curriculaires

Ce mode de construction des programmes suppose du temps pour les écrire, de la concertation entre les disciplines, que la réflexion sorte des chapelles ministérielles et universitaires pour inclure les personnels de



terrain. Ceux qui seront chargés de mettre en œuvre les programmes doivent être partie prenante de leur élaboration.

Il faut enfin cesser d'empiler les prescriptions et penser en même temps tous les contenus : programmes et parcours, interdisciplinarité, éducations transversales (santé, etc.) ainsi que les modalités de leur éventuelle évaluation. ■

L'interdisciplinarité

Une réponse parmi d'autres

L'interdisciplinarité n'est pas une fin en soi, mais peut être un outil pour permettre aux élèves de construire du sens. Pour ce faire, des liens entre les disciplines

doivent être travaillés dès la phase d'écriture des programmes, basés sur des objets d'étude identifiés dans plusieurs disciplines et faisant sens dans chacune d'elles. Les premières écritures des projets de programmes ne vont hélas pas dans ce sens.

L'interdisciplinarité doit être progressive au collège pour aboutir en Troisième à un premier travail de recherche sur un horaire identifié en lien avec le professeur documentaliste. Elle ne se décrète pas, nécessite des moyens de concertation sur le temps de service pour le travail en équipe et d'éventuelles co-interventions.

Les EPI, censés se mettre en place à la rentrée 2016, procèdent d'une logique inverse que nous condamnons : interdisciplinarité conçue comme un objectif en soi ; démarche de projet imposée ; thèmes déconnectés des programmes ; horaires pris sur ceux des disciplines ; concertation non prévue dans les services. ■

Un outil pour permettre aux élèves de construire du sens

La formation initiale et continue

La formation des enseignants est une condition essentielle pour varier les approches pédagogiques, et venir à bout des implicites scolaires. Les enseignants doivent avoir une formation disciplinaire initiale de haut niveau incluant une formation épistémologique et didactique. La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants - concepteurs de leur métier - d'exercer leur liberté pédagogique et de faire des choix éclairés : contenus et organisation du cours, pratiques pédagogiques, modalités d'évaluation des élèves... en tenant compte du contexte de leur établissement et de leurs classes.

La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants d'avoir une meilleure connaissance des enjeux culturels de l'école, des biais sociaux à l'œuvre, des malentendus possibles.

Une meilleure articulation entre recherche et formation initiale et continue des personnels est indispensable. La formation continue, par exemple, ne peut se contenter d'avoir pour contenu la seule mise en œuvre des réformes ou la transmission de « bonnes pratiques », et doit notamment permettre la diffusion des résultats de la recherche.



« Ce qui donne du sens aux savoirs scolaires, ce n'est pas ce qui leur est extérieur »

Bernard Rey, professeur en sciences de l'éducation à l'Université libre de Bruxelles



L'US Mag : *Dans les débats actuels, le collège est présenté comme le « maillon faible » du système éducatif français. Sa structuration en disciplines scolaires est souvent mise en cause.*

Les savoirs disciplinaires seraient trop exigeants, source d'ennui et responsables de l'échec scolaire des élèves. Les compétences transversales sont de plus en plus mises à l'honneur. Qu'en pensez-vous ?

Quand on est sorti de l'école et qu'on n'y a pas été en échec, on a le sentiment qu'elle nous a apporté quelque chose, sans qu'on parvienne à définir précisément de quoi il s'agit. D'où l'idée que chaque discipline scolaire contribuerait à construire chez l'individu des compétences non spécifiques à la discipline mais utilisables en dehors d'elle et surtout en dehors de l'École. C'est généralement ce qu'on nomme « compétences transversales ». Il s'agit par exemple de compétences comme « savoir traiter l'information », « savoir raisonner », etc. Or, les résultats des recherches en psychologie cognitive indiquent qu'un individu qui a utilisé une démarche mentale est parfois, et seulement parfois, capable de l'utiliser dans un autre contexte. Si le transfert ne se produit pas, c'est qu'il y a le poids du contexte ! En effet, les individus se laissent souvent abuser par les traits superficiels d'une situation et n'en repèrent pas les caractères structurels. Les experts auront tendance à repérer la structure, tandis que les novices ne voient souvent que les traits de surface.

L'US Mag : *Comment faire en sorte que les élèves ne s'arrêtent pas aux traits de surface ?*

Au fond, la question de savoir comment un élève s'oriente sur une tâche dépend du type de regard qu'il adopte. Le regard scolaire sur les tâches n'est pas le seul possible et il n'est pas naturel. Il faut donc songer à le faire connaître aux élèves, notamment à ceux qui en ont le plus besoin car c'est là un puissant levier de démocratisation. Il s'agit de leur faire acquérir un « regard instruit » : l'École exige des élèves qu'ils analysent des tâches ou des situations en utilisant des savoirs scolaires, et non pas en référence à des considérations personnelles, émotionnelles, pratiques ou pragmatiques. Il leur faut donc iden-

tifier les savoirs à laquelle la tâche se réfère, et donc la discipline impliquée. Ensuite, l'École n'attend pas des élèves qu'ils mettent simplement en place des procédures automatisées : les savoirs scolaires sont des discours organisés et non des juxtapositions de savoirs isolés. Enfin, l'École attend des élèves qu'ils reformulent de façon langagière ce qui est évident dans la situation. Si on veut faire entrer les élèves dans ce fameux regard instruit, il faut les préparer progressivement à penser indépendamment de situations particulières.

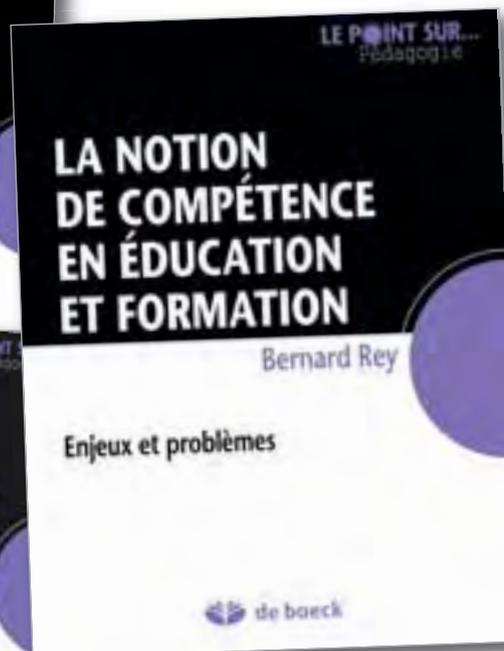
L'US Mag : *Pourtant, les promoteurs de la réforme du collège mettent en avant ce qu'ils appellent des « enseignements pratiques interdisciplinaires » qui doivent conduire à des réalisations pratiques pour remotiver les élèves et donner davantage de sens aux apprentissages en croisant les disciplines...*

L'idée que les élèves doivent appréhender les notions nouvelles en entrant dans des activités est incontestable ; mais ce qui pose problème, c'est le passage de l'activité à un savoir institution-

nalise, c'est-à-dire à une notion qui n'est plus en relation uniquement avec l'activité. Cela impose que l'élève maîtrise le « regard instruit » dont je parlais précédemment : pour donner du sens à la tâche, il ne doit pas se référer à cette seule tâche mais à une quantité de notions, elles-mêmes organisées en disciplines. Ce qui donne du sens aux savoirs scolaires, ce n'est pas ce qui leur est extérieur.

S'il ne s'agit pas de fermer les disciplines sur elles-mêmes, l'interdis-

ciplinarité pose problème car elle exige de mettre en rapport plusieurs disciplines, lesquelles ont chacune leur cohérence propre. Or, si on isole un élément de savoir de son contexte, on le prive de ses justifications et il est moins formateur. L'intérêt des savoirs disciplinaires est de faire acquérir aux élèves un nouveau regard sur le monde qui les entoure, de créer chez eux de nouveaux besoins, de nouvelles préoccupations. Pour modifier le regard des élèves, la mise en activité est importante, mais elle doit créer une rupture dans la manière de penser et non pas constituer de simples applications. Il faut donc que les activités aient des enjeux cognitifs forts. Ce qui exige évidemment, du côté des professeurs, une formation théorique solide, puis une formation de terrain, accompagnée et en lien avec la première. ■



CONSULTATION SUR LES PROJETS DE PROGRAMMES DU COLLÈGE : un questionnaire lourd et peu axé sur la pertinence des contenus, dans le contexte d'une réforme du collège rejetée par la grande majorité des personnels.

Consultation de pure forme ?

Des recteurs aux chefs d'établissement, en passant par les IPR, une très grande discrétion a été de mise quant à cette consultation : pas de demi-journée banalisée ni de réunion de bassin pour permettre la réflexion collective, peu ou pas d'incitation par courriel...

Il fallait s'armer de patience pour venir à bout du questionnaire ministériel : trop de questions, la plupart centrées sur des enjeux en marge des contenus des programmes, impossibilité signalée par de nombreux collègues d'aller au bout du questionnaire en cas de réponse négative à certaines questions ou de valider à la fin. En outre il était possible de répondre plusieurs fois, y compris en utilisant la même adresse de messagerie...

Pressions en tout genre

Devant ce manque de sérieux, beaucoup d'enseignants ont renoncé à s'emparer de cette consultation. Ceux qui l'ont fait ont souvent utilisé les réponses ouvertes pour dénoncer des programmes de cycle sans

repères annuels, dans le cadre d'une réforme du collège très contestée.

Côté Conseil supérieur des programmes, les choix faits (profils de certains responsables de groupes, petit nombre de contributeurs, délais très courts, nombre de signes imposé...) assortis d'instrumentalisations diverses et de reprise en main par l'Inspection générale sur certains programmes, ont pesé sur la

qualité du travail effectué et sur la cohérence de l'ensemble. Espérons que les forums et auditions organisées par le CSP auront permis les améliorations nécessaires auxquelles la consultation ministérielle a bien peu de chance de contribuer.

Le SNES-FSU y a pris part, en portant ses propositions, construites avec les collègues. ■ **Sandrine Charrier et Xavier Hill**



BILAN DES PROGRAMMES ACTUELS, propositions pour de nouveaux programmes, examen des projets : le SNES-FSU a réuni et consulté les collègues tout au long de l'année lors de réunions et par des enquêtes en ligne.

Le SNES-FSU, force de propositions

Le SNES-FSU a remis cette semaine au CSP ses critiques et propositions⁽¹⁾. Inscrire des repères annuels dans tous les programmes : c'est la première exigence des collègues, dans toutes les disciplines, pour les cycles 3 et 4, particulièrement en classe de Sixième où il est illusoire de penser qu'enseignants du collège et des écoles de secteur pourront décider de la répartition des contenus à enseigner en CM1, CM2 et Sixième. Une meilleure articulation cycle 3 et cycle 4, et entre les programmes, l'inscription dans les programmes d'objets d'études permettant des regards croisés entre les différentes disciplines, ainsi qu'une clarification du statut des documents d'accompagnement sont aussi nécessaires.

Nombreuses demandes

D'autres demandes fortes émergent (liste non exhaustive) : suppression de l'EIST⁽²⁾ au cycle 3 ; découverte des différents champs technologiques ; différenciation des programmes de SVT, sciences physiques et technologie en Sixième ; en mathématiques redonner une place suffisante à la géométrie et au raisonnement ; en français, harmoniser la terminologie dans les deux cycles, préciser notions, périodes littéraires, listes d'ouvrages indicatifs par niveau ; en LVER⁽³⁾

sortir de la focalisation sur la vie quotidienne, retravailler les niveaux attendus en fin de cycles, rendre les tableaux plus lisibles ; en arts plastiques indiquer des repères de culture artistique, simplifier les attendus de fin de cycle 4 et mieux articuler compétences, questions et notions ; en éducation musicale préciser des notions indicatives et en Sixième comme au cycle 4 des questions à traiter porteuses d'enjeux ; en histoire, satisfaction du principe de questions au choix et de l'absence de démarches imposées, en Cinquième nécessité d'un programme de géographie moins porté vers le développement durable ; faire référence aux enseignants-documentalistes pour l'EMI⁽⁴⁾ et rajouter cet enseignement en Sixième. Quant à l'histoire des arts, quelle est la pertinence de ce programme au collège, déconnecté des disciplines ?

Le ministère annonce qu'après passage en CSE et publication au BO, ces programmes s'appliqueraient à la rentrée 2016 simultanément dans toutes les classes. Ce serait mépriser les enseignants que de l'imposer. ■

S. C. et X. H., contenus@snes.edu

(1) www.snes.edu/Projets-de-programmes-de-college-bilan-et-propositions.html.

(2) Enseignement intégré de sciences et technologie.

(3) Langues vivantes étrangères et régionales

(4) Éducation aux médias et à l'information

RÉFORME DU COLLÈGE : un arrêté complémentaire et une circulaire d'application de la réforme du collège sont annoncés pour le 2 juillet. Ces textes, que le SNES-FSU et l'intersyndicale ont refusé de négocier, mais que d'autres ont largement fait fuiter, tentent sans succès de convaincre du bien-fondé de la réforme.

Le ministère s'applique

L'arrêté répond à un oubli du texte initial : les bilangues en langues régionales pourront désormais être maintenues dans les mêmes conditions que celles en langues étrangères. La circulaire est quant à elle un texte verbeux, plaidoyer *pro domo*. Il est difficile de prôner l'autonomie et dans le même temps de cadrer. Tout n'est donc que suggestions, parfois contradictoires, n'apportant guère de précisions sur les points les plus problématiques de la réforme : des groupes à effectifs réduits en priorité pour les sciences, la technologie, les langues vivantes et l'enseignement moral et civique (ce avec 3 heures de marge), et la nécessité d'une répartition « pertinente » des horaires de sciences et de technologie en Sixième ; des séquences de 45 minutes en langues vivantes pour favoriser la fréquence d'exposition, mais d'autres de 1 h 30 pour éviter le morcellement des temps d'apprentissages ; des exemples d'organisation temporelle des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), mais toujours de la confusion sur l'articulation avec les enseignements de complément (langues régionales et anciennes). Ces propositions s'accompagnent du rappel des instances chargées de les élaborer : conseils d'enseignement, pédagogique et d'administration.

Formation, formatage ?

Le texte insiste enfin sur « la formation et l'accompagnement des personnels éduca-



tifs », qui s'appuiera au départ sur les personnels volontaires, « en particulier des membres des conseils pédagogiques ». Quatre à cinq jours sont prévus en 2015-2016, dont on ne sait à quel prix pour les équipes puisque « ayant été anticipée, l'organisation de la prise en charge des élèves pendant le temps de formation des enseignants est facilitée »..., par ceux qui ne sont pas formés ou refuseront de l'être, sans doute.

« Les enseignants sont des professionnels de haut niveau », « L'organisation du collège repose sur la confiance dans le professionnalisme de tous les personnels et libère leur capacité d'initiative », peut-on lire en introduction. Affirmations curieuses au regard du mépris avec lequel sont considérés le regard très critique et le refus de la réforme de ces mêmes personnels. La lutte continue. ■

Valérie Sipahimalani



FAIRE SON MÉTIER, CONTRE VENTS ET MARÉES

Peut-on reprendre la main sur la qualité du travail ?

Journée d'étude à Paris le 12 novembre 2015

Les métiers de l'enseignement deviennent de plus en plus difficiles. Les orientations et les mesures de l'institution tendent à les transformer en profondeur sans tenir compte de la réalité du travail ni de son sens pour celui qui l'exerce. Peut-on développer son pouvoir d'agir, reprendre en main son métier ?

À l'initiative du SNES-FSU, en partenariat avec l'équipe de clinique de l'activité du CNAM, des professionnels et des chercheurs s'interrogent, se mobilisent, de diverses façons, autour de ces enjeux.

La journée d'étude sera l'occasion de faire un point d'étape sur les démarches en cours, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés, les développements possibles... et nécessaires. L'inscription à cette journée sera possible à la rentrée.

Contact : metier@snes.edu

AU TERME D'UN PROCESSUS COMMENCÉ EN NOVEMBRE 2014 par la saisie des vœux de l'inter et qui s'achève en ce moment dans les académies avec les affectations définitives sur poste et sur zone de remplacement, il est temps de faire un bilan.

Que retenir du mouvement 2015 ?

D'abord que ce sont près de 36 500 collègues qui, soit auront obtenu un poste *via* une première affectation ou une réintégration, soit en auront changé. Dans le détail, après les 20 000 mutations de l'inter sont venues s'ajouter les 16 500 de l'intra correspondant aux changements de poste de collègues déjà dans l'académie.

Ensuite, qu'à chaque étape du processus, les élus du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions paritaires, ont veillé à ce que l'égalité de traitement soit la règle. Nul passe-droit, nul « piston » : hors mouvements spécifiques, les affectations se font au barème et chacun a pu vérifier à l'issue des mutations que le poste qu'il demandait et pas obtenu a été attribué à quelqu'un qui avait un barème supérieur au sien.

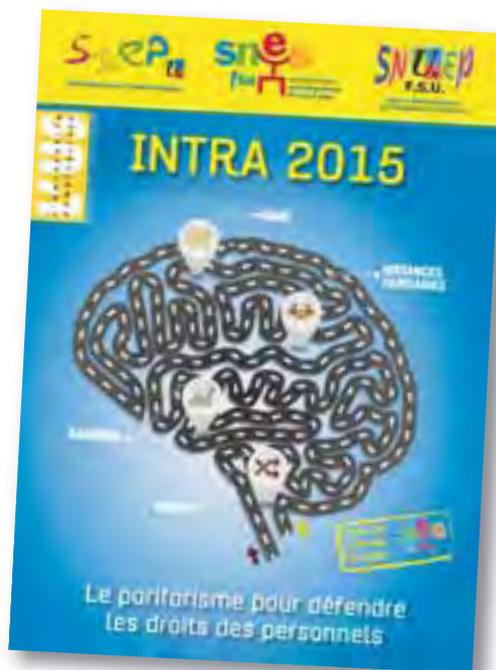
Pour autant, s'agissant des affectations en établissements classés REP+, la dernière étape du processus fut marquée par de bien étranges pratiques de certains recteurs. En contravention avec la note de service ministérielle publiée au BO du mois de novembre, dans certaines académies ont été mis en place des « jurys » composés de chefs d'établissement et d'IPR en

charge d'attribuer de fortes bonifications à des demandeurs de postes en REP+. On cherche vainement ce qui justifie de telles pratiques, l'échec manifeste qu'a connu une telle procédure pour les établissements ÉCLAIR n'aura donc pas servi de leçon. Cerise sur le gâteau, dans cette entreprise, on a vu le ministère consentir, au nom de l'autonomie des recteurs, à ce qu'il soit dérogé de façon manifeste aux règles qu'il a lui-même édictées.

Quel devenir pour l'inter ?

Enfin, 2015 aura sans aucun doute été marquée par une exceptionnelle fluidité de l'inter – près de 60 % de satisfaits sur leur premier vœu – bien moindre à l'intra – 20 % dans le même cas.

Restent, pour l'avenir, de sérieuses interrogations sur le devenir du « mouvement ». Quel avenir, en effet, dans le cadre de la nouvelle carte territoriale dessinée par la loi de janvier 2015 ? Fera-t-on coïncider carte des Régions et des académies au risque de voir croître dangereusement le caractère aveugle des mutations interacadémiques ? Et, pour



pallier un tel défaut, mettra-t-on en place des recrutements déconcentrés, au risque, à l'image de ce qui se fait dans le premier degré, de rendre marginale la mobilité sur le territoire national et d'aggraver les déficits dans les académies déficitaires, peu attractives ? Chacun mesure ici l'ampleur du débat, l'importance des enjeux et nous reviendrons sur ces questions dans une prochaine publication. ■

Lionel Millot

TEMPS PARTIELS ET PONDÉRATION DES HEURES : le système des pondérations modifie la manière de décompter les quotités de temps partiel. Le ministère s'apprête à publier une circulaire d'application nouvelle : désormais, la quotité de temps de travail est calculée après application de la pondération.

Circulaire ministérielle à venir

Les professeurs peuvent demander les quotités communes (50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %), ou de 50 % à 80 % pour

les temps partiels « de droit ». Cette quotité peut être aménagée de façon à obtenir un service hebdomadaire comprenant un nombre entier d'heures. La circulaire confirmera que le nombre d'heures hebdomadaires pourra être modulé pour atteindre en moyenne la quotité de service souhaitée.

Cette disposition est essentielle pour assurer le droit d'exercer strictement à 50 % ou à 80 %.

Les chefs d'établissement considèrent souvent qu'il leur est possible de modifier la quotité horaire de plus ou moins deux heures, sans aucun fondement réglementaire : ils sont tenus de respecter l'arrêté établi par le recteur.

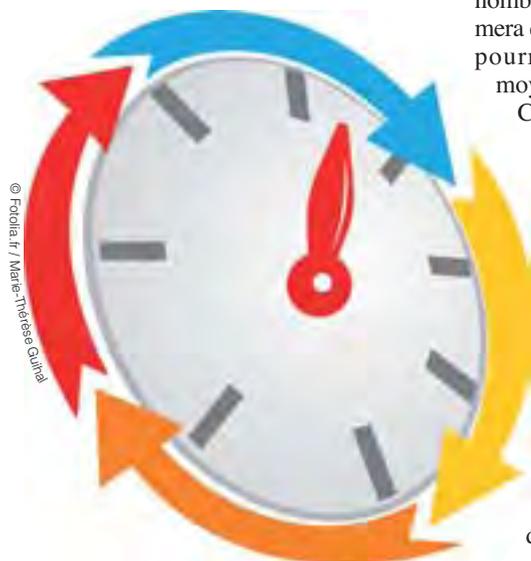
Ajustement éventuel de la quotité

La quotité effective de temps partiel est le rapport entre le service décompté (service d'enseignement +

pondérations) et le maximum de service. Le service d'enseignement doit donc être construit pour réaliser la quotité demandée en tenant compte des pondérations. Si le service attribué le nécessite, un nouvel arrêté opérera un ajustement de la quotité initiale. Dans le cas particulier du temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans, il peut être déterminant de respecter exactement la quotité de 50 % ou de 80 %. La quotité exacte de 80 % ouvre droit au Complément de libre choix d'activité (CLCA) et à la sur-rémunération du temps partiel. Une quotité plus basse fait perdre la sur-rémunération. Des heures ponctuelles ou le versement d'HSE en nombre limité permettront le respect de la quotité.

Des exemples sont exposés dans la publication spéciale « Nos obligations de service » parue avec L'US n° 751 du 18 avril dernier. ■

Christophe Barbillat, Xavier Marand, Anne Féray, remunera@snes.edu



ORS ET PONDÉRATIONS : le décret 2014-940 et la circulaire d'application 2015-057 confirment les dispositions dérogatoires en vigueur pour le service des professeurs documentalistes. Une récente modification des textes leur ouvre désormais aussi droit à la pondération des heures d'enseignement.

Une avancée importante pour les professeurs documentalistes

Le service des documentalistes est consolidé : 30 heures hebdomadaires d'information-documentation, plus 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur. Avec leur accord, ce service peut comprendre des heures hebdomadaires d'enseignement, décomptées chacune pour 2 heures parmi les trente. Toutefois, le ministère avait refusé que ces heures d'enseignement puissent être pondérées si elles sont dispensées en REP+ ou en cycle terminal.

Suite aux interventions du SNES-FSU, cette injustice est réparée. Lors du CTM du 16 juin dernier, le décret 2014-940 a été modifié. Les heures d'enseignement effectuées par les professeurs documentalistes seront bien pondérées selon le droit commun.

L'action revendicative inlassable du SNES-FSU porte ses fruits, encouragement à poursuivre. ■

C. B., X. M.



© Thierry Nectoux

ORCHESTRES ET CHORALES D'ÉTABLISSEMENT : l'application à la rentrée 2015 du décret statutaire modifie les modalités de décompte des heures effectuées avec les orchestres et les chorales. Il convient d'être particulièrement vigilant pour que soient respectés les droits des professeurs en charge de ces ensembles musicaux.

Faire respecter le décompte des heures

La circulaire 2015-057 établit clairement que les heures de chorale sont désormais considérées comme heures d'enseignement dans le service hebdomadaire et décomptées pour leur durée effective. À ce titre, ces heures doivent donc figurer comme telles dans l'état VS et être pondérées s'il y a lieu (établissements REP+, cycle terminal des lycées...). S'il advient que des heures ponctuelles soient effectuées en cours d'année en sus du service hebdomadaire (répétitions supplémentaires, préparation particulière d'un événement...), dès lors ces heures seront rémunérées en HSE.

Pérenniser l'équivalence : une heure comptée deux heures

La charge supplémentaire de travail qu'occasionnent ces heures a depuis longtemps justifié qu'une heure de chorale soit décomptée pour deux heures dans le service. La circulaire 2011-155 (BOEN n° 34 du 22/09/2011) est toujours en vigueur sur ce point et le rappelle explicitement : « La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures par semaine ».

Pour faire appliquer ce principe, il faut utiliser l'allègement de service prévu à l'ar-

ticle 3 du décret 2014-940 : sur proposition du conseil d'administration, le recteur peut attribuer un allègement de service d'une heure, ce qui revient à décompter l'heure hebdomadaire effectuée pour la valeur de deux heures. À défaut, un second moyen résidera dans l'attribution d'une IMP (taux plein) selon la circulaire 2015-058, § II-9. Conformément à l'esprit des instructions ministérielles d'octobre 1949 et de

mai 1991, ces dispositions s'appliquent naturellement aux orchestres et ensembles instrumentaux qui pouvaient relever jusqu'ici des ateliers artistiques. Les collègues concernés contacteront au plus vite les élus du SNES-FSU en conseil d'administration et signaleront toute difficulté d'application à la section académique du SNES-FSU. ■

C. B., X. M., intercat@snes.edu



© Fotolia.fr / highwaystarz

Le lycée polyvalent



© Clément Martin

DANS SES PRÉCONISATIONS EN FAVEUR DE LA MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) affirme voir dans le lycée polyvalent (LPO) une solution, sinon la solution, pour lutter contre la ségrégation sociale au lycée⁽¹⁾. C'est encore l'un des arguments que l'on retrouve dans le rapport de l'Inspection générale (voir ci-contre). Si les fusions de lycées, de plus en plus fréquentes, se font souvent au nom de l'optimisation des moyens et des locaux, elles se traduisent à court terme par des réductions de personnels.

Derrière la vitrine...

Créé suite à la réforme des lycées de 1992, le « lycée polyvalent » regroupe des formations relevant des trois grandes voies, générale, technologique, professionnelle (arrêté du 27 août 1992).

Le décompte des LPO est compliqué : certains établissements préfèrent garder le sigle « LEGT », plus valorisé, alors même qu'ils relèveraient du label LPO. Il semble que les LPO soient souvent issus de LEGT qui ont vu s'implanter une section d'enseignement professionnel (SEP), même si le schéma inverse existe aussi.

Mixité sociale : réalité...

Le rapport de l'IGEN fait du LPO un dis-

CARTE D'IDENTITÉ

	2000	2013
Nombre de LPO publics	477	625
Part des LPO dans l'ensemble des LEGT publics (%)*	31	38
	LEGT	LPO
Part des établissements qui comptent plus de 900 élèves (%)	55	51
Nombre moyen d'élèves par classe	27,8	25

*Le ministère fait des LPO une sous-catégorie des LEGT. Cette moyenne nationale cache des disparités : la moitié ou plus des LEGT sont des LPO dans six académies (dont 63 % à Créteil), alors que les LPO représentent moins d'un tiers des LEGT dans neuf autres académies (16 % à Amiens, par exemple).

Source : MEN-RERS 2014

positif qui pourrait favoriser « une certaine forme de mixité sociale des apprenants sous statut scolaire ». C'est à ce titre que le CNESCO demande que toute nouvelle construction ou restructuration de lycée donne lieu à un projet de lycée polyvalent et invite à des fusions d'établissements géographiquement proches. Les filières devraient être alors redistribuées pour que chaque site intègre les trois voies d'enseignement. Il poursuit en insistant sur la nécessité de « projets pédagogiques communs aux différentes filières, au partage des locaux par tous les élèves et professionnels ». Et d'ajouter que « le processus de gouvernance de l'établissement devrait aussi permettre la représentation de l'ensemble des voies d'enseignement ».

Le lycée Stéphane-Hessel à Épernay : cas d'école ou exception ?

En septembre 2013 naît le LPO Stéphane-Hessel de la fusion de trois établissements, un lycée général de centre ville, un lycée général et technologique, et un lycée professionnel, ces derniers en périphérie sur un même site. Un seul conseil d'administration et un seul proviseur chapeautent désormais cet établissement qui regroupe presque 2 000 élèves. C'est un poste d'adjoint qui est supprimé l'année suivante. Si l'objectif affiché était de décrocher les trois voies du lycée et de créer des « synergies » entre des établissements auparavant concurrents, la géographie éclatée des lieux isole de fait les classes de Seconde GT, toutes regroupées en centre ville à la rentrée prochaine, ce site devenant finalement une prolongation du collège. Cela se traduit pour les personnels par d'épuisants allers-retours au cours de la journée et par des emplois du temps éclatés incluant le temps de trajet entre les deux sites.

... ou illusion

Si on ne peut que souscrire de prime abord à toute initiative favorisant la mixité sociale qui fait trop souvent défaut, l'argument est cependant discutable à y regarder de plus près. C. Ben Ayed, dans un ouvrage récent⁽²⁾, montre que le concept pseudo-évident de « mixité sociale » cache une grande diversité d'acceptions. Par exemple, on peut viser, « un idéal de coexistence des groupes sociaux », sur la base d'une « égale dignité des élèves et [de] rapports de symétrie [entre élèves] ». Mais la mixité sociale peut aussi renvoyer à « des rapports dissymétriques entre les élèves », où l'on attend des uns qu'ils soient « tolérants » avec les élèves de milieux populaires, et des autres qu'ils soient « stimulés » par les élèves de classes moyennes et supérieures.

Il ne suffit d'ailleurs pas de mettre dans le même établissement des élèves d'origines



Philippe Joly

Professeur de Lettres-Histoire, LPO Robert-Doisneau, Essonne, militant SNUEP-FSU

L'US Mag : *Au quotidien, l'aspect LPO te paraît-il favoriser les échanges, les relations entre élèves des trois voies ? Et entre personnels ?*

Philippe Joly : Du côté des élèves, les relations au quotidien se limitent souvent au partage des locaux. Il peut y avoir des projets ponctuels, un grand bal organisé par l'équipe d'EPS où les élèves dansent ensemble, des projets dans le cadre de la prévention santé et environnement liés au petit-déjeuner où des élèves de voie professionnelle invitent les autres, des projets de voyages scolaires mais l'ensemble reste souvent cloisonné.

Du côté des personnels, il y a également très peu d'échanges de pratiques, de projets communs. L'immensité du LPO inhibe les bonnes volontés qui existent pourtant.

L'US Mag : *En terme de gestion des moyens de l'établissement, que penses-tu de la structure « LPO » ?*

P. J. : La dotation de la voie professionnelle est noyée dans la dotation totale. Au lycée, l'héritage de l'ancienne direction se traduisait par de véritables baronnies qu'il a fallu réajuster. De manière générale la voie professionnelle est la grande perdante quand il faut distribuer la marge (hors-référentiels). Le rapport horaire-élèves de la voie professionnelle sera de 1,89 à la rentrée 2015 alors que la moyenne de celui-ci pour les lycées professionnels du département est de 2,19.

diverses pour que la « coexistence » produise de la « mixité ». La cohabitation peut tout aussi bien « être source de tensions, de conflits et de ressentiments ». Ou tout simplement d'ignorance réciproque... Bâtiments différents (ou non) pour chaque voie ; espaces de rencontre hors-cours formellement mélangés, mais en réalité finement ségrégués, sur la base des hiérarchies non-dites entre les formations : le « mélange » n'est pas automatique.

Pour autant, la question du regroupement reste à penser dans un cadre qui serait favorable pour les élèves et les personnels. ■



© Clément Martin

1. Colloque des 5-6 juin 2015 sur la mixité sociale à l'école, CNESCO.

2. C. Ben Ayed, *La mixité sociale à l'école*. Tensions, enjeux, perspectives. Armand Colin, 2015.

L'INSPECTION GÉNÉRALE FAIT LA PROMOTION DES LPO

La réflexion sur la structuration des établissements s'inscrit dans le nouveau contexte créé par les réformes des trois voies du lycée et l'objectif de favoriser les poursuites d'études dans le supérieur. Quelle structure est la plus favorable à la réussite des élèves ? C'est à cette question que tente de répondre la mission de l'Inspection générale. La polyvalence des lycées y apparaît comme un outil privilégié pour faciliter la fluidité des parcours (passerelles entre les trois voies), favoriser la mixité sociale et optimiser les moyens (principalement techniques). C'est ainsi que le rapport s'attache à étudier notamment l'impact de la polyvalence sur les résultats des élèves, la mobilisation des personnels. Les rapporteurs relèvent des indicateurs favorables aux objectifs fixés : une orientation dans la voie technologique (en fin de Seconde GT) plus élevée avec des réorientations en voie professionnelle un peu plus nombreuses, un taux de décrochage en Seconde professionnelle plus faible et un taux de réussite au bac pro amélioré de huit points par rapport aux LP. Viennent ensuite des préconisations qui visent à promouvoir une nouvelle culture d'établissement : dotation unique pour permettre une meilleure intégration des différents corps d'enseignants, décroisement de la répartition des services (ce que le cadre statutaire ne permet pas vraiment, regrettent les rapporteurs), un seul projet d'établissement, un seul conseil pédagogique, une salle des profs unique, des instances de la vie lycéenne communes, le partage des équipements...

La structuration des établissements publics locaux d'enseignement : lycées polyvalents, lycées des métiers, campus des métiers et des qualifications, octobre 2014 - IGEN et IGAENR, enquête réalisée sur cinq académies (Rennes, Clermont, Créteil, Lille, Limoges).

Rubrique réalisée par Claire Guéville, Amélie Hart-Hutasse, Romain Gény, Yves Cassuto

Le service civique



© DFATD/MAECD Jishua Kraemer



© credon2012 / Fotolia.fr



© weerepat1003 / Fotolia.fr



© Gestudio Group / Fotolia.fr

Le 10 mars 2010, la loi instaurant le service civique (SC) est votée à l'unanimité des députés au Parlement. Cinq ans plus tard, aux lendemains des attentats du 7 janvier, F. Hollande a affirmé vouloir instaurer « un nouveau contrat civique ». Le président de la République souhaite notamment rendre le SC universel à partir du 1^{er} juin et faire du 10 mars une journée de célébration dans les préfetures. *L'US MAG* a choisi de faire le point sur un dispositif qui a désormais cinq ans d'existence.

Des jeunes au service, ou un service pour les jeunes ?

L'encadrement de la jeunesse a toujours été une préoccupation des régimes politiques depuis l'Antiquité. Le service civique (SC) pourrait désigner les obligations (servitium, de servir : être esclave) que l'on se doit de remplir en tant que citoyen (civis). Il n'est pas une invention de la V^e République. On en trouve trace déjà sous Vichy (1940-1944) avec le SC rural. Il s'agit alors pour Pétain, dans le cadre de la Révolution nationale, d'insuffler à la jeunesse les valeurs du nouveau régime⁽¹⁾. À la Libération l'Union de la jeunesse Républicaine de France⁽²⁾, liée au Parti Communiste Français, met en place un SC d'action à la jeunesse. Les objectifs économiques, notamment la nécessité de reconstruire le pays, s'accompagnent d'objectifs plus politiques. À la fin des années 90 le SC vient combler un vide né de la suspension du service militaire obligatoire par Jacques Chirac (1996). À droite comme à gauche, il s'agissait de savoir comment récréer du lien en l'absence de ce rite de passage que l'on a tendance aujourd'hui à sacréaliser. L'objectif était de refaire nation sans imposer

aux jeunes Français la contrainte de passer douze mois de leur vie encasernés. Mais le SC se nourrit également des expériences états-uniennes, notamment du programme Ameri-Corps lancé par Bill Clinton en 1993. Des associations comme Unis-cité, fondée en 1994 par de jeunes diplômées de l'ESSEC, s'inspirent de ce modèle et cherchent à promouvoir, dans la droite ligne du capitalisme « social », un service civil fondé sur les valeurs de respect, de solidarité et du respect des différences. Les émeutes de 2005 amènent certains intellectuels, comme Germaine Tillion, Edgar Morin, Stéphane Hessel, René Rémond ou Max Armanet, à lancer un Manifeste pour un service civil obligatoire.

Désarroi de la jeunesse

L'objectif est de redonner de l'élan à l'idée de fraternité. En 2009, Martin Hirsch, alors à la tête du Haut-Commissariat à la Jeunesse et du Haut-Commissariat à la Solidarité active et à la Pauvreté, décide, appuyé par N. Sarkozy dont c'était une promesse de campagne, de remplacer le service civil par le SC. Celui-ci,

Bibliographie

- **Max Armanet**, *Manifeste pour un service civique obligatoire*, Paris, R. Laffont, 2007.
- **Valérie Becquet, Patricia Loncle-Moriceau, Cécile Van de Velde**, *Politiques de la jeunesse*, Nîmes, Champ social, 2012.
- **Bernard Lesterlin, Jean-Philippe Maurer**, *rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique*, Paris, Assemblée nationale, 2011.

écrit M. Hirsch, « a vocation à rassembler, à réunir, à mobiliser, à transcender les clivages »⁽³⁾, propos qui ne manquent pas de piquant à l'heure du débat sur l'identité nationale. Mais surtout, la mise en place du SC doit beaucoup à une conjoncture délicate, marquée par la crise économique de 2008. Il s'agit alors de faire baisser les statistiques du chômage et d'utiliser le dispositif comme palliatif. La loi du 10 mars 2010, votée à l'unanimité des députés, naît donc très largement

d'une crise de la nation dans le contexte d'une économie mondialisée. Porté par des gouvernements, démunis face à la crise économique et sociale que traverse le pays, par la jeunesse diplômée des grandes écoles de commerce, ainsi que par des intellectuels, préoccupés par l'affaiblissement du pacte républicain, le projet de SC est censé répondre au désarroi de la jeunesse populaire, en particulier dans les banlieues.

Dès 2010, le gouvernement de Nicolas Sarkozy se fixe pour objectif de toucher 10 000 volontaires, 25 000 en 2011, 40 000 en 2012, 75 000 en 2015. Cinq ans après sa mise en place, le bilan semble globalement positif. Les jeunes qui en ont bénéficié sont 86 % à l'avoir trouvé « utile » selon une étude TNS-Sofres⁽⁴⁾. La Cour des comptes précise quant à elle que, six mois après la fin de leur SC, 75 % des volontaires étudient, travaillent ou sont en stage, contre 63 % avant cette expérience. Pour autant, on est loin des chiffres fixés en 2010, et pour cause : les demandes sont plus nombreuses que les offres de stage. En 2014, on estime ainsi à 85 000 le nombre de volontaires ayant effectué une mission depuis la mise en place du dispositif. Surtout, le SC peine à s'ouvrir aux jeunes qui en ont le plus besoin. Vanté auprès des décrocheurs, le statut mobilise une population relativement diplômée.

En 2012, près de 42 % des jeunes engagés étaient détenteurs d'un niveau équivalent ou supérieur à bac + 2, et 17,4 % d'entre eux possédaient un diplôme allant de la licence au doctorat.

Main d'œuvre bon marché

Certains chercheurs pointent également le dévoiement du SC, utilisé dans certaines structures comme une nouvelle forme d'emploi à bas coût. Quand un SC revient à 106 euros à l'employeur, un stagiaire à temps plein lui coûte 508,20 euros et un smicard 1 646 euros (dont 1 457,52 euros brut pour le salarié). Confrontées à la baisse des subventions publiques, les associations sont intéressées par ce dispositif, d'autant qu'il attire des jeunes diplômés d'un master ou d'un doctorat qui peinent à trouver un emploi. L'actuel président souhaite donner une nouvelle impulsion au SC en permettant à tous les candidats d'y accéder. *A priori*, il n'y aurait pas de changement de statut (il resterait facultatif), mais il serait simplement plus simple d'y accéder. L'objectif serait d'accueillir 170 000



Trois questions à Chloé Valinducq

Chargée de développement au sein de l'association marocaine ADF (Association du Docteur Fatiha), qui se préoccupe de la protection de l'environnement et de l'autonomisation des femmes.

L'US Mag : Qu'est-ce qui t'a incitée à poser ta candidature pour un service civique (SC) ?

Chloé Valinducq : Après l'obtention d'un master en gestion de projet de solidarité à l'université de Grenoble en 2014, j'ai entamé une recherche d'emploi et j'ai déposé ma lettre de motivation et mon CV sur le site de l'Agence du SC. Deux mois plus tard, j'ai effectué un entretien vidéo *via* skype avec la directrice générale de l'association. Une pré-sélection avait été faite en amont par DSF (Développement sans frontières), une organisation détenant l'agrément pour les SC. Nous étions trois à concourir et les deux autres personnes avaient le même âge et un profil similaire. Le SC est un peu un passage obligé dans le secteur d'activité où je veux travailler, la solidarité internationale. C'est un domaine dans lequel les recruteurs exigent un minimum d'expériences. Les expériences dites de « terrain », dans un milieu socio-culturel différent, sont souvent valorisées. Ce n'est pas la seule chose qui m'a poussée à postuler. D'autres facteurs interviennent comme le projet de l'association qui est passionnant. Il allie deux thématiques qui m'intéressent particulièrement : l'environnement et le genre. Je souhaitais également partir seule dans un pays que je ne connaissais pas. Je savais que le SC me permettrait de toucher un peu à tout, de découvrir toutes les facettes du travail associatif et d'échapper ainsi à la monotonie des tâches. C'est dans cette optique que j'ai postulé.

L'US Mag : Comment se déroule ton SC ?

C. V. : Il faut savoir qu'il y a une différence entre la communication faite par l'Agence du SC et la réalité. Le site web présente le SC comme accessible à tous les jeunes, aux personnes sans diplômes ni compétences spécifiques. Dans les faits, le SC est souvent utilisé comme les stages : des postes de salariés sont attribués à des personnes en contrat SC, ce qui pose la question de la précarité de l'emploi pour les jeunes. Ma mission se déroule sur neuf mois, de mi-novembre 2014 à mi-août 2015. Les indemnités (environ 500 € mensuels) m'ont largement permis de vivre correctement sur place. Nous sommes

implantés à Berkane, une ville située dans la région de l'Oriental au Maroc. J'ai beaucoup appris de cette expérience. L'environnement de travail m'a plu. Nous sommes une petite équipe cinq personnes travaillant dans un même bureau, ce qui favorise les échanges et fait émerger des idées rapidement. Mes tâches sont principalement liées à la recherche de fonds et à la communication, mais je participe aussi à l'écriture, la gestion, et l'évaluation du projet.

L'US Mag : Que t'a apporté ce SC ?

C. V. : L'avantage de travailler dans une petite structure comme ADF est de participer pleinement à la construction du projet et de travailler avec des gens passionnés, ce qui est très stimulant et enrichissant. L'une des principales difficultés que j'ai rencontrées, outre la barrière de la langue, est la distance entre l'équipe sur place et les membres de la direction qui se trouvent à l'étranger (la présidente de l'association est au Chili et la chargée de partenariat en France). Ils ont donc une vision différente des priorités. Comme dans toutes les associations, il y a eu des périodes de remise en question, des divergences sur les orientations à prendre. En effet, l'un des enjeux de l'association est de créer une entreprise sociale afin de développer des activités de vente de produits artisanaux, ce qui soulève des questionnements sur la façon dont on peut développer des activités lucratives sans perdre de vue notre objet social, qui est l'autonomisation des femmes de milieu rural. Ce SC m'a permis de découvrir un pays, le Maroc, et en particulier la région de l'Oriental, peu prisée des touristes (et pourtant magnifique!) mais aussi touchée par le chômage (très prégnant chez les jeunes). J'y ai fait de belles rencontres. Je peux découvrir la culture d'autant plus facilement que les membres de l'équipe sont marocaines. J'ai également eu la chance de voyager dans d'autres régions et d'apprendre un peu la langue (le *darija* : l'arabe dialectal du Maroc). À ce jour, j'occupe toujours ce poste, mais j'espère que cette expérience me permettra de trouver un emploi, *inch'allah* ! ■

à 180 000 jeunes ce qui devrait demander, si l'on en croit l'Agence du SC, 600 millions d'euros par an contre 170 millions actuellement. F. Hollande s'est ainsi engagé « à mettre tous les crédits nécessaires pour que l'on

puisse accueillir tous les jeunes ». « *Il va falloir dégager des moyens, mais ça n'a pas de prix. La valeur de votre engagement, c'est vous. Et nous, le coût, on s'en occupe* »... des mots que l'on aimerait aussi entendre dans l'Éducation nationale. ■

Nicolas Sueur

LE SERVICE CIVIQUE EN FICHE

- ▶ **Date de mise en place** : 2010
- ▶ **Public** : jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- ▶ **Candidature** : Agence du service civique, dirigée par F. Chérèque.
- ▶ **Nature du service** : missions d'intérêt général dans des associations, des collectivités locales ou des établissements publics agréés par l'État.
- ▶ **Durée du service** : six à douze mois.
- ▶ **Temps de travail** : 24 à 48 heures hebdomadaire.
- ▶ **Indemnité** : 573 euros net mensuel (467 euros de l'État, 106 euros par la structure).
- ▶ **Droits** : risques maladie, maternité, invalidité et accidents du travail sont couverts par la Sécurité sociale.

1. R. Paxton, *La France de Vichy*, Paris, le Seuil, 1997.

2. G. Quashie Vauclin, *L'Union de la jeunesse républicaine de France, 1945-1956*, Paris, l'Harmattan, 2009.

3. M. Hirsch, « *un souffle nouveau dans le creuset républicain* », *Après-demain*, n° 14, deuxième trimestre 2010, p. 5-7.

4. En savoir plus : <http://www.lemonde.fr>

À LIRE

Notre sélection

► CONNAÎTRE HUGO CHÁVEZ



Rares sont les personnalités contemporaines qui ont eu, sur l'histoire de leur pays, un impact aussi décisif que celui provoqué par Hugo Chávez.

Dans ce livre, résultat de plus de deux cents heures de conversations avec Chávez, Ignacio Ramonet dresse un passionnant portrait du leader vénézuélien qui raconte sa vie avec ses propres mots.

Ces mémoires dialoguées, centrées sur la première étape de la vie du commandant vénézuélien, apportent des clés indispensables pour comprendre son destin politique.

S. Rio

• Hugo Chávez, *Ma première vie*. Conversations avec Ignacio Ramonet, Éditions Gallilée, 2015.

► LA VIE D'ARTISTE



Anne Percin nous entraîne en 1888, en une plongée documentée et humoristique dans le bouillonnement culturel d'une époque où Paris jouait un rôle central.

Hugo Boch, jeune peintre belge séjourne à Pont Aven dans la mouvance de Gauguin et d'autres peintres. Il correspond avec sa cousine Hazel et son meilleur ami, et décrit la vie de ces artistes qui sacrifient tout à leur art et sur lesquels plane la forte influence d'un Hollandais nommé Van Gogh. Tous les trois commentent l'actualité culturelle. Mais Hugo doute de sa vocation...

C. Pillé

• *Les singuliers*, Anne Percin, Le Rouergue.

► QU'EST CE QU'UN CHEF-D'ŒUVRE ?



La Reine Margot de Patrice Chéreau, sorti sur les écrans en 1994, divisa la critique de l'époque. Aujourd'hui considéré comme faisant partie du patrimoine culturel, ce film demande à être analysé pour comprendre la

démarche du réalisateur et les raisons qui poussent à considérer ce film comme un chef-d'œuvre. Alain Kleinberger et Jacqueline Nacache se sont livrés à cette démonstration dans *Analyse d'une œuvre, La Reine Margot*. P. Chéreau ne voyait pas de différence entre théâtre et cinéma, postulat qui a marqué la forme du film. Les interrogations sont multiples. Comment représenter les personnages historiques ? Comment « faire » de l'histoire ? Qu'est-ce que le récit historique ? La référence au roman d'Alexandre Dumas conduit à considérer les liens entre la littérature, l'Histoire et le cinéma. La Saint-Barthélémy, avec le rouge sang comme couleur principale, est le centre du film comme du roman. Les réponses proposées par les deux auteurs organisent une nouvelle vision du film qui conserve, et c'est heureux, tout son mystère.

N. B.

• *Analyse d'une œuvre, La Reine Margot*, P. Chéreau, 1994, A. Kleinberger, J. Nacache, Vrin.

LOUIS-RENÉ DES FORÊTS, ÉCRIVAIN DE L'IMPOSSIBLE

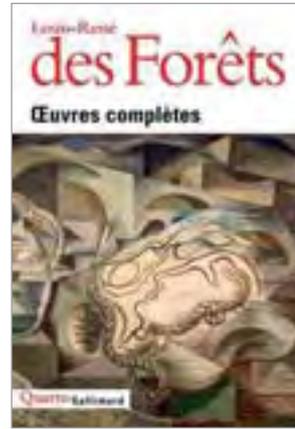
L'infortune d'être soi

Louis-René des Forêts (1916-2000) est un auteur étrange inséré dans ce XX^e siècle fait de guerres et d'espoirs. Né dans la Première Guerre, il fut un des protagonistes de la Seconde, s'opposa à la guerre d'Algérie (signataire du Manifeste des 121) et vivait l'écriture comme une malédiction. Il s'est servi de toutes ces expériences pour construire une œuvre aux entrées multiples où la naïveté barbare des enfants est mise en scène. Une formule ternaire, qu'il faut entendre comme une harmonique, pourrait résumer l'appel de cet auteur qui n'entre dans aucune case toute faite : « *L'éclat du rire, le sel des larmes et la toute puissance sauvagerie* » (cité par Dominique Rabaté dans sa présentation). Les *Œuvres complètes* ici réunies font la démonstration d'une maîtrise de l'écriture qui va crescendo. Les termes de musique viennent sous la plume tellement la structure de ses textes – faut-il parler de roman et même de nouveau roman sans induire des erreurs d'interprétation ? – ressemble à une partition. Il aimait l'opéra et son esbroufe, sa manière de parler de la réalité sous un simulacre de chants et de décors pour singer le factice. L'influence revendiquée, la littérature américaine, Faulkner en particulier, pour ses premières œuvres qualifiées par lui de romans, avec ce qu'il faut de rebondissements, *Les Mendiants* – publié en 1942 et il s'en explique –, *Le Bavard*. Une manière de se sortir des ornières de la littérature du monde d'avant. Un vent vivifiant. Rimbaud, un de ses premiers chocs esthétiques, restera un inspirateur. Il faut relire *Le Bateau ivre* pour comprendre la force de cette poésie mise en valeur par les surréalistes. Toute cette génération, à

commencer par Samuel Beckett, s'est construite sur les œuvres de James Joyce, *Ulysse* et, surtout pour notre auteur, *Finnegans Wake*. Une influence n'est pas revendiquée, celle de Raymond Rousset à qui il fait pourtant penser par cette entrée dans le monde et la littérature par le langage.

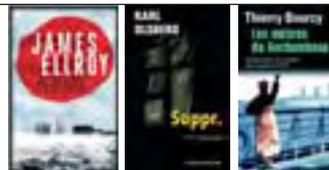
Un passage par des Nouvelles et des Récits enracinés dans les expériences vécues, une curieuse poésie, *Les Mégères de la mer*, pour arriver à *Ostinato* – « maintien d'une formule rythmique pendant tout ou partie d'une œuvre » – qualifié d'autobiographie. Il ne faut pas s'attendre à une chronologie d'une vie dans le siècle. Plutôt des souvenirs sans continuité apparente pour répondre à la définition de Blanchot, « *Le souvenir suppose une part d'oubli* ». Le bonheur d'écrire est sensible, habitant une mélancolie profonde sans pardon. Le malheur d'être provient de la mort de sa fille, vide jamais comblé. La modernité de Louis-René des Forêts tient à sa critique de la « communication ». Trop parler inclut le mensonge. Lutter contre l'inflation verbale pour la vérité des mots, un but difficile à atteindre. La précision du texte est le prix à payer pour faire dire aux mots leur émotion, à l'instar de la musique, pour qu'ils acquièrent une profondeur inespérée. ■ N. Bénéès

• *Œuvres complètes*, Louis-René des Forêts, présenté par Dominique Rabaté ; *Vie et Œuvres illustré, Critiques et Portraits littéraires* complètent ce Quarto/Gallimard, 1344 p.



Le coin du polar

Si on remonte les siècles, James Ellroy, drogué, alcoolique, suicidaire, nazi, inventait un nouvel art du polar. Une écriture hallucinée faite de flashes, de dialogues coupés, de sous-entendus qui construisait un monde à part. Sa vie personnelle était un fiasco total. Son bonheur d'écriture, un don offert aux lecteurs avides de sensations nouvelles. *Le Dahlia noir* (1962 pour l'édition américaine), première partie du *Quatuor de Los Angeles*, reste un chef-d'œuvre total. Avec *Perfidia*, il s'est lancé dans un nouveau quatuor de L.A., retraçant les événements, plus ou moins réels, de ce mois de décembre 1941 qui a vu Pearl Harbor et l'entrée en guerre des États-Unis. Les personnages du premier Quatuor se retrouvent, dont Dudley Smith. Ellroy revient aux origines. Mais il n'y croit plus. Il est entré dans le système de la marchandise. Il construit un roman, qui a des qualités, mais ne rompt en rien avec la production habituelle des polars. Ellroy donne toutes les clés



des personnages qui perdent tout leur mystère et tout intérêt. Le mystère, un tout petit peu trop construit, est le moteur de *Suppr.* de Karl Olsberg. Le polar allemand s'abreuve du côté des technologies numériques pour nous faire entrer dans un monde virtuel où tout est possible. Le titre fait référence au clavier de l'ordinateur. Appuyer sur cette touche fait disparaître tout un monde construit par les internautes. Ces jeux auxquels s'adonnent les jeunes – et désormais moins jeunes – d'aujourd'hui. Est-il dangereux ? La virtualité construit-elle notre monde ? Où est la réalité ? Comment la définir ? Le dernier rebondissement n'était pas utile à moins d'ouvrir la voie à une suite. Il n'empêche, l'auteur réussit à nous balader, à faire croire à l'incroyable. Une manière de faire rythmer polar et science-fiction.

Thierry Bourcy préfère le retour vers le futur en consacrant une dernière aventure – qui doit beaucoup aux pressions des lecteurs – à Célestin Louise, flic et soldat dans la première boucherie mondiale. *Les ombres du Rochambeau* s'appuie sur des extraits du *Bateau ivre* de Rimbaud pour une enquête sur le paquebot qui conduit Célestin et Jeanne aux États-Unis pour fuir la Barbarie de cette guerre qui imprègne tous les cauchemars, tous les comportements. Les personnages forment une cartographie des débuts du XX^e siècle. La Russie soviétique, la nouvelle puissance des États-Unis, la guerre contre le communisme, l'Église sommée de reconnaître le miracle de Fatima... Et la fin signalée de Célestin Louise... Ce héros a terminé, et de très belle façon, sa carrière. ■

Nicolas Bénéès

Perfidia, James Ellroy, traduit par Jean-Paul Gratiias, Rivages/Thriller ; *Le Dahlia Noir*, Rivages/Noir ; *Suppr.*, Karl Olsberg, traduit par Patrick Démerin, Jacqueline Chambon/Noir ; *Les ombres du Rochambeau*, Thierry Bourcy, Folio/Policier.

Penser le fascisme

« **L**e désespoir les a fait se dresser, le fascisme leur a donné un drapeau » écrivait Léon Trotsky en 1933 pour décrire la montée inexorable du nazisme. Quels phénomènes sociaux, politiques, économiques, culturels, voire psychologiques permettent aux fascismes de mobiliser les exclus, les perdants et les déclassés pour les dresser les uns contre les autres ? Ces questions ont hanté le xx^e siècle, elles sont toujours d'une terrible actualité aujourd'hui. Les éditions Syllepse offrent une occasion exceptionnelle de penser le phénomène fasciste en réunissant 81 textes de Léon Trotsky écrits de 1922 à 1940. Cette édition est agrémentée d'annexes constituées d'iconographies, de chronologies et de bibliographies très complètes. Le plus précieux est la très puissante analyse d'Ernest Mandel en postface. Écrite en 1971, le penseur y analysait la théorie du fascisme chez Trotsky. Le révolutionnaire russe s'est en effet attaché à faire une théorie rigoureuse de ce phénomène politique pour en déchiffrer tous les ressorts. Dans la plus pure tradition du marxisme, Trotsky a tenté

d'englober tous les aspects de l'activité sociale du fascisme. Par des articles souvent courts, publiés majoritairement dans le *Bulletin de l'Opposition*, le penseur et militant bolchevique parvient à une véritable caractérisation du phénomène. Il montre pourquoi la montée du fascisme est l'expression d'une grave crise sociale du capitalisme. Cette crise des années 1920-1930 fut si profonde qu'elle toucha la petite bourgeoisie. Pour Trotsky, cela explique son caractère de masse. Quand cette classe sociale est touchée, elle sombre dans le désespoir qui se transforme politiquement en un mélange de nationalisme extrême et de démagogie anticapitaliste. La lecture de ces textes nous plonge aussi dans l'histoire des idées, à une époque où les luttes idéologiques étaient farouches et de haute tenue. À travers l'analyse du fascisme, Trotsky dénonce également les erreurs du communisme stalinien. Erreurs d'analyse sur la nature du phénomène, mais aussi erreurs stratégiques de Staline, « intendant d'Hitler », qui « capitula » devant l'Allemagne en abandonnant les républicains



espagnols et en signant le pacte germano-soviétique. Sur un ton souvent messianique ne laissant aucune part au doute ou à la contradiction, les écrits contre le fascisme permettent d'approfondir nos connaissances sur un des plus grands penseurs du mouvement ouvrier. Mais surtout, ce retour sur les années de l'entre-deux-guerres permet une véritable réflexion sur le temps présent : « Ceci doit être la morale : reconnaître le mal de manière à le combattre à temps et avec succès » (E. Mandel). ■ **Stéphane Rio**
 • *Contre le fascisme, 1922-1940*, Léon Trotsky, Éditions Syllepse.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► ÉCOLE ET INÉGALITÉS SOCIALES

L'école de la III^e République a-t-elle été le temps béni de l'égalitarisme et de la méritocratie ? Dans sa thèse, publiée ici en version abrégée, Jérôme Krop réalise une étude aux sources multiples qui révèle la réalité de la scolarisation dans le département de l'Oise au-delà du mythe de la communale. Oui il y a la réalité d'une école qui a amélioré ses conditions d'accueil et porté un idéal émancipateur, mais aussi celle des quartiers ouvriers de la périphérie parisienne et de la banlieue à l'écart de cette dynamique. **S. Rio**
 • *La méritocratie républicaine. Élitisme et scolarisation de masse sous la III^e République*, Jérôme Krop, PUR.



► Entre France et Espagne

C'est le troisième roman historique de notre collègue imprégné des deux cultures qui irriguent son voyage imaginaire entre Espagne et France sous le regard d'une mystérieuse lune rousse. Dans un style toujours alerte, empreint parfois de lyrisme ou de fantaisies poétiques, un brin fantastiques, comme il se doit aux contes, treize petites nouvelles parcourant l'espace et le temps, de l'Inquisition moyenâgeuse à la République espagnole, de la Révolution française à la « marâtre austérité ». Les personnages de fiction se froissent aux maux bien réels des époques parcourues, de leurs cortèges d'obscurantismes, notamment religieux, et d'aspirations humaines à plus de justice et de fraternité. **P. L.**
 • *Contes de la lune rousse*, Vincent Silveira, Éditions L'Harmattan, 2015.



Le coin de la BD

Eros et Thanatos

L'album aurait pu s'intituler *La galette des rois*. Le 7 janvier 2015, le jour de son anniversaire, Luz s'attarde chez lui. Il passe acheter une galette pour fêter l'événement avec ses copains de *Charlie Hebdo*. Rue Nicolas Appert, il croise les frères Kouachi qui ne l'identifient pas et arrive le premier sur les lieux de la tuerie. Comment se remettre d'un tel drame ? Le 11 janvier, Luz participe à la grande marche républicaine. Le 14 janvier, il devient mondialement célèbre, et menacé, pour avoir dessiné à nouveau le prophète Mahomet en couverture de l'hebdomadaire satirique.



Avec *Catharsis*, édité au mois de mai chez Futuropolis, Renald Luzier, dit Luz, fait le récit « sombre et léger » du retour à la vie. Tantôt à la plume, tantôt au pinceau, le caricaturiste de *Charlie Hebdo* renoue avec le geste créateur. Souvent considéré comme un dessinateur peu virtuose, Luz livre son premier album d'auteur, le seul qui ne soit pas une compilation de dessins. Le trait, souvent tremblant, s'affirme peu à peu et une véritable émotion esthétique naît d'épisodes particulièrement réussis comme le *Loup-garou*. Ce court récit à chute part de la situation d'un homme insomniaque condamné à vivre derrière des volets clos sur une consigne du ministère : « *Devenu lycanthrope de nuit comme de jour, pleine était la lune à toute heure de son hiver* ». Inspiré par les idées noires, Luz connaîtra-t-il la même évolu-

tion que Franquin, artistiquement révélé après un épisode dépressif ? Malgré la douleur et l'angoisse, Luz ne perd rien de son franc-parler. Son cynisme et sa lucidité culminent quand il se moque des théories complotistes dans le chapitre *Roswell* ou quand il fait faire le test de Rorschach à un intégriste. « *Rorschach, c'est pas juif comme nom ?* » Les tons et les styles se mélangent : « *Ya du Charlie dedans, bien sûr, mais aussi ya du Charb, ya du*

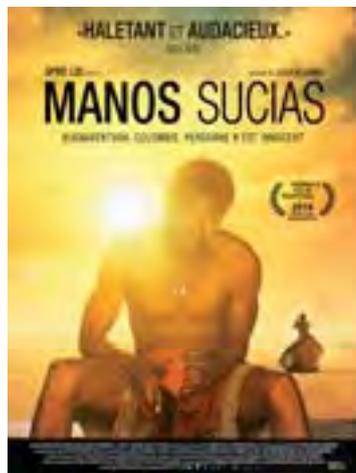
Cabu, ya du sexe, ya de la musique, ya du Reiser », peut-on lire sur le site de l'éditeur. L'album est construit autour de l'enchaînement de saynètes sur les pensées, le quotidien, les rêves et les angoisses de Luz. Pas de grandes théories ou d'analyses sur les événements, *Catharsis* est un album poignant sur la résilience. Souvent représenté « nu comme un ver », l'auteur ne cache rien de ses terreurs nocturnes, de l'impuissance artistique et sexuelle d'un homme en état de choc, de son amour inconditionnel pour sa femme Camille à qui il fait une véritable déclaration. *Eros et Thanatos* sont les deux versants de cet album impudique. Un livre thérapeutique pour son auteur, mais peut-être aussi pour les lecteurs. ■ **Stéphanie Marco**
 • *Catharsis* de Luz, Futuropolis, 2015

FOR THE KIDS

Chasse aux sorcières

Depuis l'arrivée de M. Desfontaines et de sa fille Mauve dans le quartier, tout va mal : Clorinda, la mère de Pome, est accusée de troubler le calme et la sécurité des environs. Sorcière anticonformiste et revêche mais inoffensive, elle est la cible parfaite des voisins manipulés par le père de Mauve. Que faire pour éviter la montée de la violence ? Verte qui est l'amie de Pome, les sorcières de sa famille, son père et son grand-père se mobilisent pour enrayer l'hostilité qui se répand comme une traînée de poudre. Les chasses aux sorcières jalonnent l'histoire, chasse à la différence, aux pauvres, aux étrangers sous couvert du maintien de la sécurité. Cela ne vous évoque rien ? Un petit roman d'actualité, drôle malgré un sujet grave. **C. Pillé**
 • *Mauve*, Marie Desplechin, École des Loisirs.





MANOS SUCIAS, UN FILM DE JOSEF WLADYKA (ÉTATS-UNIS/COLOMBIE)

Une fresque sociale et intime

Partant de Buenaventura, une ville réputée comme étant une des plus dangereuses de Colombie, trois paysans pauvres, immigrés africains, acceptent pour assurer leur survie de transporter à la traîne d'une embarcation vétuste, dans les eaux du Pacifique, une torpille contenant 100 kilos de cocaïne. Si *Manos Sucias* joue sur les règles du film d'action

avec des moments de suspens convaincants, c'est surtout un récit qui fait la lumière sur la réalité sociale d'un pays où une population économiquement fragilisée est conditionnée par l'importance qu'a pris le trafic de drogue, une activité qui exploite les enfants, les immigrés comme l'appauvrissement grandissant des pêcheurs et des paysans. Ce n'est pas un film de plus sur les méandres de la circulation de la drogue mais plutôt sur une activité qui est devenue incontournable pour les laissés pour compte de la société colombienne. S'il n'échappe pas à des moments saisissants d'une violence « ordinaire », le film de Josef Wladyka, par le jeu de constantes ruptures de ton, fait alterner des scènes à la limite du supportable et des moments intimes au cours desquels on approche avec délicatesse des personnages tout en nuances. La construction narrative, la force de l'image et une interprétation magnifique font de ce film une œuvre d'une tonalité souvent inattendue, sensible et singulière pour renouveler un sujet maintes fois traité au cinéma. ■

Francis Dubois

avec des moments de suspens convaincants, c'est surtout un récit qui fait la lumière sur la réalité sociale d'un pays où une population éco-

CINÉMA

La France divisée



Ils sont tous Français de culture française mais la couleur de leur peau les confronte à des difficultés quand il s'agit de trouver un travail, de louer un appartement, d'accéder à un stage, d'entrer dans un club, de parler à un policier. *La ligne de couleur*, de Laurence Petit-Jouvet, démontre, tout au long des onze témoignages en forme de lettres lues, qu'il n'y a pas que les frontières entre les pays qui font barrage entre les hommes mais une ligne beaucoup plus subtile et tout autant difficile à franchir : celle de la couleur de la peau. Fatouma tente de convaincre sa fillette que ses cheveux crépus sont un atout et non un handicap. Yaya a « raboté » son accent de banlieue, changé de code vestimentaire, mais cela suffit-il ? Jean-Michel, originaire des Antilles, Français depuis quatre siècles, est toujours pris pour un arabe à Montreuil. Yumi, comédienne d'origine japonaise se voit limitée à travailler sur des films et séries asiatiques alors qu'elle n'a aucune trace d'accent. Les « lettres lues » auraient gagné, pour certaines, à être écourtées. Ce film constitue pourtant une excellente base de réflexion pour des débats sur les *a priori* profondément ancrés dans les mentalités. ■

veau regard sur son travail. Ce court-métrage de 52 minutes, Lion d'argent au festival de Venise, est de nouveau disponible et c'est une grande nouvelle. Il est suivi d'un essai cinématographique sur les desirs érotiques d'André Masson. ■

Nicolas Bénéès

• *Le Regard Picasso*, 1967, André Masson à la source, la femme aimée, 1966, N. Kaplan, Frémeaux et Associés.

SÉRIE

Ensemble ?



Un couple peine à se former, un autre tente de réagir contre la routine. Tina qui vient de rompre pour la énième fois et Alex, acteur au chômage, se réfugient chez Michelle et Brett, mariés avec deux enfants. Les questionnements des quatre amis jalonnent une histoire où les situations désopilantes s'enchaînent. Cette chronique douce-amère de la difficulté à vivre en couple nous captive par la finesse des dialogues, son infinie tendresse et ses acteurs, pleins d'énergie et de sensibilité. ■

C. Pillé

• *Togetherness*, Duplass brothers.

RADIO

La culture pour embrasser le monde

Tous les midis, Caroline Broué reçoit des invités pour débattre et commenter l'actualité. Première partie : les personnalités du monde culturel, artistique, intellectuel, présentent soit un spectacle, une publication, une exposition... Seconde partie : ils débattent, avec d'autres, des grandes questions de société abordées lors du journal de mi-journée, toujours en prenant appui sur

ce socle culturel qui permet de penser le monde. Agenda, chroniques et débats d'idées se mêlent, pour rendre cette émission alerte, sans cesse renouvelée, toujours éclairante. ■

Véronique Ponvert

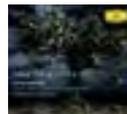
• *La grande table*, du lundi au vendredi, 12 heures-13 h 30, France Culture.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Quatre saisons

La musique contemporaine est souvent considérée comme un objet purement intellectuel, nécessitant d'être compris pour être apprécié. Les quatre pièces de ce disque donnent un cinglant démenti à cette approche. La première œuvre de ce CD, *The american four seasons*, est un clin d'œil évident à Vivaldi. Ce concerto pour violon, loin du minimalisme dont on qualifie trop souvent P. Glass, est une œuvre généreuse, ample, entraînante et pleine d'émotion à la fois. Tout aussi poignante, *Ex contrario* de Giya Kancheli est une œuvre hypnotique, fascinante et presque planante, qui emporte l'auditeur dans d'autres mondes. C'est aussi avec plaisir qu'on écoute la belle berceuse estonienne d'Arvo Pärt et *Yuleji's theme* de Shigeru Umebayashi, qu'on a eu l'occasion d'entendre dans le film *In The Mood for love*, de Wong Kar-wai. ■



Nicolas Morvan

• *New seasons*. Œuvres de Glass, Pärt, Kancheli, Umebayashi, interprétées par Gidon Kremer au violon, et le Baltica Kamerata.

• WORLD MUSIC

Funk et afro-beat

Apiafo, titre de cet album, veut dire « Amen » en langue mina, l'un des dialectes du Bénin et du

Togo. C'est là-bas qu'est né le vaudou, une religion qui recherche la communion avec la nature, comme aime à le rappeler le leader du groupe Vaudou Game : Peter Solo. C'est sa silhouette qui s'affiche sur la couverture de l'album. Entouré de cinq musiciens, il s'appuie sur la « gamme » vaudou, à moins qu'il ne joue avec elle, pour produire un son au croisement du funk et de l'afro-beat. Un album important ne serait-ce que pour la chanson *Pas contente*, qui s'inscrit dans l'air du temps. ■

Nicolas Sueur

• JAZZ

Un guitariste oublié

Elek Bacsik, guitariste et violoniste, né en Hongrie, fit les beaux soirs parisiens dans les débuts des années 1960. Son teint bronzé, son élégance surannée mais surtout un jeu de guitare qui tenait beaucoup des grands guitaristes américains plus que de Django – une même origine Rom les liait aux yeux des journalistes de l'époque. Il avait enregistré un album avec Kenny Clarke puis s'était exilé aux États-Unis, où il est mort, un peu laissé pour compte. Balval Ekel a découvert sur le tard que ce musicien, dont elle n'avait jamais entendu parler, était son père. Sa famille lui avait caché ses origines. Considérée comme le « vilain petit canard », elle tenait là une forme de reconnaissance. Elle a recherché des traces de ce père. Elle nous le fait vivre en même temps qu'elle partage ses angoisses. Un livre étrange qui essaie de mêler deux mondes pour retrouver des racines communes. ■

N. B.

• *Elek Bacsik, un homme dans la nuit*, Balval Ekel, Jacques Flament Éditions, www.jacquesflamenteditions.com.

DVD

Picasso dans tous ses états



Nelly Kaplan, auteure entre autres de *La fiancée du pirate*, s'est introduite dans la tanière du peintre pour en tirer un portrait inédit. L'intérêt de Picasso pour tous les autres arts permet un nou-

Petit voyage dans les Beaux-Livres

Les vacances permettent de se construire son propre musée via les catalogues d'expositions.

Une magie ancienne

Commençons par... la magie, avec *Magie. Anges et démons dans la tradition juive*. Un concept qui recouvre souvent les superstitions, les

peurs irrationnelles et cachent souvent de profondes angoisses. On sait bien qu'on « ne doit pas croire les superstitions mais il est plus sûr de les respecter » disait un rabbin. La magie, vecteur de croyances, donne naissance à de véritables œuvres d'art pour se protéger du mauvais sort. Le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme proposait une promenade avec les représentations concrètes des moyens de conjurer le mal. Une manière de s'interroger sur les représentations mythiques à travers les âges. Les amulettes, gris-gris et autres constructions concentrent des synthèses de civilisations. Elles se réfèrent à des civilisations panthéistes antérieures aux religions monothéistes. Le rêve, l'imagination ne sont pas loin et font entrer dans un autre monde,

celui derrière le miroir, pour susciter d'autres possibles y compris en médecine... Le catalogue ne permet pas d'apercevoir la beauté des pièces exposées mais donne des éléments d'Histoire et de mémoire pour en comprendre la portée.

Une magie moderne

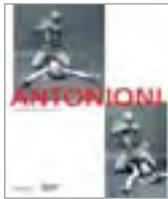
Le cinéma fut longtemps considéré comme magique. La reproduction de la réalité a surpris les contemporains de toute époque. Dès la « *camera obscura* », la vision du dehors dans une chambre obscure, jusqu'à aujourd'hui en passant par la « lanterne magique », cet art spécifique du XX^e siècle a véhiculé toute une série de rêves et de figures.

Michelangelo Antonioni, qui se classe dans ces magiciens, a fait l'objet d'une rétrospective à la Cinémathèque française. Il reste le catalogue pour faire connaissance avec le cinéaste italien qui se situe entre Rossellini et Godard. Il a été très inspiré par les peintres italiens toute époque confondue mais aussi par De Chirico notamment. Les fresques de ce dernier, qui naviguent entre réalité et science-fiction, promènent le

spectateur dans des endroits étranges. Certains des plans du cinéaste sont de véritables reproductions de tableaux. Comme le démontre Daniel Arase dans *Le détail* (Flammarion), qui conçoit une histoire de la peinture à travers le diable, soit l'insistance sur les détails, les à-côtés, les petits riens qui changent tout en bousculant notre perception du réel.

Les photos reproduites dans le catalogue essaient d'en faire la démonstration. Mais rien ne vaut les films. Les contributeurs, quant à eux, explorent la biographie du cinéaste, un cinéaste averse de révélations sur sa vie. Sans doute parce qu'elle se confondait

avec le cinéma. Un créateur ne peut se juger que sur ses œuvres. Notre curiosité s'explique par la volonté de remettre chaque film dans son contexte, qu'il soit historique ou personnel. Le mystère reste entier et il vaut mieux. ■ Nicolas Bénéès



• *Antonioni*, ouvrage collectif sous la direction de Dominique Païni, Flammarion/La Cinémathèque Française.

• *Magie. Anges et démons dans la tradition juive*, ouvrage collectif, Flammarion/Musée d'art et d'histoire du Judaïsme.

EXPOSITION : PAYSAGES D'HENRI CARTIER-BRESSON



La Seine Rouen 1955 © Henri Cartier-Bresson - Magnum Photos

L'Abbaye de Jumièges, sise entre Rouen et Le Havre, accueille le Centre des Arts visuels. Il propose de découvrir 105 photographies de Henri Cartier-Bresson, vues une seule fois en France, en 2002 à Orléans, alors que, depuis, elles ont fait le tour du monde. *Paysages d'Europe, d'Asie, des États-Unis* permettent de discerner les thématiques du photographe. À chaque fois le fond s'accorde avec la forme, la chose vue et la manière de la voir. Une façon de faire vivre ses thématiques, de mêler l'objectif - dans les deux sens du terme - et le subjectif. Celui qui regarde transforme le paysage... ■ N. B.

• Jusqu'au 20 septembre

À Saint-Quentin, mobilisation contre la fermeture de la Maison de la Poésie

Sous une forme unique en France, puisqu'il s'agit d'un établissement public dépendant de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, cette institution a développé depuis treize ans une activité importante de promotion de la poésie dans la cité, tant dans ses locaux (dont une salle de spectacles) qu'hors les murs, dans les médiathèques, les établissements scolaires et les lieux publics. Or la nouvelle majorité, sous des

prétextes financiers et par méconnaissance de son activité, veut fermer la Maison de la Poésie. Comme elle veut fermer d'ailleurs, pour les mêmes mauvaises raisons, un autre lieu dédié à la culture scientifique et écologique, la « Maison de l'Environnement ». Un article détaillé et un lien pour signer une pétition sont en ligne dans la rubrique « Culture/Au fil des luttes » du site du SNES-FSU. ■ Sylvie Chardon

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Les Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique

Penser et lutter contre la guerre - XIX^e-XX^e siècles, c'est le nouveau dossier de la revue. Passionnantes contributions de chercheurs-historiens et de militants introduites par Anne Jollet au nom de la rédaction qui souligne, à juste titre, l'urgence du fait de l'omniprésence guerrière dans la médiatisation de notre présent... Ph. L.

• *Les Cahiers d'histoire* n° 127, <http://chrhc.revues.org>.



Cassandra/Horschamp au Rideau Rouge

Cette publication qui, pour ses 20 ans, a engendré un petit *Insatiable* à découvrir en ligne : www.horschamp.org, en s'abonnant, mérite plus que jamais d'être soutenue, comme la plupart des démarches créatrices et des équipes qu'elle contribue à faire connaître. Il en sera ainsi dans son n° 102 où, parmi de nombreux autres articles, Edith Rappoport présente le Théâtre de la Vieille-Grille, « *minuscule mais mythique lieu à défendre* » dont les magiciens du lieu - à deux pas de la rue Monge (cf. notre article sur www.snes.edu/Culture-.html) -, nos amis Anne Quesemand et Laurent Berman, seront présents à la soirée de présentation de ce numéro et d'échange avec les auteurs, le samedi 27 juin à partir de 19 h 30 à la Librairie « Le Rideau Rouge » (42, rue de Torcy, Paris, métro Max-Dormoy). Ph. L.

MUSIQUE

De la Bretagne aux musiques du monde



Denez (Prigent) est un Breton bretonnant, né près de Roscoff et de l'île de Batz qui vient de publier son 7^e album : *An enchanting garden - Ul liorzh vurzhudus*.

Une musique étrange qui part de la culture traditionnelle bretonne pour la mélanger avec les musiques arabo-andalouses et africaines. Un cocktail de musiques du monde qui se traduit par la superposition de mélodies, de rythmes pour faire danser les mots bretons. Les instruments qu'il a réunis font la démonstration de ce collage. ■ N. B.

• *An enchanting garden*, Denez, Coop Breizh

L'actualité culturelle

www.snes.edu

De nombreux articles vont compléter ces pages sur www.snes.edu/Culture-.html en particulier dans les rubriques cinéma, théâtre, livres et musiques, rencontres et débats ou en complément d'entretiens publiés dans *L'US Mag*. Mais aussi des festivals de l'été, de leurs prolongements, à l'instar des théâtres partenaires d'Avignon, comme « Le chêne noir » qui fonctionne toute l'année ou de la centaine d'autres lieux culturels labellisés « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Continuez à nous informer des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent... ou de ceux qui luttent obstinément pour survivre... en particulier contre les exigences envahissantes de rentabilité, la volonté de nouveaux édiles peu soucieux de culture ou de promoteurs avides de récupérer des surfaces lucratives... Philippe.Laville@snes.edu

« Les médias et leur pluralité : une question essentielle de la société actuelle et de la démocratie »

Ancien pigiste, cameraman pour les équipes locales de France 3, M6 et France 2 en Gironde et dans le Nord-Pas-de-Calais, Gilles Balbastre réalise depuis 15 ans des films documentaires qui ont un écho de plus en plus large depuis le succès des *Nouveaux chiens de garde*. *Cas d'école - L'école face aux médias* est son nouveau film. À rebours du traitement médiatique habituel, le réalisateur donne la parole à l'équipe d'enseignants et au chef d'établissement d'un collège du Pas-de-Calais. Ils y analysent le déferlement médiatique qu'ils ont eu à subir après la mort tragique d'une élève.

L'US Mag : *Après Les nouveaux chiens de garde, vous venez de sortir Cas d'école - L'école face aux médias, un film autoproduit par Nada. Pouvez-vous nous en expliquer le principe ?*

Nous avons été une poignée à créer *Nada-info* après le succès des *Nouveaux chiens de garde* sorti en janvier 2012. Il faut dire que le film a été un énorme succès – le documentaire français le plus vu en salle depuis dix ans avec 250 000 entrées, 30 000 DVD vendus, plus de 400 débats à travers la France. De ces débats, il est ressorti que la question des médias et de leur pluralité est pour un grand nombre de citoyens, de militants syndicaux, associatifs, une des questions essentielles de la société actuelle et de la démocratie. Beaucoup ne supportent plus l'information telle qu'elle est imposée par une presse en grande partie détenue par des grands groupes industriels et financiers. La dernière annonce du possible rachat du *Parisien-Aujourd'hui* par la première fortune française, Bernard Arnault, alors qu'il possède depuis 2007 le quotidien économique *Les Échos*, n'est pas faite pour rassurer. De ces deux ans passés à sillonner la France est née l'idée de créer une structure voisine des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), que l'on pourrait nommer AMIP (Association pour le maintien de l'information progressiste), chargée de fabriquer une information alternative. *Nada-info* est la première AMIP qui revendique – une formule lancée lors d'un débat – une info bio, fabriquée par des journalistes élevés en plein air, entièrement nourris d'investigation, sans trace de libéralisme, de publicité et de conservateur (voire de conservatisme). Nada cela veut dire « *Nous avons des armes* », titre du premier projet de documentaire, dont le thème est :



© Vincent Lucas / facteursd'images.com

« L'école n'est qu'un élément du tableau assombri par des politiques ultralibérales dont on mesure les dégâts écologiques et humains »

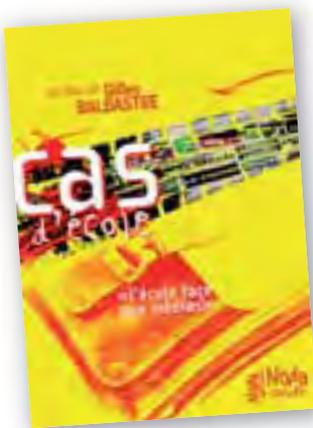
médias et mouvement sociaux/sociétaux. Comment les médias traitent les mouvements sociaux et comment ces mêmes mouvements sociaux réagissent-ils face à de tels médias ? Doivent-ils réagir ? Imaginer des formes de résistance ?

L'US Mag : *Cas d'école réunit la communauté éducative du collège Jean-Jaurès à Lens. Enseignants et chef d'établissement décryptent le traitement médiatique d'un drame ayant touché le collège.*

En janvier 2012, le suicide d'une élève scolarisée dans le collège Jean-Jaurès de Lens dans le Pas-de-Calais, classé en éducation prioritaire, est instantanément érigé par la presse en exemple typique du

« phénomène » de harcèlement scolaire. Dès lors, l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement doivent faire face à une « meute » de journalistes devant les grilles du collège qui débloquent un scénario usé jusqu'à la corde : titres sanguinolents, déclarations à l'emporte-pièce, voire propos mensongers. L'angle choisi est monolithique : les enseignants et la direction n'ont rien fait pour « sauver » la collégienne, autrement dit et pour faire simple, les gentils sont les parents, les méchants les enseignants. Ces mêmes enseignants se rendent compte très vite que quoi qu'ils disent, ils auront toujours tort. Ils choisissent alors de se taire et subissent durant plusieurs jours un matraquage médiatique hautement toxique qui aura des conséquences désastreuses pour l'établissement et pour le travail de l'équipe pédagogique. Mais ce n'est pas pour autant fini. Quinze mois plus tard, un *Envoyé spécial* revient sur le fait divers avec la même procédure à charge. Et cerise sur le gâteau, si on peut dire, 22 mois après, c'est un documentaire diffusé sur *France 5* qui remet une couche, en volant

cette fois-ci une interview du principal adjoint (il se retrouvera flouté à l'antenne). Pourtant les enquêtes diligentées par la justice et par les instances professionnelles (rectorat et inspection académique) conclurent à la non-responsabilité du collège dans le suicide de la collégienne : équipe pédagogique et direction ont suivi la collégienne et fait tout ce qu'il fallait pour alerter la famille. C'est à ce moment-là que je rencontre une partie de l'équipe pédagogique et le principal adjoint. Pour eux, la coupe est pleine. Après un travail de réflexion, ils décident de répondre, non pas de l'affaire en elle-même, mais de la méthode employée par les journalistes. Avec le



« Les citoyens ou les militants de base sont beaucoup plus attentifs à la critique des médias »

sociologue
Laurent Bonelli,
collaborateur du
Monde Diplomatique et
spécialiste de la
violence, nous
allons

déconstruire un travail journalistique qu'ils ont pris de plein fouet et démontrer le pouvoir de nuisance d'un tel travail sur le collège en lui-même, mais d'une manière plus générale, sur l'environnement démocratique.

L'US Mag : *Attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher en janvier, réforme du collège actuellement. L'école est sous le feu des critiques et l'on a l'impression que l'expertise des enseignants est tue ou disqualifiée. Comment analyser ce phénomène ?*

J'ai eu l'occasion d'écrire un article dans *Le Monde Diplomatique* de juin, « *C'est toujours la faute à l'école* » sur ce sujet. Les injonctions faites à l'école sont incessantes. Échec scolaire, chômage, crise morale, remise en question de la laïcité, défi de l'autorité, tout serait imputable à l'Éducation nationale. L'école serait le tableau alors qu'elle n'est qu'un élément de ce tableau, assombri par des politiques ultralibérales dont on mesure jour après jour les dégâts écologiques et humains. Il est important que les enseignants ne tombent pas dans ce panneau et se révoltent face à ces assignations. Cette attaque répétée contre l'école, menée par une grande partie des médias, s'inscrit dans une remise en question générale et libérale de la fonction publique et des services publics. L'enseignant, comme le fonctionnaire en général, serait selon ces médias corporatistes, recroquevillé sur ses acquis, conservateur, gavé de congés payés et avantages divers. Cette image est constamment mise en avant par les

éditorialistes et les grands présentateurs vedettes. Même si « Cas d'école » n'est pas directement une réflexion sur l'école, il traite en partie de cela. La couverture hystérique d'un fait divers comme celui qui s'est déroulé au collège Jean-Jaurès de Lens est caractéristique de la vision médiatique de l'école. À aucun moment, par exemple, les journalistes ne se sont intéressés dans cette histoire aux conditions socio-économiques des parents des enfants du collège. La réalité désastreuse de l'emploi dans cette région – 18 % de demandeurs d'emploi – le taux de pauvreté le plus haut de France, l'espérance de vie la plus basse... Tous ces facteurs ont une incidence déterminante dans le quotidien scolaire des jeunes. Le travail entrepris par une équipe comme celle de Jean-Jaurès, soudée et syndiquée, envers ces jeunes démunis n'est à aucun moment évoqué par la presse. La figure positive d'agents dévoués à leur mission de service public est ainsi déniée et remplacée par une image négative d'éducateurs peu soucieux de leurs élèves.

L'US Mag : *Selon vous, comment reprendre la main dans le débat éducatif ?*

Les médias orientent fortement le débat vers des thèmes vendeurs pour le business de leur entreprise, voire réactionnaires. Ceux qui aspirent à une société progressiste ont non seulement d'immenses difficultés à avoir accès au débat, mais sont de plus ringardisés. Reconquérir cet espace public du débat est plus que nécessaire. Il faudrait pouvoir ne plus répondre aux formes de débats, aux questions, aux thèmes imposés par la presse et reprendre la main avec ses propres réflexions, avec ses propres aspirations progressistes. C'est une bataille syndicale plus que nécessaire. L'ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature, Matthieu Bonduel, disait qu'il est de plus en plus difficile d'avancer

FILMOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE

Films documentaires :

- ▶ *Le Chômage a une histoire (Une histoire du chômage en France de 1967 à 2001)*, 52 min, 2001, production Point du jour.
- ▶ *Moulinex, la mécanique du pire*, 52 min, 2003, production Point du jour.
- ▶ *EDF, les apprentis sorciers*, 51 min, 2006, production Point du jour (ce film est le troisième opus d'une série de trois documentaires conçue par Gilles Balbastre dans laquelle ont également été diffusés *La Poste, un drôle de pli*, et *SNCF, une erreur d'aiguillage*).
- ▶ *Fortunes et infortunes des familles du Nord*, 2008, 51 min, production Point du jour.
- ▶ *Salariés sans frontières*, 2012, 51 min, production Point du jour.
- ▶ *Les Nouveaux chiens de garde* (réalisé avec Yannick Kergoat), 2012, 104 min.
- ▶ *Cas d'école - L'école face aux médias*, 2015 52 min, Nada autoproduction.

Articles et livres sur l'école et les médias :

- ▶ *C'est toujours la faute à l'école... Le Monde Diplomatique*, juin 2015.
- ▶ *Combien de pages valez-vous ? Le Monde Diplomatique*, novembre 2014.
- ▶ *Feu sur les enseignants, Le Monde Diplomatique*, octobre 2010.
- ▶ *Journalistes précaires, journalistes au quotidien* (sous la direction d'Alain Accardo), Éditions Agone, 2007.

des idées progressistes sur la justice tant les médias favorisent, par leur appétence aux faits divers, les pires aspirations réactionnaires. Comment s'étonner alors de la montée d'un parti comme le Front national ?

L'US Mag : *Et plus largement, comment reprendre la main dans le débat médiatique ?*

Il est d'importance pour moi que les forces progressistes – syndicales et politiques – se saisissent davantage de la question des médias. Trop souvent encore la question n'intéresse pas les responsables. Trop souvent ces mêmes responsables se précipitent ventre à terre devant le moindre micro et acceptent de répondre aux débats imposés par les journalistes. On l'a vu hélas lors des événements de janvier. L'espace des médias est beaucoup trop naturalisé par ces responsables, comme si on ne pouvait pas le remettre en question, comme si ce n'était pas une affaire politique. Je trouve les citoyens ou les militants de base beaucoup plus attentifs à la critique des médias. Il est grand temps de reprendre la main, de débattre entre nous de cette question, d'imaginer des contre-attaques. Il en va de la possibilité de renverser le rapport de force en faveur des visions progressistes de la société. C'est un combat intellectuel et politique d'importance. ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio

NADA PRODUCTION : L'AMBITION D'UNE INFORMATION INDÉPENDANTE

Nada est une association de loi 1901 qui a pour but d'autoproduire une information alternative. Pour mener à bien son projet, tout en assurant son équilibre et son autonomie, Nada recherche des moyens financiers et développe un système de financement participatif par le pré-achat de ses productions. Le nouveau projet de film documentaire en préparation est *Nous avons des armes*. Il traitera des luttes sociales telles que les médias les retransmettent.

Pour connaître le travail de cette équipe et contribuer à son financement, voir le site : <http://nada-info.fr>.



FMI vs Grèce**Le chantage continu**

La Confédération syndicale (CSI) conteste l'attitude inflexible du Fonds monétaire international à l'égard de la Grèce. En ligne de mire, les droits des travailleurs. Elle a réitéré son soutien à la Confédération générale des travailleurs grecs. En effet, le FMI exige une libéralisation des licenciements collectifs, une annulation de la loi qui protège les droits syndicaux et de nouvelles restrictions à l'exercice du droit de grève.

Travail des enfants**Journée mondiale**

Le 12 juin : NON au travail des enfants - OUI à une éducation de qualité
Cette année, l'Internationale de l'Éducation met l'accent sur la déclaration adoptée en mai par le Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (voir article). L'éducation doit être reconnue comme un bien public, un droit humain fondamental et une base pour garantir la réalisation d'autres droits. Elle est essentielle pour l'éradication de la pauvreté.

Suisse**Le français menacé ?**

Samedi 13 juin se tenait à Bienne l'assemblée annuelle des délégués du syndicat des enseignants allemands LCH. Une table-ronde, comprenant politiques, chercheurs et syndicalistes, a fait le point sur les politiques des langues dans les différents cantons. La position majoritaire considère le français et l'allemand comme des langues nationales, ce qui implique un traitement différent de celui des langues étrangères comme l'anglais. Tout l'inverse de la tendance à la suppression du français en primaire observée dans certains cantons ces derniers mois...

Chiffre : 150**Le Syndicat des Enseignants**

Romands a fêté samedi 12 juin son 150^e anniversaire. Devise du premier numéro de la revue L'Éducateur, paru en janvier 1865 : Dieu/ Humanité/Patrie.

Journée des syndicats francophones

Le 19 juillet à Ottawa, les délégués francophones au congrès de l'Internationale de l'Éducation sont conviés à une journée des syndicats francophones. Au programme, un séminaire sur l'enseignement du français dans un contexte multilingue, puis des ateliers de partage de réussites d'actions syndicales. Djibouti, Centrafrique, Suisse, Bulgarie, Togo, Cameroun... la liste des inscrits s'allonge.

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES (APC) a été introduite dans des systèmes éducatifs d'Afrique francophone. Dans le cadre de ses activités de coopération, le SNES-FSU a proposé à plusieurs syndicats africains* de faire le point.

APC : une solution pour l'Afrique ?

Au cours des années 2000, les coopérations belge, canadienne, française, ont promu l'APC dans les pays d'Afrique francophone, avec le soutien de bailleurs internationaux : séminaires animés par des chercheurs du Nord, diffusion de manuels élaborés par ces chercheurs, réformes des programmes... Ces changements n'ont pas été précédés de diagnostic précis ni de réflexion approfondie sur les enjeux liés à l'APC. À aucun moment les organisations syndicales n'ont été consultées.

Quels enjeux ?

L'APC a été présentée comme une méthode favorisant l'autonomie de l'apprenant, lui permettant de répondre aux situations concrètes de la vie. Il est décrit comme un remède aux difficultés des systèmes éducatifs africains : redoublements massifs, taux de réussite aux examens parfois très bas, taux d'abandon importants, méthodes pédagogiques anciennes... Les syndicats ont observé que sa mise en place avait été l'occasion d'aborder des questions importantes, comme la nécessité de formation des enseignants, la réécriture des programmes et des manuels scolaires, la réflexion sur d'autres formes d'évaluation...

Quelles limites ?

Les syndicats ont constaté que le concept de compétence demeurait flou, que le manque de formation des enseignants et la persistance des conditions de travail dégradées (moyens matériels et effectifs souvent pléthoriques) rendaient de fait impossible la mise en place de l'APC. Ils se sont également inquiétés des incidences de sa mise en place : difficultés de suivi des enfants par les parents, possibilité accrue de contrôle des enseignants, surcharge de travail... Ils ont conclu que l'APC ne pouvait réussir qu'avec des effectifs en deçà de trente par classe, qu'elle pourrait conduire à la disparition des diplômés et qu'il convenait d'évaluer



les expériences et de suspendre sa mise en œuvre. Plusieurs des syndicats présents à l'atelier ont pris la décision de s'efforcer désormais de traiter également des questions pédagogiques, ce qui ne faisait pour l'instant pas partie de leur culture syndicale, avec l'objectif de devenir des interlocuteurs incontournables des autorités. ■

Xavier Hill, Florian Lascroux

*F-SYNTER et SNESS Burkina Faso, FECASE Cameroun, SYNESCI Côte d'Ivoire, FENECO Rép. Dém. du Congo, SUDES Sénégal.

LE CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE), organisé tous les quatre ans, va se réunir à Ottawa du 21 au 26 juillet. Les documents qui seront soumis au vote concernent plusieurs domaines.

« Uni(es) pour l'Éducation »

Avec pour thème général « Uni(es) pour l'Éducation », le Congrès va examiner un ensemble de résolutions, deux documents politiques sur l'éducation et les droits humains et syndicaux, un projet de programme et de budget pour 2016-2019 ainsi que des propositions d'amendements aux statuts.

Des résolutions en discussions

Pour ce qui concerne les résolutions, l'IE a fait le choix de les classer par thématiques : le droit à une éducation de qualité, l'amélioration des conditions de travail des enseignants et du personnel de l'éducation en général, l'élimination de toute forme de discrimination dans l'éducation, la promotion de la démocratie et du développement durable, et la consolidation de l'IE grâce à la

participation de toutes les organisations membres. Parmi les résolutions proposées, le SNES-FSU, avec d'autres syndicats européens, a décidé de mettre en avant la question de l'action syndicale pour lutter contre les politiques néolibérales de l'éducation. Ce sujet n'est certes pas nouveau. Il a déjà été traité lors du Congrès de 2011 mais il nécessite des interventions plus fortes de la part de l'IE en appui aux organisations membres. Une autre question concerne les accords commerciaux tels que le marché transatlantique TAFTA, le CETA (Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada) et l'ACS (Accord sur le commerce des services). Une résolution proposée par plusieurs organisations, du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Canada, des États-

Unis et de la Nouvelle-Zélande avec d'autres syndicats européens, dont le SNES-FSU, demande à l'IE d'adopter une position claire marquant une opposition de principe à ces accords.

Par ailleurs, lors de la discussion relative au projet de programme et de budget, le SNES-FSU interviendra sur le fait que seulement 18 % du budget de l'IE est affecté aux activités du programme. Cette part consacrée aux activités est faible par rapport aux enjeux et il convient d'avoir une réflexion plus approfondie sur les priorités liées aux dépenses de l'organisation. Enfin, la question du montant des cotisations fera l'objet d'un débat, dans le cadre des amendements aux statuts et lors de la présentation d'une résolution. ■

Odile Cordelier

LE FORUM MONDIAL SUR L'ÉDUCATION (FME) s'est tenu à Incheon (Corée) du 19 au 21 mai. Ultime étape d'un processus supervisé par l'UNESCO pour définir les objectifs en matière d'Éducation, pour tous les pays du monde, pour 2030.

Éducation 2030 : aller au-delà des mots

En 2000, le premier FME, à Dakar, avait assigné aux systèmes éducatifs des pays « du Sud » des objectifs à atteindre en 2015, notamment la scolarisation universelle. Le FME d'Incheon a naturellement été l'occasion d'affiner le bilan contrasté. Certes des millions d'enfants ont été scolarisés grâce aux importants investissements. Mais cette massification incomplète s'est accompagnée de dérégulations dramatiques, imposées par la Banque Mondiale : recrutement d'enseignants sans même le baccalauréat, contrats précaires, salaires dérisoires...

Cette fois, le processus d'élaboration des objectifs à atteindre en 2030 a été voulu plus inclusif. Les syndicats enseignants, et plus

largement les organisations de la société civile, ont été associés, avec des inégalités selon les pays. Et surtout, l'ensemble de la communauté internationale a travaillé pour définir des objectifs communs.

Quels objectifs et quels moyens pour les atteindre ?

À Incheon, 150 ministres de l'Éducation étaient présents. Parmi les 1 300 délégués, les vingt représentants de l'Internationale de l'Éducation et de ses affiliés ont poussé à des formulations ambitieuses. La résolution* finale adoptée précise ainsi par exemple « nous assurerons douze années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable, financé sur

fonds publics, dont au moins neuf années obligatoires ». Formation des enseignants, conditions de travail, pourcentage du PIB à consacrer à l'Éducation, tout est abordé. Mais derrière des formulations souvent vagues, quelle va être la volonté politique des gouvernements ? D'où vont provenir les fonds considérables nécessaires ? Une chose semble certaine : les intentions, aussi nobles soient-elles, ne produiront des résultats que si les enseignants, dans chaque pays, se mobilisent pour que les mots se transforment en actes. ■

Florian Lascroux

* <https://fr.unesco.org/world-education-forum-2015/declaration-dincheon>



ÉCOLE EN CORÉE : LE PRIX DU « MIRACLE » ?

Le choix du pays d'accueil du FME n'est pas le fruit du hasard. Une plénière y a en effet été entièrement consacrée à ce système éducatif coréen si performant. Parmi les intervenants, des représentants de l'OCDE et de la Banque mondiale, qui n'ont pas tari d'éloges concernant ce système.

Des investissements soutenus

Si la scolarisation au primaire était déjà quasi universelle après la guerre de Corée, en 1965, c'était loin d'être le cas pour le secondaire. C'est chose faite depuis quinze ans. Les investissements importants semblent avoir également eu un impact puissant sur la qualité de l'éducation, si l'on en croit les brillants résultats aux

évaluations PISA de l'OCDE. De quoi alimenter un début de légende, le « miracle de la rivière Han »⁽¹⁾. Un miracle d'autant plus crédible que les courbes de développement économique suivent de près celles du développement du système éducatif.

L'envers du décor

Toutefois, certains syndicalistes et universitaires relativisent le sens de ces classements : que mesure PISA au juste ? Selon eux, l'école coréenne met davantage l'accent sur la répétition et la mémorisation intenses, que sur la réflexion et l'esprit critique. La course aux diplômes suscite chez les parents des attentes énormes. Résultat, après sa jour-

née de classe dans un établissement public, l'écolier coréen suit des cours dans une institution privée, puis poursuit éventuellement sa journée avec des cours particuliers. Pour beaucoup, la journée de cours se termine après 20 heures ! Record peu glorieux, la Corée figure en tête des statistiques de suicides d'adolescents...

Le syndicat KTU (Korean Teachers Union) dénonce régulièrement ce système et partage entièrement l'analyse du professeur S. Sim⁽²⁾ : « L'éducation a intégré une logique néolibérale axée sur les biens du marché, entraînant une déshumanisation du système et soumettant les élèves aux lois du profit. [...] L'innovation dans

le domaine de l'éducation, qui est centrée sur les sciences et les technologies au détriment des lettres et des sciences humaines, menace l'humanité et la démocratie elle-même », s'inquiète le professeur Seongbo Sim. Le syndicat KTU, qui subit une répression féroce, a reçu le soutien de la délégation de l'Internationale de l'Éducation dans la mobilisation qu'il a organisée à l'occasion du FME.

1. <http://www.moe.go.kr/web/100026/ko/board/download.do?boardSeq=126873>

2. Seongbo Sim, professeur à la faculté de pédagogie de l'université nationale, de Pusan, directeur principal du réseau de recherche sur l'éducation coréenne.

Enquête

Près d'un tiers (29 %) des professeurs utilisent des manuels scolaires numériques, un usage qui a presque doublé en trois ans.

Outre le manque d'équipements et de crédits, les principaux freins au développement des manuels scolaires numériques sont un manque de formation et des problèmes techniques pour près d'un professeur sur deux. L'idée d'un portail recensant l'ensemble des ressources numériques proposées par les éditeurs est par ailleurs plébiscitée par 98 % des enseignants interrogés.

Enquête réalisée par TNS Sofres entre le 19 avril et le 12 mai 2014 avec 15 283 questionnaires (extraits)

Chiffres

800 000

C'est le nombre d'élèves de Cinquième qui auront une tablette à la rentrée 2016.

Consultation : 50 000 questionnaires remplis ;

150 rencontres et

10 000 participants sur tout le territoire.

Sur les questionnaires renseignés :

46 % des répondants sont des enseignants ou des professionnels de l'éducation,

23 % sont des familles ou des partenaires de l'école et

11 % sont des élèves ou des étudiants.

600 établissements

pionniers : dès 2015, 300 écoles et 300 collèges (dont 50 en REP) expérimenteront la mise en œuvre du plan numérique.

LE GRAND PLAN NUMÉRIQUE

R-e-volution... R-e-solution ?

La participation de l'École à l'ère numérique est inscrite dans la loi de refondation : volonté d'utiliser les ressources numériques pour enrichir et diversifier les données pédagogiques et didactiques des enseignants, mais aussi de former les élèves au numérique et à son utilisation.

Le président de la République a ainsi annoncé, au cours de l'été 2014, la mise en place d'un grand plan numérique pour l'éducation ; lors de son allocution du 6 novembre, il dévoile quelques mesures : des expérimentations dès la rentrée 2015, et une tablette dès 2016 pour chaque élève de Cinquième, désormais première classe du cycle 4, qui inaugurera cette année-là les nouveaux programmes. Le numérique, à l'avenir, y tiendra une place importante, 70 % des écoliers et collégiens et tous les enseignants devraient être équipés en 2020. À cette date, 60 % des ressources éducatives devraient être numériques.

Une concertation nationale

Lancée le 20 janvier 2015, la concertation nationale sur le numérique pour l'éducation s'est achevée lundi 9 mars. Élèves, enseignants, personnels et cadres de l'éducation, parents, acteurs

Financé comment ?

F. Hollande a promis une tablette à tous les élèves de Cinquième en 2016, ce qui en soi représente une dépense considérable. L'essentiel du coût du plan numérique devrait être pris en charge par le plan d'investissement d'avenir décidé par Bercy (800 millions budgétés) et ne pas peser sur le budget de l'EN. Ce plan « e-éducation », s'insère en effet dans les « 34 plans de la nouvelle France industrielle » décidés en 2013 ; il implique une contribution des collectivités territoriales, et laisse à ce titre planer de lourdes inquiétudes sur le budget qu'elles y consacreront. Il faut cependant s'interroger sur la priorité affichée : ne serait-il pas plus essentiel de financer une solide formation continue pour les enseignants sur le sujet, et d'en implanter une également en ESPÉ ? C'est en tout cas ce que préconise le Conseil national du numérique (CNNum), qui a remis en 2014 ses 40 propositions au gouvernement et pour qui la

transition de l'école au numérique passe avant tout par le fait d'enseigner la « *pensée informatique pour mieux comprendre le monde numérique qui nous entoure et être pleinement un citoyen actif dans la société* ». La condition, pour le CNNum, étant la formation d'un corps d'enseignants en informatique.

Un puissant outil

Le numérique semble s'imposer au nom de la modernité ; c'est aussi un puissant outil d'éducation, un puits de ressources multiples. Le gouvernement lui prête, sans nuances, toutes les qualités – renouveau, efficacité,



associatifs, collectivités et partenaires de l'École, aux rangs desquels les entreprises du numérique éducatif, y ont massivement participé. À l'issue de la concertation, le 3 mars dernier, la ministre a lancé un appel à projets pour sélectionner 300 collèges et 300 écoles pionniers, dans lesquels le plan numérique sera mis en œuvre dès la rentrée 2015.

Le volontarisme du gouvernement sur le sujet ne se dément pas ; F. Hollande a décidé de confier une mission au recteur Jean-Marc Monteil, afin de définir une nouvelle politique numérique pour l'Éducation nationale (EN). La mission Monteil devrait donc, en collectant les innovations et expérimentations réussies, donner lieu à la généralisation du plan numérique à la rentrée 2016.

tant dans les pratiques que dans l'évaluation. Mais il ne convient pas de le parer de toutes les vertus pédagogiques, ou d'imaginer qu'il résoudra à lui seul tous les problèmes de l'école actuelle, à commencer par les inégalités sociales (qu'il ne doit pas contribuer à creuser). Il est nécessaire, pour que cet outil soit utilisé de façon pertinente, de prévoir une formation conséquente pour les personnels ainsi qu'une dotation importante en matériel pour les établissements. Au risque, sinon, que le numérique ne se dilue dans l'effet d'annonce et ne se résume à un gadget pour les élèves, à un repoussoir pour les personnels. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert



Livre

Comment enseigner le code informatique ? Avec quels logiciels ? Véritable manuel de formation au langage Python, langage de programmation de haut niveau, il comprend 16 leçons, de nombreux exercices corrigés et une vingtaine de TP. Destiné principalement aux enseignants qui devront enseigner du « code informatique » à l'école, au collège et au lycée, il est néanmoins directement utilisable par des collégiens et des lycéens.

• Michel Rousselet, *La programmation facile avec Python*, éditions Ellipses.

LGBT-PHOBIES À L'ÉCOLE

Amplifions la lutte

Le 17 mai se tient chaque année la journée mondiale de lutte contre les LGBT-phobies. Pour l'éducation, un colloque s'est tenu à Paris le 13 mai, organisé par le Collectif Éducation contre les LGBT-phobies en milieu scolaire, et les associations Contact, Estim', Inter-LGBT, SOS Homophobie.

Pourquoi de telles actions ?

Depuis la publication du rapport Teychenné il y a deux ans, rien ne bouge ou presque au ministère sur ce sujet. Les actions prévues dans ce rapport n'ont pas été mises en œuvre, par manque de volonté politique. Pourtant, plus que jamais, des actions sont nécessaires. Le dernier rapport de SOS Homophobie montre bien l'étendue des LGBT-phobies à l'école.

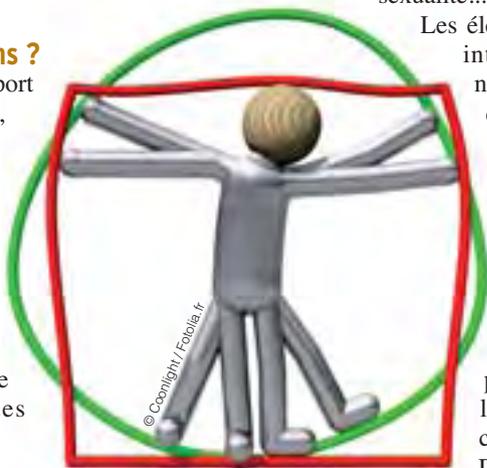
Que faire ?

Les intervenant-e-s ont rappelé quelques éléments essentiels de cette lutte :

- travailler sur les questions de LGBT-phobies implique de questionner plus globalement les rapports et les normes de genre ;
- questionner les rapports de genre, c'est aussi questionner l'hétéro-normativité, qui invisibilise

tout ce qui n'est pas la norme, homosexualité, transidentité, intersexes... ;

- il ne s'agit pas de gommer les différences, mais de lutter contre leur hiérarchisation et d'interroger un système de domination dans son ensemble : masculin/féminin, hétérosexualité/homosexualité...



© Cosmoflight / Fotolia.fr

Les éléments de réflexion qui interrogent nos métiers, notre rapport aux élèves et ce que nous devons leur apporter, doivent être intégrés dans la formation des personnels, pour lever deux freins. D'une part, la frilosité du ministère sur ces questions fait que les personnels ne se sentent pas légitimes pour en parler. Il faut (re?)légitimer ces questions.

D'autre part, ces questions d'égalité des sexes et des sexualités, et de genre, parce qu'elles peuvent toucher l'intime et l'adulte autant que l'enseignant, peuvent paraître moins évidentes que d'autres sujets.

Former et impulser une véritable culture de l'égalité doit devenir une préoccupation du ministère. ■

Olivier Lelarge

LOGEMENT

Encadrement des loyers : un début

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit qu'à la signature d'un nouveau bail ou lors d'un renouvellement, le loyer d'un logement ne puisse dépasser de 20 % un loyer de référence au m² fixé par arrêté préfectoral, ni lui être inférieur de 30 %. Ce dernier point avait soulevé la protestation des associations de défense du logement.



© Scribbr / Fotolia.fr

Premiers effets

Cette mesure, qui sera appliquée « à titre expérimental » et limitée à Paris intra-muros où les loyers ont bondi de 42 % en dix ans, devrait au final bénéficier à un nouveau locataire sur cinq, selon les calculs de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP). Ce dernier estime que l'encadrement se traduirait par une baisse de loyer allant jusqu'à 50 euros pour un tiers d'entre eux, de 50 à 100 euros pour un autre tiers, et supérieure à 100 euros pour le tiers restant. La mesure prendrait effet au 1^{er} août. La mise en œuvre de la mesure pourrait dans un premier temps générer une inflation de contentieux et engorger l'instance censée les trancher.

C'est une avancée, certes, mais bien insuffisante face aux besoins. Il y a nécessité d'une vraie politique de construction de logements sociaux et de baisse des loyers partout en France. Il est difficile actuellement d'oublier les migrants en errance à Paris notamment, qui faute d'une politique d'accueil et de structures d'hébergement, sont dans une situation catastrophique. ■

Marylène Cahouet

Délinquance ?



© DR

Toutes et tous #FaucheursDeChaises BNP et HSBC

Plus de trois mois après à la réquisition citoyenne de chaises effectuée par les militant.e.s d'Attac dans l'agence BNP Paribas à Paris, la banque qui détient 170 filiales dans les paradis fiscaux a porté plainte pour « vol en réunion » contre Thomas Coutrot, porte-parole d'Attac. L'évasion fiscale coûte entre 60 et 80 milliards d'euros par an au budget du pays. Le 11 juin, des citoyens, des organisations ont accompagné Thomas Coutrot au commissariat pour réclamer une véritable lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La lutte continue.



© DR

Palestine

Le SNES invité au congrès de l'AFPS

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) tenait son congrès les 30 et 31 mai, à la bourse du travail de Saint-Denis. Les débats autour du boycott, des sanctions et du désinvestissement, furent passionnés et passionnants ! Un moment fort, celui de l'intervention du jeune diplomate palestinien Majed Bamyra et son appel pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques, comme celui pour que justice soit rendue aux victimes des massacres de l'an dernier par la CPI. Majed nous a offert une intervention magistrale portée par l'optimisme de celui qui se bat pour une cause juste. La Palestine résiste, la Palestine vivra.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris, métro Télégraphe, loue studio 23 m², cuisine + bains séparés, clair, calme, libre août : 650 €/mois + charges 50 €
Galli.christiane@wanadoo.fr

Venise et Rome, part. loue appts 2/6 pers., centre ville.
Tél. 04 73 33 55 95

Paris 19^e, Buttes-Chaumont, 2 pièces meublé, rénové, location longue durée, 800 €/mois c.c. Tél. 06 70 28 07 21

Barcelone centre, loue T4, 400 €/sem. Tél. 34 6160 35828
juanjocudu@gmail.com

Toulon, loue apart 3 p. été, 10 min du port. Tél. 06 26 58 46 85

Avignon, loue t. beau 2 p. 57 m², à 3 min à pied des remparts, juil./août. Tél. 06 07 95 92 59

(66) Pyrénées-Orientales, Vallespir, dans village en montagne, loue grand studio pour 2 pers. 400 € t.t.c., 2 sem. juillet. Tél. 06 83 03 93 62

Espagne, Roses, loue studio direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

(15) Mais, 4 pers., tt conf., terr. Calme, ttes saisons, 350 €/sem. Tél. 06 81 79 73 43 h.d.r.

(65) Val d'Azun, alt. 1 000 m., grange aménagée, 6 pers., libre du 25/07 au 29/08, 2 50 €/sem. Tél. 05 62 34 32 48

Paris 17^e, meublé rénové, cuisine séparée, chambre, s.d.b. : 740 € c.c. Tél. 01 48 97 21 30 / 07 83 31 92 36

(94) Ivry, métro Curie, collègue loue F2, 46 m² + 10 m² balcon avec vue + parking : 880 €/mois + ch. Tél. 06 01 16 52 57

(83) Brignolles, loue à l'année villa T5, prox. commerces, écoles, garage, jardin : 1 040 €. Tél. 06 50 55 98 80

(66) Banuyls, 100 m plage, F3, conf., 4 pers. Toute saison. Tél. 06 86 97 77 73

Cirque de Navacelles, coll. loue mais. 6 pers., mai-sept. Tél. 06 83 33 45 36
Site exceptionnel
www.locnavacelles@free.fr

Cévennes, Val de Cèze, mais. camp., 5 pers., 370 €/sem. Tél. 06 70 63 53 38

Florence centre, part loue appt 2/4 pers. Tél. 04 73 33 55 95

Ile d'Oléron, gde mais., calme, jard. clos, salon, cuis., 3 ch., 2 s.d.b., tt conf., 11/07 au 25/07, 1 000 €, brunobassi@free.fr

Montpellier, coll. loue F2, juillet, 150 €/sem. Tél. 06 87 49 41 81

(66) Eyne, prox. Font-Romeu, maison F3, garage, cour close. Tél. 04 68 50 89 70

Cannes, près Carlton tout à pied, F2, grand balcon, août : 1 000 € ou quinz., autres mois. Tél. 07 82 12 94 88

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
• un circuit découverte en Chine en août 2015 ;
• un circuit de randonnées aux Iles Canaries de Lanzarote et de Fuerteventura à la Toussaint 2015.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

IMMOBILIER

Toulon, vend appt 3 p. soleil, 10 mn à pied port. Tél. 06 26 58 46 85

Avignon, vends t. beau 2 p. 57 m², à 3 min à pied remparts. Tél. 06 07 95 92 59



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

Apprendre à regarder les œuvres d'art

À travers quelques thèmes transversaux de l'art, depuis l'antiquité au xx^e l'auteur cherche à déchiffrer, décrypter les œuvres d'art en faisant correspondre représentant plastique et littérature

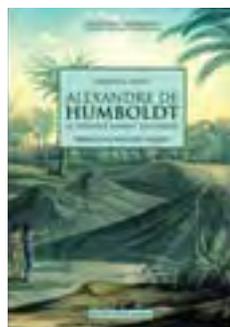
• Gérard Le Cadet, Adapt Éditions, 2007, 20 €



Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrirait derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

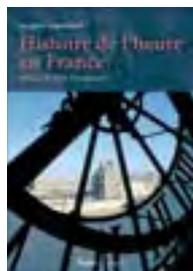
• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet. 1^{er} tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €



Histoire de l'heure en France

Comment imaginer que l'adoption d'un temps mécanique, déterminé par les horloges et non plus par le Soleil, ait été source de conflits ? Heure nationale, des chemins de fer, de Greenwich ou encore d'été et d'hiver... voici une histoire passionnante, émaillée de commentaires, d'anecdotes témoignant comment étaient perçus les changements horaires et les débats qu'ils ont suscités.

• Jacques Gapailard, coédition Adapt/Vuibert, 32 €



De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre ? Les sciences naturelles constituent une discipline politiquement sensible émaillée de résistances qui, à de nombreuses reprises, ont fait – et font encore – obstacle à la mise

en place d'un cursus cohérent et ambitieux.

• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 €



Histoire des cristaux

Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.

• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 €

Collège commun, collège humain

Critique sans concession les réformes successives, qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il formule des propositions nouvelles pour renforcer le rôle éducatif du collège, renouveler les contenus, utiliser différemment les espaces et le temps, faire évoluer la pédagogie et l'évaluation.

• Denis Paget, Syllepses, FSU, Adapt/SNES, 2014, 10 €



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville : Adresse électronique : @

Titre(s) commandé(s) :

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

**SPÉCIAL
FESTIVALS**

Temps de rêves

Le «droit à la paresse» devrait faire partie des droits opposables. La vacuité d'un esprit permet de vagabonder dans des contrées inédites. Les festivals aussi divers que variés ouvrent une entrée dans une troisième ou quatrième dimension, celle des rêves d'une autre société, d'une nouvelle fraternité entre les êtres humains. La culture, lorsqu'elle n'est pas estampillée par la marchandise, est essentielle.

Une des raisons pour laquelle elle se trouve être première victime des restrictions budgétaires... De l'État central aux collectivités territoriales, les subventions sont en baisse. Le spectacle vivant est menacé et pas seulement les festivals d'été. Beaucoup trop sont morts sur le champ de la baisse des crédits. D'autres naissent, plus petits, moins chers, en écrasant les coûts. Leur avenir est sombre. Ils indiquent cependant la volonté de faire partager ses envies, ses découvertes. Combattre c'est aussi rire – le propre de l'être humain – et imaginer.





- | | | | |
|---|-------|--|-------|
| 1 Junas | p. 48 | 24 On connaît la chanson couplé à celui des « rencontres Marc Robine » | p. 51 |
| 2 Souillac en jazz | p. 48 | 25 Chansons de parole, Barjac | p. 51 |
| 3 Crest jazz vocal | p. 49 | 26 Bédarieux-Voix d'Orgues | p. 51 |
| 4 Marciac | p. 49 | 27 Festival des jeux de théâtre de Sarlat | p. 52 |
| 5 Parfum de Jazz | p. 49 | 28 Les Suds à Arles | p. 52 |
| 6 Jazz à la Petite-Pierre | p. 49 | 29 Festival nouveaux auteurs dans la Vallée de l'Aude | p. 52 |
| 7 Saveurs jazz | p. 49 | 30 Le festival Teatro a Corte | p. 52 |
| 8 Charlie jazz festival | p. 49 | 31 Tango par la côte 2015 | p. 53 |
| 9 Uzeste musical | p. 49 | 32 Festival Convivencia | p. 53 |
| 10 Avignon | p. 49 | 33 La Belle rouge, le festival de la compagnie Jolie Môme | p. 53 |
| 11 Millau jazz festival | p. 49 | 34 Les fêtes nocturnes château de Grignan | p. 53 |
| 12 Festival des musiques d'ici et d'ailleurs | p. 50 | 35 Festival Théâtre en Liberté | p. 53 |
| 13 Les nuits atypiques de Langon | p. 50 | 36 Sorties de bain, Granville | p. 53 |
| 14 Le festival voix vives de Méditerranée | p. 50 | 37 Festival nuit des soudeurs, Granville | p. 53 |
| 15 Les Rencontres Brel | p. 50 | 38 Festival de la côte d'opale | p. 53 |
| 16 Le festival de Thau | p. 50 | 39 Festival le son continu | p. 53 |
| 17 Le festival de Montignac | p. 50 | 40 Mens Alors! | p. 53 |
| 18 Le festival de Confolens | p. 50 | 41 Festival Paris quartier d'été | p. 54 |
| 19 Le festival Country rendez-vous | p. 50 | 42 Le festival des fromages de chèvre | p. 54 |
| 20 32 ^e rencontres internationales de harpes celtiques | p. 51 | 43 Festival Fay-sur-Lignon | p. 54 |
| 21 Les Festes d'Orphée à Aix-en-Provence | p. 51 | 44 Septembre musical de l'Orne | p. 54 |
| 22 Hors les murs, festival de musique classique en Savoie | p. 51 | 45 Festival nuits de nacre à Tulle | p. 54 |
| 23 Chants de marin et des musiques des mers du monde à Paimpol | p. 51 | 46 Festival Ecaussystème | p. 54 |
| | | 47 Le festival de cinéma de Douarnenez | p. 54 |

LES FESTIVALS DE JAZZ n'ont jamais été aussi nombreux, 200 recensés pour cet été, 800 pour toute l'année et seulement en France. Pourtant certains

Découvrir

Les festivals de jazz comme tous les autres sont de dimensions variables. Ils vont de un jour à deux semaines. Un des plus importants, celui

JUNAS (30) est un petit village situé entre le Gard et l'Hérault. Il est connu pour sa pierre qui se retrouve dans les constructions de Nîmes, dont la Maison Carrée. Les concerts ont lieu dans les carrières, endroit magique où les pierres semblent participer aux créations. Elles connaissent tout du jazz, elles se souviennent de tous les concerts. Pour sa 22^e année un autre lieu sera ouvert, les arènes de Vauvert pour le concert d'ouverture. *Jazz à Junas* a changé. Au lieu d'inviter un pays ou un territoire, ils ont choisi des musicien(ne)s auréolés de différentes distinctions. Un César, une musicienne de l'année, le meilleur album jazz en Allemagne en même temps que le projet régional jazz et des artistes prestigieux comme Didier Lockwood, Érik Truffaz, de la musique cubaine, une horde de hautbois et les musiciens de Montpellier. Des concerts gratuits au Temple avec ses vitraux refaits par Daniel Humair. Des rencontres avec les élèves ont lieu toute l'année, et un mini camp musical sera organisé du 22 au 25/07, un travail d'éducation populaire nécessaire pour faire connaître cette musique. **Réduc'SNES**



• Du 16 au 25/07
04 66 80 30 27 – www.jazzajunas.fr

SOUILLAC (46) EN JAZZ se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF. Il fête son 40^e anniversaire. Son histoire est émaillée de grands noms: Memphis Slim, Art Blakey, Kenny Clarke, Michel Portal, Dianne Reeves, Archie Shepp... Comme à l'habitude, des concerts gratuits sur les places et dans les rues toute la semaine, une randonnée jazz nocturne et un repas champêtre. Pour la grande scène il ne faudra pas rater le saxophoniste fou Thomas de Pourquery pour un hommage à la musique de Sun Ra ou Moutin Factory et la rencontre Isabelle Olivier et Lisa CatBerro. **Réduc'SNES**



• Du 18 au 25/05
05 65 33 22 00 www.souillacenjazz.fr

disparaissent, notamment ceux de la Seyne-sur-Mer qui organisait au Fort Napoléon des rencontres musicales autour de la salsa et du jazz. Il reste qu'un festival de jazz coûte moins cher que tous les autres types de festivals. Du coup, il s'en crée tous les ans.

les présents des jazz

de Vienne (près de Lyon) a commencé fin juin pour se terminer le 11/07. Un programme éclectique qui fait la part belle à la variété au détriment du jazz. Marciac, du 27/07 au 16/08, est en train de suivre la même voie. Les « petits » festivals, notamment ceux d'Alsace - La Petite Pierre du 7 au 16/08 et Colmar du 7 au 12/09 - sont indispensables. L'automne suivra avec d'autres rencontres avec les jazz.

CREST (26) JAZZ VOCAL organise sa 39^e édition. Là encore, c'est une association de bénévoles qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté, sauf par les Drômois et les Hollandais. Une des raisons peut-être pour lesquelles ce festival reste relativement inconnu. Il faut dire qu'il souffre de la concurrence de son grand voisin, Marciac. Il fête lui aussi son 40^e anniversaire avec un programme qui débute par de l'électro-balkanique, de la musique klezmer portée par la clarinette de David Krakauer, une soirée blues et trois invités d'importance: le guitariste Rémi Charmasson, le trio Galliano-Lockwood-Catherine, le contrebassiste Renaud Garcia-Fons. Comme d'habitude, le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi, avec le film *L'homme au bras d'or*, au samedi, conférences de N. Bénétiès sur *Les villes du jazz*. **Réduc'SNES**

- Du 31/07 au 8/08, www.crestjazzvocal.com



MARCIAC (32), le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. Jean-Louis Guilhaumon, qui fut longtemps le maire de la commune et le principal du collègue où il a créé un atelier jazz pour permettre aux élèves en difficulté de renouer les fils d'une scolarité éclatée, est le responsable de Jazz in Marciac. Wynton Marsalis (le parrain du festival) sera omniprésent et donnera une master class aux élèves de l'atelier. Le plus grand festival de l'été, subventionné notamment par Airbus. Des concerts gratuits sur la place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, réunissant des musiciens et des groupes connus et inconnus. Des vedettes incontestées sous chapiteau. Toute la fine fleur présente dans les tournées d'été affluera dans le petit village de Marciac. Un programme démentiel. **Réduc'SNES**

- Du 27/07 au 16/08
- 0892 690 277
- www.jazzinmarciac.com



PARFUM DE JAZZ prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senteurs de la Drôme provençale. Il fête sa 17^e édition, avec 9 concerts à Buis les Baronnies, à Saint-Paul Trois-Châteaux. Du jazz New Orleans - une bonne idée -, deux hommages à Ray Charles et à Charlie Parker, René Urtreger (à ne pas manquer), Stéphane Kerecki pour son hommage à la « nouvelle vague », Lou Tavano, Daniel Mille et quelques autres se partageront les scènes. Une soirée cinéma pour le film *High Society* avec Sinatra, Crosby et Louis Armstrong, 40 concerts gratuits en journée, des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. **Réduc'SNES**

- Du 10 au 22/08, www.parfumdejazz.com



JAZZ À LA PETITE-PIERRE (67) pour ce festival au Grès du jazz. Comme chaque été, le jazz s'invite dans les Vosges du Nord. Monty Alexander, Gary Peacock, Kyle Eastwood, Marcel Loeffler, les cousins Rosenberg, Chucho Valdés, Archie Shepp, Eliane Elias, Eric Bibb, Tony Allen et Seun Kuti seront à l'affiche. Ils représentent un large éventail des musiques liées au jazz. ■

- 7 au 16/08, www.festival-augresdujazz.com



SAVEURS JAZZ, 6^e édition à Segré (49), se déploiera sur deux scènes pour 23 concerts dont un gratuit. Il bénéficie d'une programmation due au trompettiste Nicolas Folmer avec des créations et installations originales comme la sieste musicale, le cabaret œnologique et la découverte de groupes locaux. Snarky Puppy, Groove-Catchers, Stéphane Kerecki, Marcus Miller, Lucky Peterson entre autres seront présents. Un hommage sera rendu à Marcel Duchamp par un orchestre « Tout Puissant ». ■

- Du 15 au 19/07, www.saveursjazzfestival.com



Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html

Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **Réduc'SNES**

Sur le site, des informations complémentaires.

EN VRAC

CHARLIE JAZZ FESTIVAL, comme chaque année, se tient à Vitrolles pour changer l'image de la ville. Le jazz permet l'ouverture, la lutte contre toutes les exclusions, pour une musique de liberté et de fraternité. Cette année, il fête ses 18 ans, sous les platanes, en compagnie du pianiste Brad Mehldau en trio, du trompettiste Paolo Fresu en compagnie de Omar Sosa au piano et Trilok Gurtu aux percussions, du guitariste Sylvain Luc en duo avec le saxophoniste Stefano di Battista. Des brass bands, des fanfares permettront à la fête de s'épanouir. Le développement durable, comme pour la plupart des festivals, ne sera pas oublié. **Réduc'SNES**

- Du 3 au 5/07, www.charliejazzfestival.com



UZESTE MUSICAL, est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien(ne)s. Il a déjà fait faillite. Il renaît de ses cendres. Il faut participer à cette vie et du jazz et du Sud-Ouest. Programme à venir. ■

- 27/06, pour tout savoir, www.cie-lubat.org

AVIGNON, pour la 3^e année s'ouvrira au jazz. *Têtes de jazz!* composé par l'AJMI, association pour le jazz et la musique improvisée, proposera 40 concerts, des rencontres professionnelles et trois tables rondes. Beaucoup de groupes sont invités. À écouter, à voir et réfléchir. Le jazz est une plaque sensible des évolutions esthétiques de l'ensemble des disciplines artistiques. ■

- Du 7 au 17/07, www.tetedejazz.eu



MILLAU JAZZ FESTIVAL, 24^e édition, dans le Parc naturel régional des Grands Causses pour profiter à la fois des concerts et de l'environnement. Vingt concerts, une randonnée musicale et un spectacle jeunes publics pour l'affiche. Thomas de Pourquery, Jacques Schwartz-Bart, Omar Sosa partageront la scène avec des nouveaux venus qu'il faudra découvrir. **Réduc'SNES**

- Du 11 au 18/07, www.millaujazz.org



LES FESTIVALS DE MUSIQUE restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés par la baisse des subventions. Les collectivités territoriales, confrontées à la diminution des crédits d'État, ont tendance à réduire les subventions à la culture. Des festivals sont supprimés. D'autres, en général plus petits, naissent en faisant appel au bénévolat. Ci-dessous un échantillon est proposé, vous en découvrirez beaucoup d'autres sur votre route,

Voyage dans tou

LE FESTIVAL DES MUSIQUES D'ICI ET D'AILLEURS à Châlons-en-Champagne (51) offre 60 concerts, en accès libre et gratuit. La création est l'élément primordial des choix de programmation. Elle fait appel à des artistes jeunes, ancrés dans leur patrimoine, cherchant à produire la musique de notre temps. On y entendra entre autres Stevans, Orange Blossom, The Wanton Bishops, Canailles, Ester Rada,

La Tribu des Femmes... soit les grands talents de demain. En résidence, Seb Adam offrira son répertoire de chansons intimes, celles d'un homme d'aujourd'hui aux aspirations universelles. ■

• Du 4/07 au 2/08

www.musiques-ici-ailleurs.com



LES NUITS ATYPIQUES DE LANGON (33), festival itinérant en Sud-Gascogne, fait découvrir les musiques du monde, modernes ou traditionnelles, vocales ou instrumentales. Le projet: faire comprendre l'autre et faire accepter ses différences pour favoriser une prise de conscience citoyenne. À côté des concerts se dérouleront des débats sur de nombreux sujets de société. Au programme, de la musique cajun – la chanteuse accordéoniste Sarah Savoy –, Carlton Rara qui croise blues et reggae, le duo Macias et Macias qui alterne airs de Gascogne, rumba cubaine et rythmes des Balkans, le chanteur de flamenco Juan Pinilla et le guitariste Romane désormais accompagné de ses deux fils. ■

• Du 1^{er} au 9/07, www.nuitsatypiques.org



LE FESTIVAL VOIX VIVES DE MÉDITERRANÉE propose, à Sète (34), environ 650 rencontres poétiques et musicales avec près de 60 rendez-vous chaque jour dans des jardins publics ou privés, sur les places, dans les rues, sur le brise-lame ou un bateau et le soir au Théâtre de la Mer. Plus de 100 poètes venus de toutes les méditerranées, qu'elles soient d'Afrique, des Balkans, latine et orientale. Sans oublier une cinquième, celle que l'histoire a



exportée dans le monde. Conteurs, musiciens, chanteurs, comédiens et plasticiens feront mieux connaître la poésie méditerranéenne contemporaine et inviteront le public à développer son imaginaire. Musique, voix et langues se mêleront en une grande fête de la poésie. ■

• Du 24/07 au 1^{er}/08

Voixvivesmediterranee.com

LES RENCONTRES BREL à Saint-Pierre-de-Chartreuse (38) sont devenues un des festivals de référence de la chanson francophone et des musiques actuelles. La programmation alterne chanteurs confirmés – en concerts payants sous chapiteau – et découverte de jeunes talents, en concerts gratuits. Au programme de cet écofestival à la montagne, Benabar et Zaza Fournier, Pierre Perret, Fauve, Brigitte et le groupe balkanique Shantel. La « journée des endimanchés » offre au cœur du bourg des spectacles, des animations et des jeux gratuits. Engagé pour le développement durable, le festival favorise le covoiturage. ■

Réduc'SNES

• Du 21 au 26/07, www.rencontresbrel.com



LE FESTIVAL DE THAU (34) se veut un lieu ouvert à toutes les musiques du monde pour lesquelles il a développé un centre de création, le *Silo*. Itinérant, il permet de découvrir la lagune de Thau avec des concerts à Mèze, Bouzigues et Valmagne. Il propose des modes de transport alternatifs pour les lieux non accessibles aux transports en commun. Du blues-rock touareg avec Ezza, Asa qui mêle soul, funk et groove; *Kiutsugi*, une création du *Silo* avec le violoncelliste Gaspar Claus, le guitariste Serge Tayssot-Gay et la Japonaise Kakushin Nishihara chanteuse et joueuse de biwa, ainsi qu'un hommage à Pierre Vassiliu seront de la fête. Le festival propose aussi des éco-dialogues avec Dany Cohn-Bendit ou Susan Georges par exemple. ■



• Du 15 au 23/07, www.festivaldethau.com

LE FESTIVAL DE MONTIGNAC (24), sur les bords de la Vézère, nous emmène aux quatre coins du monde. Groupes de danseurs et musiciens venus de Bulgarie, Colombie, Écosse, Équateur, Irlande, Pérou, Portugal, Tibet, Togo... et de France se partageront la scène. Le festival « Cultures au cœur de Montignac » et le festival du « Périgord Noir » se sont associés pour une soirée originale et festive autour du jazz. Elle rassemblera un groupe colombien de salsa, une chanteuse brésilienne et Horny Tonky qui mêle jazz, funk et rock. Toute la semaine la ville est en fête avec des animations de rue et, à 18h30, un apéro-concert. Quatre projections de films sur le thème Histoire(s) et droit(s) des peuples et, pour une fin, le dimanche un grand spectacle se terminant par un feu d'artifice. ■

• Du 27/07 au 2/08

www.festivaldemontignac.fr



LE FESTIVAL DE CONFOLENS (16), au cœur du Poitou-Charentes, rassemble près de 500 artistes, danseurs et musiciens venus du monde entier. Il prône la paix dans le monde par la reconnaissance de la diversité culturelle. On pourra y admirer des groupes venus du Kenya, de Suisse, d'Équateur, de Roumanie, du Mexique, d'Argentine, du Laos, du Kazakhstan, des États-Unis et de France. Des groupes de musique et danseurs sillonnent aussi les rues entraînant avec eux le public dans la sardane, le quadrille occitan ou des danses du Lac Titicaca. Des stands d'artisanat contribuent à la ville en fête. ■

• Du 11 au 16/08, www.festivaldeconfolens.com



LE FESTIVAL COUNTRY RENDEZ-VOUS est accueilli depuis 1993 à Craponne-sur-Arzon (03), dans l'Allier. Accueillant des artistes américains et européens du genre, il est désormais reconnu aux États-Unis où il a reçu quatre récompenses de meilleur festival européen. Dans un amphithéâtre en plein air, on pourra entendre cette année encore le meilleur du Rockabilly, du Hillbilly, du Honky Tonk, du Bluegrass et l'incontournable musique



que ce soit la chanson française, le rock, la country, le tango... et la musique classique. Les organisateurs vous feront partager leurs envies pour en faire vos découvertes. Tous font appel à des bénévoles et souvent à des collègues. Ils ont besoin de vous !

Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html
Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **Réduc'SNES**
Sur le site, des informations complémentaires.

tes les musiques

Cajun. Le festival off anime le bourg dans la journée avec des concerts gratuits. Un repas concert, du cinéma, de la line dance et une matinée balade en moto feront aussi partie des festivités. **Réduc'SNES**

• Les 24, 25 et 26/07
www.Festivaldecraponne.com

32 RENCONTRES INTERNATIONALES DE HARPES CELTIQUES, DINAN (22).

Pendant cinq jours se découvrira la harpe celtique à travers des concerts et des rencontres avec des luthiers pour des animations avec les enfants ou des ateliers « danse ». Le festival commence par une soirée « scène ouverte » gratuite. Les musiciens viennent de tout horizon : Bretagne, Normandie, Autriche (Monika Stadler), Italie (l'ensemble Sanginetto) ou d'Irlande (Dermot Byrne à l'accordéon et la harpe de Floriane Blancke), et même du Pays de Galles comme Harriet Earis... La plupart des animations sont gratuites. **Réduc'SNES**

• Du 8 au 12/07
02 96 87 36 69 / www.harpe-celtique.fr

LES FESTES D'ORPHÉE À AIX-EN-PROVENCE (13) permettent de découvrir des répertoires du patrimoine musicale de la Provence historique, dans une magnifique chapelle du 17^e siècle. L'ensemble baroque dirigé par Guy Laurent propose des concerts remarquables où sont revisités tous les grands compositeurs baroques, Bach, Monteverdi, Charpentier, Lully... Des compositeurs contemporains sont aussi mis en miroir. Cette année les Festes feront découvrir Pierre Villette, Philip Tyack et Jean-Michel Hey. ■

• Du 4 au 9/07, www.orphée.org

HORS LES MURS, FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE EN SAVOIE, 42^e édition. Dirigé par Éric Crambes, il se présente en deux parties. L'Académie reçoit du 21 au 31 juillet des stagiaires musiciens désireux de se perfectionner dans des cours, des ateliers et des masters-classes. Certains ateliers de l'après-midi sont gratuits.

Le festival proprement dit se déroule du 19/07 au 02/08. Le thème de cette année : « musique classique d'inspiration populaire » présente des compositeurs comme Bartok, Smetana, Villa Lobos... L'intégrale de



l'œuvre de Beethoven pour violoncelle et piano sera jouée. Des conférences, des concerts et ateliers pour les enfants, des concerts « hors les murs » dès le 15 juillet, des animations diverses complètent le programme

pour des concerts gratuits. ■
• Du 19/07 au 02/08, www.festivaldesarcs.com

CHANTS DE MARIN ET DES MUSIQUES DES MERS DU MONDE À PAIMPOL (22).

La renommée de ce festival n'est plus à faire. Il s'est élargi aux musiques du monde, trouvant une nouvelle audience au-delà des passionnés des chants de marin, dont la Bretagne a particulièrement entretenu la mémoire. Les recherches de l'équipe du *Chasse-Marée* (Douarnenez et Brest) a entrepris depuis longtemps, avec le support de sa publication, une véritable travail ethnographique autour de ce patrimoine. Épopée de la chanson et des musiques des mers du monde, le festival est aussi l'occasion d'un rassemblement de plus de 200 bateaux, d'un grand voyage festif pour petits et grands à travers la diversité des expressions musicales des mers bordant tous les continents, des conférences, des spectacles de rue comme la possibilité de découvrir des contes et légendes. ■

• Du 14 au 16/08, www.paimpol-festival.fr
02 96 55 12 77 / contact@paimpol-festival.bzh

ON CONNAÎT LA CHANSON, COUPLÉ À CELUI DES « RENCONTRES MARC ROBINE » à Blanzat (63).

Une association anime depuis quinze ans un festival des amoureux de la chanson à la mémoire de Marc Robine, disparu en 2003, qui fut un des grands colporteurs de la chanson française. Il a progressivement acquis une renommée nationale par les artistes qu'il accueille et contribue à faire connaître. Né avec la volonté de promouvoir la chanson en région Auvergne pour « faciliter l'accès et la participation de tous à une culture vivante et partagée et à la pratique artistique quelle que soit leur situation sociale ou géographique ». ■

• Du 14 au 18/07
www.onconnaitlachanson.fr
04 63 22 53 23



CHANSONS DE PAROLE, BARJAC (30).

À l'écart des produits hyper-médiatisés et des grandes foires de la musique, ce festival est devenu, à travers toute la francophonie, emblématique à la fois de la conservation d'un patrimoine et d'une chanson engagée comme responsable, libre et intemporelle. Vérité de la parole donnée, simplicité de la parole vécue, générosité de la parole partagée en chansons. Jean Ferrat le qualifiait de « pôle de résistance face au rouleau compresseur des industries culturelles ». Pour fêter la 20^e édition, de grands artistes comme Agnès Bihl, Michel Bühler, Romain Didier, Imbert Imbert, Yvette Théraulaz, Katrin Waldteufel alias Cello Woman... se retrouveront pour partager la scène d'ouverture autour de Joffroi, chef d'orchestre du festival depuis ses débuts. Artistes familiers du festival comme Bernard Joyet, Flow, Bruno Ruiz, Alain Sourigues... seront aussi présents. Claire Elzière proposera, quant à elle, des chansons inédites d'Allain Leprest. François Gaillard, métamorphosé en « GryF », créera un nouveau spectacle pour un trio contrebasse/batterie/accordéon. La scène sera aussi largement ouverte à de jeunes talents. Il accueillera des artistes québécois Wallons... Bratsch fera également escale à Barjac. Animations, rencontres, scènes ouvertes, projections de films, exposition, remise du prix Jacques Douai et la clôture en forme de fête nocturne participeront de cette programmation. **Réduc'SNES**

• Du 25 au 30/07
www.chansonsdeparole.com / 07 60 38 66 41

BÉDARIEUX (34)-VOIX D'ORGUES. À

l'orée de la haute vallée de l'Orb, au nord-ouest du département de l'Hérault, un festival original. Il s'appuie sur l'existence de plusieurs jeux d'orgues dans cette petite ville pour proposer une grande diversité de genres musicaux, du sacré au populaire, du baroque au jazz, en associant différents instruments de la famille de l'orgue, harmonéon, accordéons, harmonica, orgue de barbarie... Pour la 4^e édition, six grands concerts en soirée avec des artistes passionnés et renommés, musiciens et chanteurs, notamment Marc Chiron, Anne Rodier. Des « matinales », en entrée libre pour découvrir les instruments, des chansons, des groupes vocaux... ■

• Du 2 au 6/08, 04 67 95 08 79
www.bedarieux-voixdorgues.com/



EN VRAC

Tango par la côte 2015. Cette 9^e édition démarre en Côte d'Armor dès le week-end du 31 juillet avec l'association « Sabor Hispano-Americano » et parcourt la Bretagne jusqu'au 9/08. Du 5 au 9/08, elle s'installe en

Finistère de l'île de Batz à St-Thegonnec en passant par Locquenolé, Roscoff et Plouénan, sous la férule de l'association « Tango à la mer ».

Les danseurs Sandra Messina et Ricardo Calvo d'une part, Florencia Garcia et

René Bui d'autre part en sont les animateurs vedettes. Ils animeront des ateliers pour débutants et jusqu'au niveau avancé. Les intitulés des ateliers sont à eux seuls une invitation à la danse : « Tour de base », « El balanceo », « petites volcadas en abrazo fermé », « Lapiz de l'homme et fioritures de la femme », etc. Les danseurs se produisent dans des soirées ouvertes aux pratiquants. Dans le cadre du partenariat **Réduc'SNES**

• Finistère : www.tango-a-la-mer.com
Informations Festival en Côtes d'Armor : <http://www.festival.sha.asso/> / 06 59 51 33 80

CONVIVENCIA EST UN FESTIVAL NAVIGANT SUR LE CANAL DU MIDI, proposant à chacune de ses étapes une programmation musicale différente. Les concerts de musiques du monde

sont donnés depuis le pont d'une péniche, des rythmes enivrants entraînent les spectateurs dans une ambiance chaleureuse sur le quai où l'on peut se restaurer et se désaltérer. Musiques iranienne, brésilienne, malienne, nord américaine, nigérienne, cubaine... Un

véritable éclectisme qui invite à la fête et à la découverte de l'altérité.

Le festival est également le résultat d'un fourmillement d'initiatives : rencontre-débat, chantiers jeunes, ateliers radio, ateliers de pratique artistique... ■

• Du 14/06 au 6/08, www.convivencia.eu

LA BELLE ROUGE, LE FESTIVAL DE LA COMPAGNIE JOLIE MÔME, fête ses dix ans. Pendant trois jours se succéderont théâtre, chant, musique, films et débats. La compagnie militante jouera « 14-18, la mémoire nous joue des tours » et « parole de mutins ». On y retrouvera entre autre les rappeurs de

La Canaille, Les Blérots de Ravel ou encore François Rufin qui présentera son film « Merci patron ». ■

• Du 24 au 26/07 à Saint-Amant-Roche-Savine dans le Puy-de-Dôme

Débutants balbutiants ou confirmés, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Au moment où plus de 300 festivals d'été ont été contraints de jeter l'éponge faute de crédits nécessaires à leur mise en place, les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts

Illustration et défense

FESTIVAL DES JEUX DE THÉÂTRE DE SARLAT (24) EN PÉRIGORD

64^e ÉDITION. Le plus ancien festival après Avignon s'attache à présenter une programmation variée, depuis les pièces du répertoire classique jusqu'aux œuvres contemporaines en passant par des créations originales, des spectacles poétiques musicaux et des lectures. Chaque jour à 11 heures, des débats animés par Jean-Paul Tribout favorisent la rencontre et l'échange entre comédiens, auteurs, metteurs en scène,

journalistes et le public... Citons parmi les auteurs représentés Eric Assous (*On ne se mentira jamais*), Raymond Queneau (*Zazie dans le métro*), Musset (*Confession d'un enfant du siècle*), Shakespeare (*Beaucoup de bruit pour rien*), Molière (*Dom Juan*) ou David Ives (*La Vénus à la fourrure*). Les metteurs en scène aux manettes ont pour nom Jean-Luc Moreau, Sarah Mesguish, Marcel Cuvelier ou Jérémie Lippmann... L'ambiance conviviale est garantie. La qualité des spectacles, si on en juge par les titres qui ont déjà fait leurs preuves sur les plateaux de théâtres, promet un festival de haute volée... **Réduc'SNES**

• Du 18/07 au 3/08

LES SUDS À ARLES (13).

Comme chaque année, le festival s'apprête à accueillir 60 000 visiteurs pour une soixantaine de concerts dans l'intimité de la Cour de l'Archevêché puis au Théâtre Antique, avant de mettre le cap vers les *Nuits des Forges*, au parc des Ateliers, friche industrielle en cours de réhabilitation. 2015 est l'année de la consécration. Le mensuel britannique *Songlines* vient de sélectionner Les Suds dans son Top 50 des meilleurs festivals internationaux. Reconnaissance méritée si l'on en juge par la qualité d'un programme où il sera possible d'applaudir *L'Orquesta Buena Vista Social Club*, l'éruption balkanique du *Taraf des Hardouks*, la transe Afro-funk de *Vaudou Game*, Maria Farantouri, la voix de Mikis Théodorakis et du peuple grec, l'uni-

vers post-punk de Serge Teyssot-Gay ou le Blues méditerranéen de Titi Robin et Mehdi Nassouki... Une quarantaine de stages et Master-Class compléteront cette programmation et une *Grande Nuit des Fleuves* est annoncée, qui drainera un large public le long des quais du Rhône. ■

• 66, rue du 4 septembre 13200 Arles
Rés. : www.suds-arles.com/ / www.digitick.com

FESTIVAL NOUVEAUX AUTEURS DANS LA VALLÉE DE L'AUDE - NAVA - (11).

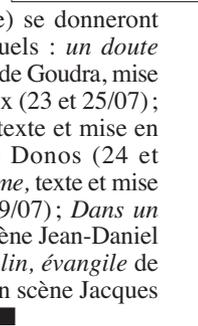
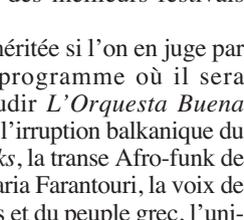
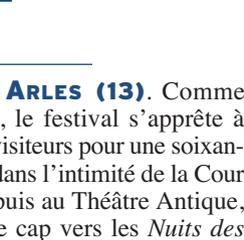
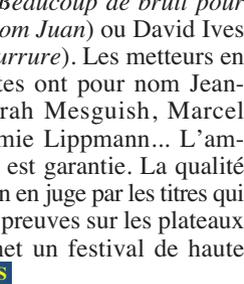
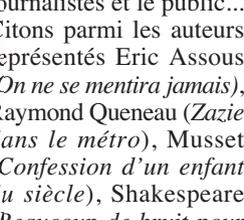
Financièrement soutenu par la municipalité de Limoux, le festival tient le cap. Cinq pièces (mises en espace ou mises en scène) se donneront dans les trois lieux habituels : *un doute raisonnable* de Borja Ortiz de Goudra, mise en espace Gilbert Desveaux (23 et 25/07); *Suzanne et les vieillards*, texte et mise en espace Régis de Martin Donos (24 et 26/07); *Moi, la mort je l'aime*, texte et mise en espace Pierre Notte (29/07); *Dans un canard*, texte et mise en scène Jean-Daniel Magnin (30/07); *Jean Moulin, évangile* de Jean-Marie Besset, mise en scène Jacques Lassalle (31/07 et 1^{er}/08). ■

• Rés. : 04 68 31 85 08 / d.marti@limoux.fr
Adresse administrative :
Mairie de Limoux, BP 88, 11306 Limoux cedex

LE FESTIVAL TEATRO A CORTE, qui

vient d'être classé en Italie théâtre d'intérêt culturel considérable, continue à franchir les frontières entre les arts. Théâtre visuel, danse, cirque, marionnettes, arts de la rue, installations-parcours, en tout 26 compagnies venues de huit pays différents se succéderont pendant trois grands week-ends dans le cadre magnifique de sept demeures royales de la famille de Savoie, à Turin et dans ses alentours. Cette année la vitrine est consacrée au spectacle vivant en Allemagne, et une attention particulière au thème *Nourrir la planète* fera le lien avec l'Exposition Universelle de Milan. Présentés dans des lieux magiques, ces spectacles créent des émotions fortes qui laissent dans l'esprit des spectateurs des souvenirs ineffaçables. ■

• Du 16 au 19/07, du 23 au 26/07 et du 30/07 au 2/08
www.teatroacorte.it

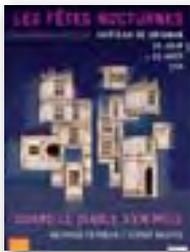


ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole - souvent initié par des collègues - qui dure toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

du théâtre vivant

LES FÊTES NOCTURNES CHÂTEAU DE GRIGNAN (26)

Comme chaque année, le département de la Drôme présente ce festival, 44 représentations qui attireront plus de 30 000 spectateurs pour une création dont la mise en scène revient cette année à Didier Bezace cofondateur du Théâtre de l'Aquarium en 1971 et qui a dirigé le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers jusqu'en 2013. Après Victor



Hugo, *Le Roi s'amuse*, *Lucrèce Borgia*, Shakespeare, *Hamlet*, Molière *Les femmes savantes* et Tennessee Williams, *La chatte sur un toit brûlant*, le choix du texte s'est porté sur une pièce de Feydeau, *Quand le diable s'en mêle*, conte drôle et cruel, farce magique dont les personnages ne savent peut-être pas que du purgatoire à l'enfer, il n'y a qu'un pas à franchir. Les soirs de représentations, les jardins et les terrasses du château de Grignan seront ouverts dès 19h30 afin que le public puisse s'imprégner de ce lieu qui est l'un des plus beaux représentants de l'architecture Renaissance dans le Sud-est de la France. ■

• Du 26/06 au 22/08

Rés. : chateaux.ladrome.fr / 04 75 91 83 65

FESTIVAL THÉÂTRE EN LIBERTÉ. À

Montferrier-sur-Lez (34), dans le cadre magnifique des terrasses du château de ce petit village surplombant la plaine de Montpellier, ce festival permet de découvrir la parole de jeunes artistes, de jeunes compagnies questionnant notre présent. Certains le font par des textes classiques mis en scène de manière contemporaine, d'autres au travers de textes contemporains, sous des formes artistiques variées qui incluent la chorégraphie, la musique, le chant lyrique, la marionnette. C'est aussi une expérience unique pour les compagnies invitées qui, durant deux semaines de résidence, se rencontrent, échangent, répètent des spectacles, avant de les présenter. Cette 5^e édition accueille un nombre croissant de jeunes compagnies, basées dans la région comme « Esprits libres » (Montferrier), Abraxas, Enko, le Théâtre La Vignette (Montpellier), une création des étudiants de licence du départ-



tement cinéma-théâtre de l'université Paul-Valéry de Montpellier, ou venant de beaucoup plus loin comme la compagnie Grand escalier (Paris) ou Casus Belli (Nantes)... Six grands spectacles, plus des « petites formes », une création « en couveuse » autour de l'adaptation d'un texte de Brecht, une exposition d'arts plastiques, un atelier spectacle et, pour la première fois, des rencontres « en bord de plateau ». Il est prudent de réserver. **Réduc'SNES**

• Du 5 au 9/08, www.theatreenliberte.fr
06 25 28 34 04 / billetterie@theatreenliberte.fr

SORTIES DE BAIN, GRANVILLE (50)

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE. 26 compagnies dans le In, autant dans le Off, venues de tous les coins de France, de



Belgique et même des Pays-Bas, ce festival, toujours gratuit, « ne lâche rien » ! 150 représentations, cirque, musique, théâtre

et danse, et pour clore le tout, un défilé géant Cours Jonville le dimanche 5 juillet à 18 heures. Des initiatives complémentaires sont aussi proposées : exposition dans la galerie Chaon d'art contemporain, un « relais-craie » et un atelier « fil » rue des Juifs. Le site est très complet et comporte une rubrique « Festival mode d'emploi » bien utile. ■

• Du 2 au 5/07

www.sortiesdebain.com - 02 33 69 27 30

FESTIVAL NUIT DES SOUDEURS, GRANVILLE (50)

Il se déroule cette année sur le thème de la lumière et dans plusieurs sites de la ville (jardins, rues piétonnes, deux musées ouverts en nocturne...). Les œuvres des sculpteurs-soudeurs, sélectionnées sur projets, sculptures à partir de ferrailles de récupération, sont installées dans tous les lieux ; elles seront accompagnées de concerts, performances et autres initiatives. Elles seront vendues aux enchères à la fin du festival. La sélection finale sera annoncée sur le site. ■



• Gratuit. 1^{er} et 2/08

<http://www.lanuitdessoudeurs2014.fr>

EN VRAC

FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE (62), aura lieu dans quatre villes du littoral du Pas-de-Calais incluant Desvres, la cité de la faïence. Pour la première fois cette année, il tentera l'expérience du plein air. Les organisateurs ont invité le soleil. Deux artistes qui ont fait en ces lieux leurs débuts seront présents, Yan-nick Noah et Calogero. La vedette sera sans nul doute Alain Chamfort. À leurs côtés, Liane Foly, Thomas Fersen, la rencontre de la Grande Sophie et de Delphine de Vigan, Boubacar Traoré, Ester Rada... Le final reste, pour l'instant, un mystère. ■



• Du 11 au 19/07

www.festival-cotedopale.fr / 03 21 30 40 33

FESTIVAL LE SON CONTINU, château d'Ar

près de La Châtre (36), fête sa deuxième édition. Toutes les expressions des musiques dites traditionnelles seront représentées. Diverses animations seront proposées : initiations danses traditionnelles, présentations des instruments par les luthiers... Des stands associatifs, des artisans de bouche locaux compléteront le plaisir de la musique. Les concerts passeront en revue les cultures du Berry comme de la Suède, des celtes via la cornemuse pour aller vers des musiques inventives mêlant diverses influences. ■



• Du 11 au 14/07, www.lesoncontinu.com

MENS ALORS!, 12^e édition

se veut un festival d'échanges et de créations en Isère. *Les Vibrants Défricheurs* feront danser, André Minvielle chantera son jazz, le duo à la mode Émile Parisien/Vincent Peirani (saxo/accordéon), la fanfare Musique à Ouir participeront aussi de cette fête qui veut mêler l'ensemble des disciplines artistiques. Deux bals, un réunionnais et un italien, permettront de redécouvrir les danses populaires. Le tout sera arrosé d'un apéro-poésie. **Réduc'SNES**



• Du 3 au 8/08, www.mensalors.com

CETTE DERNIÈRE PAGE sera transversale pour parler de toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie d'une prochaine édition plus complète.

L'été ne sera pas triste

FESTIVAL PARIS QUARTIER D'ÉTÉ.

« Nous voulons conserver nos émerveillements et, comme les amants, comme les enfants, comme les spectateurs comblés crier : "Encore, encore..." » Grâce à Patrice Martinet et à son équipe, les Parisiens pourront applaudir une création de Anne De keersmaecker (église St-Eustache), un spectacle d'Aurélien Bory (au théâtre de la Cité internationale), applaudir Nathalie Dessay (théâtre de l'Athénée), voir des spectacles au Carreau du Temple dont des créations de la Compagnie Yoann Bourgeois (jonglage...) ou dans l'enceinte du Musée Picasso (création Cap-Vert-Portugal). Ils pourront faire une promenade découverte à travers Paris (départ entrée du cimetière du Père Lachaise pour une destination surprise) et découvrir d'autres spectacles à Pantin, Nanterre ou à Gennevilliers...

Un concert de musique populaire hongroise investira le Jardin du Luxembourg (1^{er} août), le Parc Clichy Batignolles (le 2), le Parc de Belleville (le 4), le Jardin des Tuileries (le 6), le Parc Jean-Mermoz à Orly (le 7) ou les jardins d'Éole... ■

• Du 14/07 au 9/08
10, bd Bonne-Nouvelle, 75010 Paris, billetterie et renseignements : **01 44 94 98 02**
<http://www.quartierdete.com/>

LE FESTIVAL DES FROMAGES DE

LCHÈVRE a un but : « Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et pour d'autres raisons que ceux qui l'ont ».

Dans une ferme des monts lyonnais à Courzieu, venez assister à des spectacles (chansons, théâtre, cirque...) professionnels ou fruits d'ateliers avec des personnes marginalisées. Ici, ni subventions ni sponsors ni pass-festival à tarif prohibitif : des bénévoles surmotivés et une participation libre des spectateurs. ■

• Du 5 au 9/08 – **04 74 70 87 48** ou **01 43 71 56 24**

FESTIVAL FAY-SUR-LIGNON (43),

Haute-Loire. Ce festival mêle des événements divers avec un temps fort du 6 au 9/08. La tragédie arménienne de 1915 est évoquée avec une exposition du 30/07 au 30/08 à la Communauté de communes du Mézenc et la Loire sauvage : « Terre d'Arménie, d'une mémoire l'autre ». Le concert du 7/08 au soir présentera « Papiers d'Arménie ». Mais il y aura aussi de la musique des Balkans, le 8/08, une randonnée pédestre, un spectacle de rue avec fanfare, une chorale, du cinéma d'animation, du blues... Alexis HK sera en vedette le samedi 9/08 au soir.

Certains événements sont gratuits mais les concerts du soir sont devenus payants – sauf le concert inaugural du duo Jöak, le 06/08 à 21 h –, les subventions en baisse ne permettant plus de maintenir la gratuité des versions précédentes. Les organisateurs (dont une militante SNES) veillent à rester dans des tarifs raisonnables, de ce fait, ils ne prévoient pas de réduction pour les adhérents. ■

• Exposition du 30/07 au 30/08, animations et concerts du 6 au 9/08

<http://www.festivalsurlignon.org/>
04 78 62 86 79, mairie de Fay-sur-Lignon, Le Bourg, 43430 Fay-sur-Lignon

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE est

centré sur la musique dite classique en lien avec le Haras du Pin. Le festival, à cheval sur les cinq week-ends de septembre/octobre, s'ouvre aussi aux jeunes talents. La danse ne sera pas absente avec deux ballets. Membre de la Ligue de l'enseignement, il poursuit un travail de sensibilisation des élèves des écoles de musique et des scolaires qui auront accès à certaines répétitions et rencontres avec les artistes. Une intervention sera aussi proposée aux détenus du centre de détention d'Argentan... À l'ordre du jour : l'Art de la sonate, un hommage à François I^{er} et à la musique de la Renaissance, la mise en valeur des musiques de l'Arménie, le Requiem de Mozart et un invité surprise, le violoniste Didier Lockwood. Il permet aussi de faire découvrir une région trop souvent ignorée. **Réduc'SNES**

• Du 5/09 au 5/10, **02 33 26 99 99**
www.septembre-musical.com

FESTIVAL NUITS DE NACRE À TULLE (19)

est organisé par la Cité de l'Accordéon (Association de Soutien et d'Animation du Pôle de l'Accordéon de Tulle, de la Corrèze et du Limousin). Cet instrument, considéré comme le piano du pauvre, se retrouve, dans tous ses états. Pour cette 28^e édition, un hommage sera rendu au créateur de la fusion du jazz et de la musette, le Belge Gus Viseur qui fêterait ses 100 ans. L'accordéon dans le jazz est une vieille histoire. Elle date, pour le moins, des années trente. Dans ces années, Django Reinhardt créait ce qui s'appelle aujourd'hui le jazz manouche. L'accordéon trouvait, grâce à lui, un nouveau terrain de création. Sera à l'honneur le jazz des années 30-40, manière aussi de faire un travail de mémoire sur la culture française et son histoire d'amour avec le jazz. Invités : Marcel Loeffler, Pascal Contet et le quatuor Debussy, Jean-Claude Laudat, Viviane Arnoux, et les inévitables Richard Galliano et Marcel Azzola. ■

• 17 au 20/09
www.accordeon.org / **05 55 20 28 54**

FESTIVAL ECAUSSYSTÈME. Aux

confins des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Limousin, Gignac (46), que se déroule la 13^e édition de ce festival s'affirmant écocitoyen et solidaire. Aux concerts de musiques actuelles qui animeront les soirées se mêlent un marché écocitoyen, des conférences sur le thème du traité transatlantique TAFTA et une scène OFF accueillant des groupes découverte tout au long de la journée du samedi.

Les trois soirées verront se produire de grands noms de la scène : Chapitre V, Chinese Man, Yaniss Odua et Birdy Nam Nam le vendredi, Danakil, Goran Bregovic, Tiken Jah Fakoly et DJ Pfel & DJ Greem de C2C le samedi, El Gato Negro et La Fine Equipe le dimanche. En point d'orgue, Manu Chao clôturera le festival par un concert unique ■

• 31/07, 1 et 2/08, www.ecaussysteme.com
05 65 32 69 05 / ecaussysteme@wanadoo.fr

Cinéma

Festival de Cinéma DOUARNENEZ

LE FESTIVAL DE CINÉMA DE DOUARNENEZ, 38^e ÉDITION. Chaque année ce festival met à l'honneur une langue ou un peuple. Cette année départ pour les Andes, une région qui interroge grandement l'équilibre du monde tel qu'il a été façonné par les empires coloniaux puis par les grandes puissances économiques. Le cinéma andin, à l'image de ses peuples, est d'une grande richesse et d'une grande diversité. Ce sera une exploration des nombreux peuples andins. Seront programmés également des films provenant d'Équateur, de Bolivie, de Colombie, du Pérou, de Chili et de l'Argentine, réalisés par des metteurs en scène de ces pays ou d'Europe. ■

• Du 21 au 29/08, www.festival-douarnenez.com/
13, rue Michel-de-Noblet, 29100 Douarnenez

Ont participé à la rédaction de ce cahier Festivals :
Nicolas Bénéès, Sylvie Chardon, Francis Dubois, Philippe Laville, Stéphane Rio, Micheline Rousselet.

ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

Recommandée par la



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette première journée ?
- Formidable... J'ai appris mon affectation vendredi dernier, je n'ai même pas eu le temps de m'installer et pour couronner le tout, mes élèves sont tous plus grands que moi. Alors bon...
- Ah oui...
- Ah si, je me suis quand même assurée à la MAIF, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants. Et ça, ça fait plaisir.
- Eh ben vous voyez... tout va bien.



Offre jeune enseignant : **30€, 50€, 100€ remboursés***.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 100€ d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le **0800 129 001****. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

* Offre valable du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{re} et 2^e année. Les avantages tarifaires d'un montant maximal de 100€ sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2016, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (30€ remboursés) ou à l'assurance auto VAM (50€ remboursés), ou aux deux (100€ remboursés). Ils sont valables une seule fois. Voir conditions et modalités d'attribution des chèques sur www.maif-oje.fr. **Appel gratuit depuis un poste fixe.